

LA1
EASS
D31 &
.10 ÉM
1989
DOCS

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA
REC 14 1989
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités
nationales et internationales
en matière de désarmement
et de contrôle des armements

Commentaires du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les changements en URSS	1
«À cleux ouverts»	4
Le Premier ministre en faveur de la proposition du Président Bush	5
Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe	6
MBFR : Déclaration de clôture des pays occidentaux	10
Ouverture des négociations sur les armements conventionnels en Europe ..	12
Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe	13
Allocution de l'honorable Mary Collins à Vienne	15
Document de référence sur les questions relatives aux MDCS	18
Allocution de l'honorable Mary Collins sur l'Arctique	20
Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord	21
Déclaration du très honorable Brian Mulroney sur le Sommet de l'OTAN	25
L'OTAN une pierre angulaire de la politique étrangère canadienne	26
Crise de crédibilité	28
Déclaration canadienne à la Conférence sur le désarmement	32
Séminaire organisé par le Programme de recherche sur la vérification	36
Commission du désarmement de l'ONU : peu de progrès	37
Inspection d'un exercice militaire en Tchécoslovaquie par des Canadiens	37
Départ de l'Ambassadeur au désarmement	38
Bonne question	39

Commentaires du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les changements en URSS

Voici le texte du discours prononcé par le très honorable Joe Clark devant le Canadian Club, à Toronto, le 3 mai 1989.

« Il y a cinq mois, Alexander Rabinovich se voyait une fois de plus refuser le droit de quitter l'Union soviétique parce qu'il connaissait des secrets d'État, ayant travaillé il y a une décennie, dans un centre de communications soviétique ». Dimanche dernier, la famille Rabinovich était réunie au Canada parce que la question avait été soumise directement à l'attention de la plus haute autorité de l'Union soviétique.

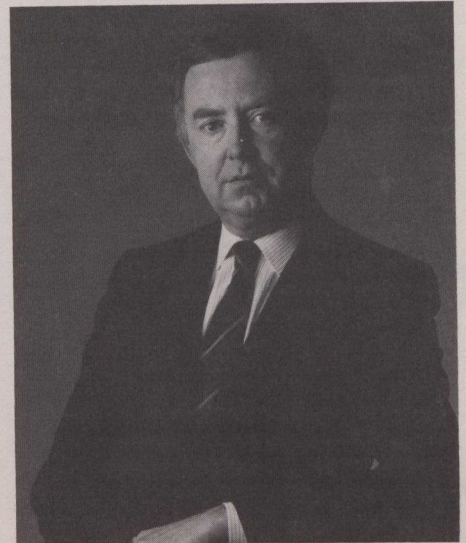
Ce n'est là qu'une des manifestations du souffle pour le moins révolutionnaire qui balaye la société soviétique. Il s'agit de l'une des tendances les plus importantes, les plus fascinantes et les plus prometteuses qui se manifestent dans le monde d'aujourd'hui, et elle entraîne de profondes implications pour les relations Est-Ouest en général et pour les relations entre le Canada, l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie en particulier.

Les réactions des pays de l'Ouest devant ces changements ont été diverses :

- nous sommes émerveillés par leur rythme et leur portée;
- nous doutons de leur permanence et des intentions qui les sous-tendent;
- nous éprouvons une appréhension devant leur réussite ou leur échec éventuel;
- nous entretenons de l'espoir, pour nous et pour nos enfants.

Ces diverses réactions sont compréhensibles et appropriées.

Lorsque les points de référence disparaissent, lorsque des concepts éprouvés sont remis en question, lorsque d'anciennes limites sont dépassées pour laisser paraître de nouveaux horizons, la réaction instinctive se traduit souvent par un refus aveugle ou par l'impression que tout a changé. La difficulté réside dans l'identification de ce qui a changé et des répercussions que cela entraîne.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark.

Il est naturel qu'une certaine dose de scepticisme demeure. Après tout, — n'avons-nous pas déjà vu l'espoir mené à la défaite; — n'avons-nous pas déjà cru en des promesses qui nous ont déçus; — et la génération précédente à qui on avait promis un temps de paix n'a-t-elle pas été vouée aux conflits et à la récrimination.

Aujourd'hui, je crois que le mouvement est irréversible. Et ce, en partie, à cause de notre persévérance et de notre prudence. L'unité et les initiatives de l'Alliance des pays de l'Ouest ont rendu possibles et nécessaires les changements qui ont lieu en Union soviétique. Toutefois, l'instauration de ces changements, leur portée et leur ampleur sont attribuables à Mikhaïl Gorbatchev et aux réformateurs qu'il a amenés au pouvoir. M. Gorbatchev s'est engagé dans une voie chargée d'une mesure peu commune de risques, de défis et d'espoirs. Il a entrepris de reconstruire la société soviétique — d'abord à partir du plus

Le Bulletin du désarmement, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, Bulletin du désarmement, Direction du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
This publication is also available in English.

haut niveau, et en temps opportun à partir de la base.

Il s'agit pour *n'importe quel* leader de *n'importe quel* pays d'un effort d'une proportion *presque* inimaginable. Car nous ne sommes pas en présence d'une simple retouche. Nous assistons à une modification massive et structurale qui touche tous les secteurs et toutes les couches de la société. Et nous sommes témoins de changements d'attitude et d'état d'esprit tout autant que de l'évolution des composantes concrètes de la société.

Cette tâche déjà si difficile est encore plus malaisée pour un leader *soviétique*.

L'Union soviétique est une société dont le potentiel de richesse est considérable — un territoire immense, une grande population, une abondance de ressources. Par contre elle est constituée d'une société dont on a sapé la vitalité, d'une économie exempte d'esprit d'initiative et d'une population privée de liberté et poussée au conformisme.

M. Gorbatchev doit non seulement réformer sa société, il doit enseigner au peuple à *vouloir* la réforme, c'est-à-dire, à remplacer la complaisance par l'esprit d'initiative, le conformisme par le goût de la variété, le défaitisme par l'optimisme, et le collectivisme par l'individualisme.

Qu'a-t-il résolu de faire, et pourquoi?

À mon avis, il a découvert une vérité simple mais profonde : le système soviétique du passé n'a pas été efficace, il ne le sera pas et il ne *peut pas* l'être. Il s'est soldé par un échec, un échec monumental.

Il sait aussi que le changement nécessite plus qu'un slogan, un plan quinquennal adapté, un congrès spécial ou une assemblée plénière du Parti; il nécessite une révolution.

Et donc on tient des *élections*. Pour la première fois, des millions de citoyens soviétiques votent librement et ont le choix entre plusieurs candidats. Une vraie campagne électorale, avec débats et divergences d'opinions. Et comme résultats? Les réformateurs sont élus. Un membre expulsé du Politburo, Boris Yeltsin, a remporté une victoire éclatante. Par ailleurs, la vieille garde a été rejetée dans de nombreux endroits par un acte pour le moins extraordinaire : la majorité des électeurs l'ont rayée des bulletins, même lorsqu'il s'agissait de candidats uniques. De quoi faire trembler un politicien canadien.

Évidemment, ce n'est pas une démocratie à l'occidentale. Le Parti commu-

niste gouverne encore. Les limites demeurent sévères. La fleur n'est encore qu'au stade du bouton.

Mais c'est un début, un printemps. Un début qui n'est tout de même pas dénué d'importance, car une fois que la population est libre d'exprimer ses vues, il est difficile de la soumettre.

Les Soviétiques sont aussi engagés dans une *réforme économique* fondamentale. Des mots nouveaux sont lancés : décentralisation, privatisation, et point suprême du capitalisme — profit. Sur ce point, l'enjeu est de taille et les difficultés considérables. Il va droit au cœur de la structure favorisant les privilèges, la corruption et la complaisance qui ont caractérisé le cauchemar soviétique. Il exige aussi que des possibilités et des choix soient offerts et que les travailleurs les perçoivent comme quelque chose de valable.

Cet appel à l'esprit d'initiative, cette exhortation à travailler plus diligemment et avec fierté constituent le domaine où M. Gorbatchev est le plus vulnérable. Car c'est donnant, donnant. Les travailleurs soviétiques veulent une preuve que leur travail sera récompensé. Il faut les inciter. Leur attitude ne changera pas du jour au lendemain simplement parce que quelqu'un le leur demande. Il faut les convaincre. Et jusqu'à présent, les preuves ont surtout brillé par leur absence.

Le dilemme est évident : L'économie soviétique ne s'améliorera pas tant que les attitudes et les comportements n'auront pas changé. Par contre, les attitudes et les comportements ne changeront pas tant que l'économie ne se sera pas améliorée. C'est là le plus pressant écueil que la révolution de M. Gorbatchev devra surmonter.

Il se produit par ailleurs un autre changement fondamental, moins connu mais tout aussi important : M. Gorbatchev veut réformer le *système juridique*. Une grande partie des travaux a été discrètement entamée à huis clos. C'est un domaine dont on ne peut sous-estimer l'importance. Il montre que M. Gorbatchev veut instaurer une société moins arbitraire, moins capricieuse et moins cruelle. Il tente en réalité d'en faire une société gouvernée par des lois, des lois qui, même si elles sembleraient répulsives pour beaucoup d'entre nous, sont tout de même des lois — avec des recours, des droits, des devoirs et des responsabilités. S'il échoue, ses compatriotes n'auront pas la certitude que le système a changé. Et

s'il ne protège pas les progrès qu'il a accomplis au moyen de garanties juridiques, son propre pouvoir en sera affaibli.

Et de part et d'autre, on récrit l'histoire. Tout comme le présent est marqué par la précarité et l'avenir par l'incertitude, le passé — autrefois gravé dans la pierre — a été réduit en miettes. Les anciennes idoles ont été discréditées, Joseph Staline est maintenant perçu comme la cause de l'échec économique soviétique. Leonid Brejnev est maintenant accusé d'avoir institutionnalisé la stagnation. Des événements qu'on n'osait mentionner sont maintenant documentés — qu'il s'agisse des purges sanglantes de la période d'avant-guerre ou du pacte Staline-Hitler pour démanteler la Pologne. On encourage la critique. On dit à Moscou que le problème le plus difficile aujourd'hui est de « prédire le passé ».

C'est à la lumière de cette révolution à multiples facettes que nous devons évaluer la nouvelle réalité des relations Est-Ouest. M. Gorbatchev croit que la prospérité et les progrès internes ne seront assurés que par la paix avec les autres pays. Il ne s'agit pas seulement de réduire la pression des besoins militaires sur des ressources limitées. Il faut aussi démontrer la stabilité et le prestige du pays à l'étranger pour favoriser la stabilité et le prestige à l'intérieur. Ensuite, il faut tenter de tirer parti de l'énergie et des ressources du système économique occidental pour aider l'économie soviétique à s'extirper de sa torpeur anachronique.

Sur la scène de la politique mondiale, M. Gorbatchev a insufflé à la politique étrangère soviétique de nouvelles règles, de nouveaux objectifs et de nouvelles attitudes. Le retrait de l'Afghanistan, une approche plus constructive face à l'Afrique du Sud et au Moyen-Orient, voilà autant de preuves d'une volonté de faire des compromis, de chercher des solutions réalistes et de se soustraire à l'agitation et à l'obstruction pratiquées par le passé.

La réforme en Europe de l'Est n'est pas seulement tolérée, elle est encouragée. La Pologne et la Hongrie se dirigent vers une forme de démocratie pluraliste sans que Moscou ne s'y oppose. Et les régimes répressifs de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie sont critiqués par Moscou pour leur adhésion à des méthodes anciennes et cruelles.

Une nouvelle attitude a vu le jour face aux organismes internationaux et à la

coopération multilatérale. Le système de l'ONU a été revivifié en partie par le fait que les Soviétiques ont depuis peu accepté sa raison d'être et son utilité.

Par ailleurs, dans d'autres domaines fondamentaux pour la sécurité de l'Ouest — le contrôle des armements et d'autres aspects des relations Est-Ouest — nous avons assisté à une remarquable transformation. Des propositions occidentales auparavant jugées inacceptables sont maintenant adoptées par Moscou et présentées comme siennes.

Cela s'est produit lorsque M. Gorbatchev et le président Reagan ont signé l'accord historique qui a éliminé toute une catégorie d'armes nucléaires.

On l'a vu aussi par le renversement de la politique antérieure de l'Union soviétique, qui a permis d'accepter en matière de contrôle des armements d'autres propositions des pays de l'Ouest concernant l'interdiction des armes chimiques et la réduction asymétrique des forces armées en Europe.

De véritables compromis, la volonté de donner et de recevoir, un début d'acceptation des concepts occidentaux visant à favoriser la stabilité et à inspirer confiance, voilà autant d'éléments qui sont maintenant plus souvent la règle que l'exception.

La réponse à toutes ces questions est sans aucun doute non. Bien sûr, cela ne veut pas dire que nous cherchons à nous évader de la réalité par le rêve ou des élans d'idéalisme.

Nous ne pouvons oublier, après tout, que l'appareil militaire soviétique est encore énorme, et qu'il jouit sur le plan numérique d'avantages considérables par rapport à nos forces en Europe.

Encore une fois, les obstacles auxquels Mikhaïl Gorbatchev fait face sur le plan interne sont importants. On ne peut prendre pour acquis qu'il réussira.

Nous devons continuer de nous montrer prudents, de veiller à nos intérêts et de défendre nos valeurs.

L'Union soviétique n'a pas, comme nous, l'habitude des institutions démocratiques ou des libertés individuelles.

Dans nos négociations avec les Soviétiques, nous devons faire preuve de fermeté. Et nous devons surtout continuer de nous laisser guider par cette sorte de fusion de la défense et du dialogue qui a si bien servi l'Alliance de l'Atlantique Nord pendant 40 ans et qui, dans une

certaine mesure, est à l'origine des réformes de M. Gorbatchev.

Il ne s'agit pas de choisir entre « notre » intérêt et le « leur »; entre le dialogue et le silence; entre leur avenir et le nôtre.

Le Canada et les pays de l'Ouest ont beaucoup à gagner de la réussite de M. Gorbatchev.

Nous devons encourager ses réformes. Nous devons saluer ses efforts, tout en le poussant à en faire davantage. Nous devons être patients. Nous devons lui faire savoir clairement et sans équivoque que nous appuyons les objectifs qu'il s'est fixés pour son pays. Nous devons aider les Soviétiques à acquérir l'assurance indispensable au succès de la réforme.

En quoi le Canada est-il concerné par tout ceci?

Dans un sens, nous n'avons aucun intérêt « particulier ». Nous sommes un pays comme les autres; nous voulons la paix, nous luttons pour la stabilité et nous cherchons de nouveaux moyens de coopération. Mais nous sommes *particuliers* à de nombreux égards. Nous sommes les voisins de l'Union soviétique — un pays nordique, une nation de l'Arctique. Nous aussi avons une économie à base de ressources naturelles, ainsi que les compétences et l'expérience nécessaires pour la développer. Nous partageons, en ce qui concerne l'environnement, les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes. Nous sommes une société multiculturelle vivant en bonne entente — et nous avons des liens de parenté directs avec l'Est puisque un canadien sur dix est d'origine russe ou vient d'un pays de l'Europe de l'Est. Nous avons beaucoup à offrir à une Union soviétique qui cherche à acquérir le savoir-faire et l'expérience des pays de l'Ouest au seuil d'une nouvelle ère économique.

Naturellement, M. Gorbatchev cherche toujours à préserver l'avantage national et fait *certaines* propositions qui ont surtout pour but de créer des problèmes politiques internes pour les gouvernements des pays de l'Ouest. Il y a cependant dans la nouvelle attitude soviétique une dynamique fondamentale qui est rafraîchissante en ce sens qu'elle est souple, voire raisonnable dans son ton et dans sa teneur. On ne se sent plus comme des étrangers appliquant à un même jeu des règles différentes, faisant appel, à des notions différentes et recherchant des buts différents; on a à

présent le sentiment d'un processus de négociation traditionnel entre partenaires qui acceptent les règles, partagent les mêmes concepts et savent où sont les points de compromis. On le constate tant au niveau de la nouvelle négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe qu'à celui du contrôle des armements nucléaires.

Quelle devrait alors être notre attitude vis-à-vis de tous ces changements?

Et quels sont, pour nous, *Canadiens*, les enjeux et les intérêts que nous avons dans ce processus?

Pour moi, la question la plus fondamentale qui se pose à l'Ouest est celle-ci : Est-il dans notre intérêt de voir M. Gorbatchev réussir dans ses efforts? Tout découle de la réponse à cette question.

Pour ma part, il va sans dire que la réponse est oui.

Pourquoi devrions-nous craindre de voir la société soviétique devenir plus prospère et plus libre? Les processus de développement social et économique qui ont amené les sociétés occidentales à préférer la diplomatie à la guerre ne valent-ils pas pour l'URSS et pour l'Europe de l'Est? Le leadership soviétique est-il incapable de voir les avantages de la paix et les coûts de la guerre? Dans les pays de l'Ouest, les liens tissés par le commerce et la prospérité constituent un frein au conflit; n'est-il pas possible d'envisager qu'il en soit de même entre l'Est et l'Ouest? Ne devrions-nous pas tout faire pour qu'il en soit ainsi?

Si nous nous méfions de M. Gorbatchev, si nous nous moquons de la lenteur de ses réformes ou du degré de sa réussite, si nous fuyons les possibilités qui peuvent nous procurer un avantage mutuel, nous devons alors nous poser certaines questions troublantes.

Avons-nous un meilleur choix?

Souhaitons-nous le retour de la vieille garde?

En dépit de tout ce que nous disons depuis des années, préférons-nous vraiment l'impérialisme stalinien, avec sa répression et son inefficacité?

Éprouvons-nous à l'égard du changement une crainte telle que nous cherchions à revenir en arrière?

Je pense que nous devons tirer parti de ces points communs, de ces intérêts mutuels — tant pour notre intérêt national qu'à titre de reconnaissance de l'importance de la coopération pour une plus grande stabilité des relations entre l'Est et l'Ouest. Le voyage que le Premier ministre doit effectuer en Union

soviétique à l'automne sera un facteur décisif à cet égard.

Nos relations avec Moscou sont déjà importantes et s'améliorent sur tous les plans. Elles vont des échanges artistiques aux échanges dans les domaines scientifiques et de l'environnement. La coopération dans l'Arctique est déjà une réalité. Les contacts entre Canadiens et Soviétiques s'intensifient et s'élargissent chaque jour davantage. Les cas de réunion des familles sont maintenant résolus plus vite qu'auparavant. Il y a un peu plus de deux ans, j'ai remis au ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, une liste de 42 cas que nous souhaitons voir résolus. Chacun d'eux l'a été.

Les contacts commerciaux avec l'Union soviétique sont prospères. De nombreux dirigeants d'entreprises canadiennes se sont rendus à Moscou. D'après ce qu'ils m'ont rapporté, les possibilités sont réelles et les Soviétiques sont sérieux. Dix coentreprises sont en place, auxquelles participent notamment Lavalin, Olympia and York, Abitibi-Price, Fracmaster, Foremost; et d'autres sont en voie d'établissement.

Beaucoup parmi vous avez l'expérience des affaires avec l'Union soviétique. Des firmes canadiennes travaillent actuellement, avec un partenaire soviétique, à la construction d'un camion tout-terrains. McDonald's Canada servira bientôt des hamburgers aux Moscovites. D'autres compagnies canadiennes s'emploient en Union soviétique à améliorer les troupeaux laitiers, à fabriquer des outils pour l'industrie automobile et à exploiter les champs pétrolifères soviétiques. Notre similarité sur le plan géographique favorise tout naturellement les importations et les exportations mutuelles de technologie et de produits destinés aux secteurs des ressources naturelles et de l'agriculture.

Le gouvernement du Canada cherche à diversifier ses échanges commerciaux avec l'URSS et l'Europe de l'Est. Non seulement nous appuyons cet effort, mais nous vous encourageons à prendre les initiatives nécessaires.

Comme certains d'entre vous le savent, faire des affaires avec l'Est exige souplesse, patience et persévérance. Mon Ministère est prêt, dans ce domaine, à vous aider à établir des contacts, à obtenir des données et à assurer le suivi.

Lors du voyage qu'il effectuera en URSS, le Premier ministre se fera accompagner de hauts dirigeants d'entreprises. Nous espérons que des contrats seront signés. Mais nous espérons aussi que des contacts pourront être établis et que M. Gorbatchev appréciera l'intérêt que portent les entreprises canadiennes à son pays. Je sais que les changements auxquels sont aux prises l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, de même que les changements dans les relations Est-Ouest, ont suscité des réactions mixtes parmi les Canadiens d'origine russe et ceux venant de l'Europe de l'Est. Un grand nombre de familles sont encore profondément marquées par une expérience dont le souvenir leur est insupportable. Ces blessures les amènent naturellement à faire preuve d'un certain scepticisme, parfois de cynisme, à l'égard de la signification de la perestroïka.

Mais je sais aussi que ces familles s'inquiètent des parents et des amis qu'ils ont laissés, qu'ils souhaitent et espèrent que la situation s'améliorera. Nous ne pouvons partir de l'hypothèse que le passé se perpétuera indéfiniment. Quand un changement réel se dessine, nous devons l'encourager.

Nous ne devons pas nous laisser aller à l'euphorie, nous ne devons pas non plus céder à la rancœur. Les changements ne seront pas immédiats. Il y aura des contretemps.

... La paix n'est pas donnée, elle se mérite. Nous devons être vigilants. Des changements réels se produisent en Union soviétique, qui ont des répercussions dans d'autres pays et font espérer une amélioration des relations Est-Ouest. Ces changements sont fondés sur le fait que l'on se rend compte que le système soviétique ne fonctionne pas et qu'il faut le changer. Les risques sont nombreux, tant pour M. Gorbatchev que pour nous tous. Nous devons agir avec prudence et imagination, sans oublier qu'il s'agit d'un tournant véritable de l'histoire contemporaine.

Avec un peu d'effort, de sincérité — et de chance — nous sommes peut-être au seuil de la réconciliation la plus importante entre toutes.

Prenons part ensemble à cette épopée remarquable, si importante pour nous tous. ■

« À cieux ouverts »

La présente déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a été publiée dans le New York Times du 5 juin 1989. L'article est reproduit avec la permission du journal concerné.

L'appel lancé par le président Bush en faveur d'un nouvel arrangement élargi qui tiendrait compte du concept d'une surveillance « à cieux ouverts » témoigne d'une certaine imagination. Il suffit de voir l'appui qu'a reçu cette initiative à la réunion au sommet de l'OTAN pour en mesurer toute l'importance.

La vérification des accords de contrôle des armements à partir de satellites seulement n'étant pas à son avis suffisante, le Canada appuie la proposition de M. Bush qui ouvrirait l'ensemble de l'espace aérien américain et soviétique à des avions de surveillance non armés.

Si la surveillance se faisait au moyen d'avions, il serait plus difficile de dissimuler les mouvements militaires ou l'inobservation des accords de contrôle des armements.

Les avions permettent une surveillance plus précise que les satellites. Ils volent à une plus basse altitude, peuvent contourner les nuages, voler en dessous et observer la terre à partir d'angles différents. Par contre, vu que les satellites évoluent dans des orbites fixes, et que leur passage se fait à des moments prévisibles, il est facile de dissimuler complètement des activités suspectes. Le survol sur préavis très court rendrait la dissimulation de telles activités plus difficile, voire impossible. Même si une observation importante était faite à partir d'un satellite au-dessus d'une zone donnée, il serait difficile de la vérifier étant donné le temps qu'il faudrait à ce satellite pour repasser au-dessus de cette zone, alors que si la même observation était faite à partir d'un avion, elle pourrait être vérifiée sans problème.

La vérification « à cieux ouverts » permettrait aussi de surveiller les activités en cours, comme la destruction d'armes et les retraits de troupes. Contrairement aux satellites, dont le passage est une question de minutes, un avion peut tourner au-dessus d'une zone des heures durant.

Si le secret alimente la méfiance, le concept d'une surveillance « à cieux ouverts » est une mesure de confiance. La surveillance par satellite étant inévitable, les nations n'ont d'autre choix que de l'accepter.

Un accord de vérification « à cieux ouverts », serait sur le plan politique un acte positif qui permettrait de soumettre à une inspection détaillée et indiscrete les activités d'une nation — une ouverture symbolique des portes. Une nation pourrait prouver par ce geste clair et sans équivoque que ses intentions ne sont nullement agressives.

Un tel régime de surveillance permettrait à tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie de participer pleinement à la vérification des accords de contrôle des armements.

La rapidité avec laquelle vont les négociations en vue d'un accord de contrôle des forces classiques proposé par M. Bush et appuyé par les participants au sommet de l'OTAN ajoute de l'importance à ce concept de vérification « à cieux ouverts » dont la simplicité permettrait d'y recourir facilement dès l'intervention d'un accord.

Seuls les grands pays ont des satellites dans l'espace. Pourtant, si nous voulons le contrôle des armes classiques en Europe, il est essentiel que toutes les parties à l'accord aient la possibilité d'assurer le public que, selon elles, ces accords sont bien respectés et que sa sécurité n'est pas menacée.

Il n'est pas acceptable sur le plan politique de s'en remettre uniquement à la bonne volonté et au jugement d'une autre nation. Les États-Unis ne le feraient pas et ne s'attendent pas, ainsi qu'en témoigne leur proposition, à ce que leurs alliés le fassent.

Ce concept imposerait le « glasnost » au niveau des débats publics concernant l'application des accords de contrôle des armements. Il a fallu de longues années de débats avant de pouvoir publier des photos du radar de Krasnoïarsk en Union soviétique. Les nations refusent en effet, pour des raisons de sécurité nationale, de publier des photos prises par satellite.

Cette règle ne doit pas nécessairement s'appliquer aux prises de vues obtenues au moyen de la surveillance aérienne — en particulier aux photos prises à basse altitude. Le fait que ce genre de preuve existe ne peut que favoriser les débats publics concernant les activités militaires des pays du Pacte de Varsovie et le respect par ces pays des mesures de contrôle des armements.

La surveillance serait plus fiable. Elle ne serait plus menacée par une défaillance possible d'un satellite dont le remplacement exige aujourd'hui plusieurs années.

La vérification d'un accord de contrôle des armes classiques, notamment si les forces de défense doivent faire l'objet de réductions substantielles, exigera une surveillance continue afin d'empêcher le renforcement rapide des forces militaires et de persuader le public qu'aucun plan d'attaque par surprise n'est en cours. Si nous restons tributaires d'une défaillance technique de nos moyens de surveillance pendant des périodes relativement prolongées, notre confiance dans ces accords diminuera.

Par ses initiatives, Mikhaïl Gorbatchev a donné une preuve de l'engagement qu'il a pris d'améliorer les relations Est-Ouest. Il a proposé de faire plus et a présenté une vaste série de propositions en vue d'améliorer encore ces relations. Le président Bush lui a sagement demandé de créer les conditions qui nous permettront de progresser ensemble sans mettre en danger la sécurité et de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. □

Le Premier ministre en faveur de la proposition du Président Bush



Le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre.

Le premier ministre Brian Mulroney a accueilli favorablement aujourd'hui la proposition du Président Bush de conclure un accord d'ouverture des espaces aériens.

« Cette idée, a-t-il dit, a surgi pendant nos rencontres avec le Président et le Secrétaire d'État James Baker et nous avons suggéré que M. Bush étudie la possibilité d'y associer d'autres membres de l'Alliance. »

Le Premier ministre a fait savoir que le Canada serait disposé à adhérer à un accord qui permettrait le survol du territoire canadien par des avions non armés moyennant un court préavis. « Ce projet, a-t-il dit, témoigne de la volonté de l'Ouest d'appliquer une politique de transparence et de l'intérêt que nous portons depuis longtemps au contrôle des armements et à la coopération pacifique avec les pays de l'Est. »

M. Mulroney a fait observer qu'un tel accord pourrait offrir d'importants avantages en ce qui a trait à la vérification du respect des accords de contrôle des

armements, particulièrement pour les États qui ne possèdent pas de dispositif de surveillance par satellite. Il serait également avantageux pour les superpuissances en ce que les survols par des avions seraient moins prévisibles que les survols par des satellites.

Le premier ministre Mulroney a vivement encouragé les alliés de l'OTAN à s'associer à cette initiative. Le Canada va en outre s'appliquer activement à susciter une réaction positive de la part de l'Union soviétique et de ses alliés du Pacte de Varsovie. □

Fonctionnaires canadiens en Europe de l'Est

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé que des fonctionnaires de son ministère et du ministère de la Défense nationale se rendraient à Prague, en Tchécoslovaquie, le 6 juin et à Varsovie, en Pologne, le 8 juin 1989. La délégation, dirigée par John Noble, directeur général de la Sécurité internationale et du contrôle des armements, se rendra à Prague et à Varsovie pour faire le point sur l'évolution récente des dossiers du désarmement.

M. Clark a fait remarquer que de telles visites réciproques font couramment partie du dialogue engagé par le Canada avec plusieurs pays d'Europe de l'Est au sujet de ces dossiers. Les représentants canadiens tiennent également des consultations régulières sur le contrôle des armements et le désarmement avec leurs homologues soviétiques et américains ainsi qu'avec les pays alliés membres de l'OTAN et certains pays non alignés. □

Clark salue les propositions soviétiques

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a salué aujourd'hui l'annonce faite à Moscou par le Président Gorbatchev concernant la réduction unilatérale, par l'URSS, de ses forces nucléaires tactiques (SNF) et les précisions fournies quant aux propositions de réduction des armements conventionnels actuellement négociés à Vienne.

M. Clark a fait observer que, malgré les coupures pratiquées au niveau des armements nucléaires soviétiques de théâtre et à courte portée (284 missiles tactiques, 166 bombes et 50 systèmes d'artillerie), l'URSS conserve un très net avantage à ce chapitre. Les Soviétiques ont en effet environ 3 000 missiles tactiques sur 1 766 lance-missiles, au moins 5 500 systèmes d'artillerie ayant une capacité nucléaire et plus de 5 000 avions capables de larguer des armes nucléaires de théâtre. L'OTAN, en revanche, n'a que 88 lance-missiles SNF et moins de 1 000 missiles tactiques, moins de 3 000 systèmes d'artillerie ayant une capacité nucléaire et moins de 2 600 avions capables de larguer des armes nucléaires de théâtre.

Le Ministre a précisé que le Canada est favorable à l'ouverture des négociations sur les réductions, mais non à l'élimination des missiles tactiques et qu'il est en outre disposé à appuyer la modernisation des forces SNF de l'OTAN. La première étape de toute négociation du genre devrait consister à ramener les forces asymétriques de l'URSS au niveau de celles de l'OTAN.

M. Clark a indiqué qu'il veut examiner plus à fond les propositions soviétiques concernant la réduction des armements conventionnels avant de les commenter en détail, ajoutant qu'il est impatient de prendre connaissance des éléments additionnels d'information que M. Gorbatchev a promis de faire connaître à Vienne. Enfin, le Ministre a applaudi à la volonté manifestée par les Soviétiques de ramener leurs chars d'assaut, leurs véhicules blindés de transport de troupes et leurs systèmes d'artillerie à égalité avec ceux de l'OTAN, ce qui va dans le sens des propositions mises de l'avant par les pays de l'Ouest à Vienne. □

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe était constituée d'une série d'entretiens et d'ententes qui ont découlé de l'Acte final d'Helsinki de 1975. Elle avait pour objectifs de renforcer la confiance et la sécurité, de surmonter les obstacles entre l'Est et l'Ouest, et de faciliter les déplacements des populations, la circulation de l'information et l'échange des idées. La clôture de la réunion de suivi de Vienne a eu lieu le 19 janvier 1989.

Voici le texte de l'allocution du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la clôture de la réunion.

«Nous sommes réunis ici cette semaine pour clore des négociations réussies qui, durant plus de deux ans, ont traité de l'éventail des questions connexes essentielles à la sécurité et à la coopération en Europe.

Dans l'allocution que j'ai prononcée à l'ouverture de la réunion, j'ai indiqué que notre tâche ne serait pas facile — et ce fut effectivement le cas. Par moments,

les problèmes ont semblé insolubles, les échanges ont souvent été amers et les négociations, tendues et parfois frustrantes. Nous avons été tentés d'escamoter les questions épineuses, de masquer les différences réelles. Ce n'est qu'en discutant franchement et en affrontant directement nos divergences que nous pouvions espérer voir s'instaurer les changements véritables auxquels nos populations sont en droit de s'attendre.

Depuis que se sont ouvertes ces négociations, notre monde a changé — et généralement pour le mieux. Pour la première fois de l'histoire, un accord permettra d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. Les deux superpuissances ont une attitude plus positive l'une vis-à-vis de l'autre et à l'endroit d'institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies. Certains conflits régionaux ont été réglés — ou sont en passe de l'être — au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Les troupes soviétiques se retirent d'Afghanistan et M. Gorbatchev a offert de procéder unilatéralement à des réductions

des forces stationnées en Europe de l'Est. Notre environnement politique est devenu plus positif, plus enclin à la coopération.

Dès les débuts de la Réunion de Vienne, le Canada a soulevé la question fondamentale de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CSCE. De façon franche, mais factuelle et équitable, nous avons attiré l'attention sur les manquements. Nous étions en effet convaincus que, si les engagements déjà pris n'étaient pas mieux respectés ou qu'on ne se montrait pas déterminés à améliorer la situation, les nouvelles promesses que nous pourrions faire risqueraient de rester sans suite. Loin d'être renforcée, la confiance s'en trouverait érodée.

Nous croyions fermement que la Réunion devait faire des progrès réels sur la vaste gamme de questions couvertes par l'Acte final d'Helsinki. Le Canada a participé activement aux travaux menés dans chacune des trois corbeilles en parrainant ou en appuyant les mesures qui s'attaquaient aux questions les plus épineuses. Nous avons poursuivi ces objectifs patiemment, dans un esprit constructif, et parfois même avec opiniâtreté. Nous étions convaincus que nous mériterions d'être jugés sévèrement par les générations futures si nous ne réussissions pas à tirer le maximum de ce colloque. Cet objectif était partagé par le gouvernement canadien et par les organisations non gouvernementales, ici même et au pays, avec lesquelles nous avons pu collaborer de façon fort constructive.

Petit à petit, et au prix de durs marchandages, le Document de clôture de la Réunion a commencé à prendre forme. Nous avons examiné ouvertement et débattu en détail des sujets qui, s'ils avaient été introduits plus tôt dans une instance de la CSCE, auraient été qualifiés de « prétextes à l'affrontement » ou encore de « ingérence dans les affaires intérieures ». Nous nous rendions progressivement compte que l'occasion à notre portée était encore plus prometteuse que nous ne l'avions espéré, pour peu que nous eussions la volonté et la patience nécessaires pour l'exploiter au maximum.

Nos efforts ont maintenant été couronnés de succès. Le Document de clôture de Vienne est une étape tout aussi marquante qu'opportune dans les relations Est-Ouest et dans l'évolution de l'Europe. Il reflète les changements survenus récemment et les renforce. Il fait avancer de façon significative tous les dossiers couverts par l'Acte final. Le Canada est fier d'avoir contribué à la formulation de certains de ses éléments-clés.

Lorsque la Réunion de Vienne s'est ouverte, la Conférence de Stockholm avait tout juste auparavant réussi à convenir d'un ensemble de mesures de confiance et de sécurité d'une grande portée politique et militaire. Mais nous ne savions pas à l'époque quelle serait l'efficacité de ces mesures dans la pratique. Depuis 1986, nous avons pu constater avec encouragement que les parties se conforment de plus en plus à l'esprit et à la lettre du document de Stockholm. Nous avons maintenant la confiance voulue pour croire que nous pouvons accroître davantage encore la transparence et la prévisibilité des activités militaires. Nous souscrivons sans réserve à l'ouverture de négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, qui viennent étoffer les travaux de la Conférence de Stockholm.

Nous avons aussi maintenant la confiance voulue pour nous lancer dans des négociations ambitieuses sur les forces conventionnelles elles-mêmes, qui se tiendront dans le cadre de la CSCE mais seront autonomes — une condition que nous considérons essentielle à leur efficacité. La tâche ne sera pas facile. Le succès des négociations reposera à toutes les étapes sur la franchise et la confiance — deux attitudes qui, à leur tour, seront conditionnées dans une certaine mesure par des développements étrangers au contrôle des armements.

Nous souhaitons tout le succès possible aux négociateurs. Le Canada jouera son rôle à fond. Il se dévouera sans compter à la recherche de solutions novatrices à des problèmes complexes.

Avant de poursuivre, je voudrais dire quelques mots d'un processus qui prendra fin avant que ne s'ouvrent les négociations sur la limitation des armements conventionnels. Les entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont fait œuvre de pionnier en cherchant à parvenir à des mesures de limitation des armements conventionnels dans une région cruciale de l'Europe. L'expérience tirée des succès et des échecs durant les nombreuses années qu'ont duré ces entretiens sera utilement mise à contribution dans les nouvelles négociations.

Le Canada attache une très grande importance à d'autres éléments spécifiques du Document de clôture. Ainsi, nous avons obtenu des engagements fermes qui améliorent les conditions dans lesquelles les hommes d'affaires et les entrepreneurs pourront apporter leur contribution indispensable à la coopération économique. Nous avons raffiné notre engagement à promouvoir les contacts entre hommes d'affaires, acheteurs potentiels et utilisateurs finals, et à

publier une information et des statistiques économiques utiles, détaillées et à jour. Ces mesures consolideront la dimension économique de notre coopération et de notre interdépendance croissante. La conférence sur la coopération économique, qui ralliera la participation d'hommes d'affaires et d'experts, sera un premier pas important dans ce processus.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de ce que les États participants se soient mis d'accord pour favoriser les contacts directs entre les scientifiques et les institutions et pour respecter les droits de la personne des scientifiques. Dans ce domaine comme dans d'autres, la liberté de déplacement et les contacts contribuent à diffuser les connaissances et à favoriser la compréhension.

Nous sommes encouragés par le fait que l'importance de la protection de l'environnement a été reconnue. Outre les engagements spécifiques sur la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, la sécurité nucléaire et d'autres mesures que le Canada appuie, nous souscrivons au message essentiel du Document, à savoir : l'environnement de l'Europe et de la planète est un patrimoine commun dans lequel les gens eux-mêmes ont un enjeu vital et un rôle critique à jouer. Les gouvernements doivent coopérer à sa protection. Mais c'est d'abord et avant tout au dévouement et au sacrifice de citoyens engagés que tient le succès ultime de cette entreprise.

Nous croyons que les progrès que nous avons accomplis dans le dossier du tourisme sont importants. L'élimination des obligations de change minimales rend le tourisme plus attrayant, et la facilitation des contacts entre les touristes et la population locale (notamment en leur permettant de séjourner chez des particuliers) encouragera les contacts entre les personnes et améliorera la compréhension.

Dans la partie traitant des principes, nous avons adopté une déclaration ferme sur le terrorisme et nous avons fait une percée en ce qui concerne l'acceptation du principe du recours à une tierce partie pour le règlement pacifique des différends.

Dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, nos réalisations ont été remarquables, tout particulièrement lorsqu'on songe au chemin parcouru depuis la réunion d'experts tenue à Ottawa. Certaines présentent un intérêt particulier pour le Canada, ainsi :

— Nous nous sommes engagés à respecter le droit de tous les citoyens de s'associer et de contribuer activement à

la promotion et à la protection des droits de l'homme, et de suivre de près l'exécution des engagements pris par leur gouvernement. Nous avons convenu de n'exercer aucune discrimination à l'endroit de ceux qui se prévalent de ces droits et de veiller à ce que des voies de recours efficaces soient mises à la disposition des personnes qui soutiennent que leurs droits ont été violés. Nous avons par ailleurs reconnu le rôle des particuliers et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme.

— Nous nous sommes engagés à assurer la liberté de religion en permettant aux communautés religieuses d'établir et d'entretenir des lieux de culte, de s'organiser conformément à leur propre structure institutionnelle, de solliciter des contributions financières, et enfin de participer au dialogue public et d'avoir des contacts avec des croyants d'autres pays. Nous avons reconnu le droit de chacun de donner et de recevoir une éducation religieuse dans la langue de son choix, et d'acquiescer, de posséder et d'utiliser des publications religieuses et d'autres articles et objets religieux.

— Nous nous sommes engagés à protéger les droits des personnes appartenant à des minorités, à promouvoir leur identité ethnique, culturelle et linguistique et leur expression culturelle, et à permettre les contacts entre ces minorités et les groupes de même ethnie dans d'autres pays.

— Nous nous sommes engagés à veiller à ce que nul ne fasse l'objet d'une arrestation, d'une détention ou d'un exil arbitraires, à améliorer le traitement des détenus et à protéger les personnes contre toute pratique psychiatrique abusive.

— Nous avons pris l'engagement de respecter le droit de chacun à la liberté de circulation à l'intérieur de chaque État et entre les États, et avons expressément reconnu le droit de chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, l'exercice de ce droit ne pouvant être restreint que de façon exceptionnelle.

— Nous avons convenu de prendre un ensemble de mesures pour lever les obstacles bureaucratiques à la réunification des familles et aux voyages à caractère familial, de publier la législation et la réglementation relatives aux droits de l'homme et de garantir à chacun des voies de recours efficaces, de respecter les souhaits des requérants en ce qui concerne à la fois la durée du voyage et le pays de destination, de lever les restrictions imposées aux déplacements, de veiller à ce que les requérants n'aient pas à souffrir du fait qu'un membre de

leur famille ait pu violer la réglementation applicable au contrôle des sorties, de statuer sur les demandes de voyage dans des délais stricts, et de trouver, dans un délai très court, des solutions à toutes les demandes de voyage restées en suspens à la conclusion de la Réunion de Vienne.

— Nous avons reconnu la différence qualitative entre le droit de quitter tout pays et les engagements pratiques se rapportant à la politique d'entrée.

— Nous avons franchi un grand pas pour ce qui est d'éviter que les États invoquent des motifs de sécurité nationale pour imposer des restrictions arbitraires aux personnes désireuses d'exercer leur droit de quitter le pays. Quant aux refusniks de longue date, il est maintenant convenu que le calcul de tout délai restrictif prendra en compte, à titre rétroactif, le temps écoulé depuis leur dernière participation à des activités touchant la sécurité nationale.

— Nous nous sommes engagés à respecter le caractère privé et l'intégrité des communications postales et téléphoniques, ainsi qu'à permettre aux gens d'écouter des émissions radiophoniques en provenance de l'étranger et de recevoir, publier et diffuser plus librement des informations de toutes sortes. Les chercheurs et les enseignants pourront avoir des contacts directs plus nombreux et un meilleur accès aux documents de recherche.

— Nous avons pris de nouvelles mesures importantes qui garantiront aux journalistes la protection de leurs droits et de meilleures conditions de travail, et qui permettront une plus large circulation de l'information et un meilleur accès aux activités culturelles.

Fruit des progrès concrets réalisés quant aux droits de l'homme et aux questions de la troisième corbeille, la Conférence sur la dimension humaine nous apporte un mécanisme pour consolider l'acquis dans ces domaines. Nous sommes heureux que tous les États participants aient accepté de répondre aux demandes d'informations et de tenir des consultations bilatérales afin d'examiner des cas et des situations particulières. Nous attendons avec impatience les réunions de Paris, de Copenhague et de Moscou, qui nous permettront de poursuivre l'examen de la mise en œuvre des engagements souscrits, d'étudier des mesures nouvelles visant à étayer les progrès accomplis et de régler des cas et des situations demeurés en suspens. La Conférence et les procédures dont nous sommes convenus garantiront que les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et les questions connexes d'ordre humanitaire demeurent

au centre du processus de la CSCE et deviennent un élément permanent du paysage politique européen.

Fait symbolique mais important, une des réunions de la Conférence sur la dimension humaine se tiendra à Moscou. Que cette proposition, qui avait d'abord été accueillie avec scepticisme par bien des États participants, ait au bout du compte été envisagée sérieusement et retenue, témoigne des changements intervenus en Union soviétique pendant le déroulement de la Réunion de Vienne. Ce n'est un secret pour personne que mon pays et d'autres ont passé au crible et critiqué le bilan de l'URSS quant à l'exécution de ses engagements dans le domaine des droits de l'homme. Chacun sait également que le Canada a été parmi les derniers à se laisser convaincre que l'on pouvait envisager une telle proposition. Notre réticence ne tenait ni à la politique ni à l'idéologie. Il s'agissait plutôt d'une question de principes et de pratiques — à laquelle nos citoyens prennent un intérêt direct et personnel, en particulier les nombreux Canadiens originaires d'Europe de l'Est.

Je tiens à établir clairement deux points importants. Tout d'abord, en consentant à la réunion de Moscou, le Canada n'a nullement voulu signifier qu'il n'existe plus aucun problème en Union soviétique quant aux droits de l'homme et aux contacts entre les personnes. Bien au contraire, beaucoup de chemin reste à parcourir. En fait, l'URSS s'est engagée à poursuivre ses efforts au cours des deux prochaines années pour faire de la société soviétique une société plus ouverte et plus démocratique, régie par la règle de droit, et pour garantir les réformes en les institutionnalisant. Nous accueillons ces engagements avec satisfaction et sommes impatientes de les voir se réaliser.

D'autre part, je veux souligner que le consentement du Canada, donné après avoir discuté de la question avec l'Union soviétique, examiné tous les faits et évalué le bilan de ce pays en fonction de critères que nous savons importants pour les Canadiens, n'est pas simplement un geste d'accommodement ou un geste politique. Il faut plutôt y voir une expression d'espoir devant les améliorations récentes, et un acte de foi quant aux nouveaux progrès qu'apportera l'avenir.

Nous espérons que lorsque nos délégations, de même que les centaines de groupes, de particuliers et de journalistes qu'attirent généralement les réunions de la CSCE, se rassembleront à Moscou en 1991, ce sera dans un climat d'ouverture et de tolérance, propice à un franc échange de vues.

Le Document de clôture de Vienne comporte, en ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, une multitude d'autres dispositions qui tiennent compte des intérêts divers de nos peuples. Aux yeux du Canada, elles sont toutes importantes. Ensemble, elles constituent une réalisation marquante. Dans la plupart des cas, elles sont claires et sans équivoque. Nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration, mais si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants, les mesures dont nous sommes convenus transformeront profondément l'existence de millions de personnes et auront un impact réel sur la confiance et la sécurité en Europe. Permettez-moi à cet égard de vous citer un exemple tiré de notre propre expérience.

Le 7 décembre dernier, de nombreuses collectivités en Arménie ont été frappées par un tremblement de terre dévastateur qui a fait quelque 25 000 morts et des milliers de blessés. Il fut un temps où, confrontés à pareil désastre, l'Union soviétique et certains autres États participants auraient peut-être nié le problème et prétendu n'avoir besoin d'aucune aide. Mais pas cette fois-ci. Des quatre coins du monde, les offres d'assistance ont afflué spontanément, inspirées par un sentiment naturel de solidarité humaine. Le gouvernement du Canada a fourni des secours pour répondre aux besoins.

Mais ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est la réaction des Canadiens. Ceux de souche arménienne se sont portés avec ferveur au secours de leur patrie ancestrale. De nombreux particuliers, animés de leur seul sentiment de fraternité envers les sinistrés, ont donné de l'argent, des vêtements et des fournitures. À Ottawa, alors que les préparatifs de Noël battaient leur plein, j'ai vu des bénévoles consacrer des journées entières à la collecte de fonds. Des préjugés vieux de plusieurs dizaines d'années ont fondu comme neige au soleil. Des milliers de Canadiens ont fait parvenir de l'argent à la Croix-Rouge et à l'ambassade de l'Union soviétique. D'énormes avions cargos soviétiques ont atterri à Montréal pour embarquer des tonnes de fournitures, complétant ainsi les livraisons faites en Union soviétique par le gouvernement canadien. Face au désastre, les gouvernements ont coopéré et les gens se sont serrés les coudes.

Monsieur le Président, je crois que rien ne saurait mieux confirmer les arguments que nous faisons valoir depuis de nombreuses années. C'est dans les liens entre les personnes, qui naissent tout naturellement des expériences partagées et de la solidarité humaine, que nous

trouverons la clé d'un monde pacifique. Lorsqu'on leur dit la vérité et qu'on leur permet de demeurer en contact, les peuples se rejoignent à travers les barrières, et forgent des liens bien plus solides que ceux que les gouvernements pourront jamais nouer. Quand on empêche les gens de voyager, de rendre visite aux membres de leur famille, d'entretenir des contacts normaux, de pratiquer librement leur religion, de parler leur langue ou d'observer leur culture —, on engendre la crainte, le ressentiment et l'instabilité. Lorsque tomberont les barrières artificielles et arbitrairement imposées, que les personnes, les idées et l'information pourront circuler sans restrictions et que la liberté ne sera plus un vain mot, alors il n'y aura pas de limite à ce que nous pourrions accomplir.

Certains États participants en ont pris conscience au cours des deux dernières années. Mais nous devons aussi nous rappeler des cas où les changements n'ont pas répondu aux attentes et aux engagements, et ce qui reste à faire. La franchise et l'ouverture d'esprit ont beaucoup contribué au succès que nous connaissons aujourd'hui. Nous devons persister dans cette voie.

Tous les États participants n'ont pas fait les mêmes progrès. Même dans ceux où des réformes sont en cours, il subsiste des poches de résistance et il n'est pas rare que l'on retombe dans les erreurs du passé. Dans certains pays, les personnes appartenant à des minorités et les croyants continuent d'être harcelés et persécutés; on cherche à nier leurs droits, voire leur existence même, et à faire disparaître leur identité culturelle et religieuse. Les restrictions sévères sur le plan de l'émigration perpétuent dans certains pays les souffrances humaines qu'entraîne la séparation forcée des familles.

Dans certains pays, les gens continuent d'être punis pour avoir voulu exercer le droit de connaître leurs droits et d'agir en conséquence, pour avoir critiqué leur gouvernement ou pour s'être livrés à des activités prétendument subversives. En fait, au moment même où nous adoptions ce Document de clôture prospectif, un État participant foulait aux pieds, à Prague, ses engagements anciens et nouveaux en se livrant à des actes de violence contre des groupes qui se prévalaient pacifiquement des droits qui leur sont reconnus par l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Vienne.

Un autre État participant — au mépris de la tradition et des procédures de la CSCE, et bien qu'ayant donné son consensus à l'ensemble du Document de clôture — a déclaré qu'il n'assumait

aucun engagement quant à la mise en œuvre des dispositions qu'il jugeait « inadéquates ». En adoptant cette attitude, le gouvernement de la Roumanie semble vouloir considérer le Document de Vienne comme un éventail d'options parmi lesquelles il choisirait celles qu'il lui conviendrait d'appliquer. À l'évidence, cette interprétation est insoutenable. Nos engagements au titre de la CSCE, élaborés par voie de consensus, sont indivisibles. C'est pourquoi mon gouvernement estime que tous les États participants doivent mettre en œuvre la totalité des engagements énoncés dans le Document de clôture de Vienne, auxquels nous avons tous souscrit par consensus.

Les gouvernements de ces États devront décider au cours des prochaines années s'ils veulent s'engager dans la voie de la réforme et du renouveau ou s'accrocher à des politiques et à des méthodes non seulement déplaisantes, mais de toute évidence dépassées et inefficaces. Pour sa part, le Canada continuera d'encourager le changement, de critiquer les manquements et de prêcher la levée des barrières. Nous n'avons nullement le désir d'imposer notre système ou nos valeurs à quiconque, mais nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité ne seront assurées en Europe que lorsque tous ses citoyens connaîtront la liberté et la dignité personnelle et se sentiront à l'abri de l'exercice arbitraire du pouvoir par l'État.

Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage tout particulier au gouvernement de l'Autriche pour son hospitalité exemplaire, l'ouverture nouvelle qu'il a su donner au processus de la CSCE et la détermination avec laquelle il a encouragé les progrès à divers moments-clés de la Réunion. Je voudrais également me joindre à mes collègues pour exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire exécutif, M. Liedermann, et à ses collaborateurs efficaces et courtois pour leur dévouement infatigable. Je voudrais enfin souligner le rôle crucial qu'ont joué nos collègues des pays neutres et non alignés, qui ont offert les services de coordonnateurs compétents et dévoués et se sont acquittés de la tâche difficile et délicate qui consistait à incorporer le fruit de nos discussions dans les diverses ébauches du Document de clôture.

Monsieur le Président, la Réunion de suivi de Vienne nous a apporté un nouveau cadre, de nouveaux mécanismes et de nouveaux moyens pour renforcer la sécurité et la coopération en Europe sur un vaste front. Elle nous a permis de convenir d'un programme équilibré, varié et utile d'activités complémentaires au nombre desquelles figurent des réunions

innovatrices comme le Forum de l'information à Londres et le Colloque sur l'héritage culturel à Cracovie. La Réunion nous a aussi fourni des critères plus précis pour mesurer la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de la CSCE et encourager de nouveaux progrès. Les possibilités et les défis qui nous attendent sont vraiment énormes. Membre actif et dévoué de la CSCE, le Canada sera au rendez-vous. » □

Voici quelques points saillants du Document de clôture de Vienne :

— En ce qui concerne la sécurité militaire, il est prévu deux séries de négociations distinctes, à savoir :

— des négociations visant à tirer parti des résultats déjà obtenus à la Conférence de Stockholm dans le but d'élaborer des mesures de confiance et de sécurité destinées à réduire le risque de confrontation militaire en Europe;

— et, également dans le cadre de la CSCE, des négociations autonomes entre les 23 pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en vue d'éliminer toute capacité d'agression à grande échelle et de parvenir à un équilibre des forces armées conventionnelles avec des arsenaux réduits.

— En ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, les gouvernements ont convenu :

— de respecter le droit de leurs citoyens de participer activement à la promotion des droits de l'homme; de veiller à ce que les personnes qui exercent leurs droits ne subissent de ce fait aucune discrimination; de veiller à ce que des recours soient à la disposition de ces personnes, y compris le droit de faire appel devant des organismes gouvernementaux ou judiciaires et le droit d'être entendues équitablement; de reconnaître le rôle que jouent les ONG et les individus dans la promotion des droits de l'homme et de leur permettre d'avoir accès à l'information, de nouer des contacts et de s'exprimer librement;

— d'assurer la liberté de religion et d'empêcher toute discrimination à l'encontre d'individus ou de communautés de croyants; de reconnaître le statut des communautés de croyants et de respecter leur droit à établir des lieux de culte, à décider de leurs structures institutionnelles, à posséder des livres sacrés et des publications dans la langue de leur choix, à nommer leur personnel selon leurs règles propres et à recevoir des contributions financières;

— de protéger les droits de l'homme des minorités; de promouvoir leur identité et leur expression culturelle; et de leur permettre d'établir des contacts avec des groupes de même ethnie dans d'autres pays;

— de respecter le droit de chacun de circuler librement à l'intérieur des frontières de chaque État et entre les États, ainsi que de quitter tout pays et de revenir dans le sien;

— de veiller à ce que nul ne fasse l'objet d'une arrestation, d'une détention ou d'un exil arbitraires; de protéger les personnes contre toute pratique psychiatrique abusive; et d'améliorer le traitement réservé aux détenus;

— de se prononcer sur les demandes de rencontres familiales dans un délai d'un mois, et sur les demandes de réunion des familles dans un délai de trois mois; de se prononcer aussi rapidement que possible sur les demandes d'autorisation de voyage pour des raisons humanitaires urgentes; et d'autoriser les membres d'une même famille à voyager ensemble;

— de réduire le délai de restriction en cas de refus d'une demande d'émigration pour des raisons de sécurité nationale; de veiller à ce que le refus soit reconsidéré à intervalles réguliers; et de régler le cas des refuzniks de longue date;

— de trouver dans un délai de six mois des solutions à toutes les demandes de visas de sortie encore en suspens et de procéder par la suite à des examens réguliers;

— d'échanger des informations et de tenir des réunions bilatérales avec d'autres États participants en vue de résoudre des situations et des cas spécifiques; de convoquer une Conférence sur la dimension humaine, qui se réunira à Paris (1989), à Copenhague (1990) et à Moscou (1991), afin d'examiner les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et d'autres questions d'ordre humanitaire connexes, et de régler les cas et situations encore en suspens;

— de garantir l'intégrité et le caractère privé des communications postales et téléphoniques;

— de faciliter une diffusion plus libre et plus large de l'information;

— de convoquer des réunions de suivi, dont un Forum de l'information (Londres, avril-mai 1989), un Colloque sur le patrimoine culturel des États participants (Cracovie, 1991) et une Réunion d'experts sur l'intervention d'une tierce partie dans le règlement pacifique des différends.

— En ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'économie et autres domaines connexes, les gouvernements ont convenu :

— de faciliter les contacts entre gens d'affaires et d'améliorer la diffusion des informations;

— de convoquer une Conférence sur la coopération économique, qui réunira notamment des représentants des milieux d'affaires (Bonn, 1990) et qui aura pour objet de donner un nouvel élan aux relations commerciales entre l'Est et l'Ouest;

— d'améliorer la coopération scientifique et technique, notamment en favorisant les contacts directs entre scientifiques et en assurant le respect des droits de l'homme des scientifiques;

— de renforcer la coopération en matière d'environnement et de promouvoir la participation du public et sa prise de conscience des problèmes écologiques. □

Clôture des entretiens «MBFR»

Le 7 février 1989, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a pris note aujourd'hui de la séance plénière de clôture des Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces et des armements et sur les mesures connexes en Europe centrale (MBFR). Les États participants ont décidé de mettre fin à ces entretiens par suite de l'accord intervenu sur la tenue des nouvelles Négociations sur les forces conventionnelles en Europe, qui s'ouvriront en mars de cette année. Le Canada, qui participait aux pourparlers sur les MBFR, prendra pleinement part aux nouvelles négociations.

« Les entretiens concernant les MBFR, entrepris en 1973, nous ont offert un forum multilatéral précieux pour l'examen des propositions visant le renforcement de la sécurité en Europe. Les points d'accord ont été insuffisants pour que cette tentative originale visant à convenir de mesures de contrôle des armements conventionnels aboutisse à un traité. Toutefois, l'expérience acquise nous sera fort utile dans les nouvelles négociations, dont l'objectif est de parvenir à un équilibre stable des forces conventionnelles en Europe avec des arsenaux réduits », a dit M. Clark. □

MBFR : Déclaration de clôture des pays occidentaux

Voici la déclaration de clôture faite au nom des participants occidentaux par le chef de la délégation du Royaume des Pays-Bas, l'ambassadeur L.W. Veenendaal, le 2 février 1989.

« Nous nous réunissons aujourd'hui pour la dernière fois dans ce hall splendide. Les gouvernements des États représentés autour de cette table ont décidé de clôturer les négociations sur la réduction mutuelle des forces et des armements et sur les mesures connexes en Europe centrale parce que, dans une autre instance, il a été convenu d'engager la Négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe. Il est important de souligner que l'Est et l'Ouest ont pris cette décision par consensus. C'est de cette façon que nous avons décidé non seulement de mettre fin aux pourparlers, mais aussi de convenir des modalités et procédures pour cette réunion. Le communiqué conjoint que nous publions aujourd'hui témoigne de cette entente sous tous ses aspects.

Nous mettons fin à nos pourparlers sans avoir signé d'accord sur le fond. Du point de vue des pays occidentaux, cela ne diminue pas l'importance de quinze années de négociations et de sérieux efforts pour donner plus de stabilité aux relations en Europe. Je ne tenterai pas de faire une évaluation finale de ces négociations. Mais je crois que certaines conclusions importantes peuvent déjà être tirées. Permettez-moi de saisir cette occasion pour rassembler certaines de nos expériences et pour tenter de dresser une première évaluation.

Une telle évaluation ne peut être faite correctement qu'en situant les négociations MBFR dans leur juste perspective. La décision de convoquer ces pourparlers devrait évidemment être comprise à la lumière de la situation politique qui prévalait au début des années 70. En 1967, les pays de l'Ouest ont pris l'importante initiative d'esquisser leurs vues sur l'amélioration des relations Est-Ouest dans le « Rapport Harmel », du nom du ministre des Affaires étrangères de la Belgique à cette époque. Au cours de la même période, des efforts ont été déployés pour convoquer la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est finalement ouverte à

Helsinki en 1973 avec la participation de tous les membres des deux Alliances ainsi que des pays neutres et non-alignés d'Europe. Mais l'Occident croyait qu'une amélioration de la situation politique en Europe devrait s'accompagner d'une atténuation de l'affrontement militaire sur ce continent. C'est ainsi que les propositions occidentales ont finalement mené à la convocation de nos pourparlers.

Les participants occidentaux se sont rendus à Vienne en 1973 nourrissant de grandes attentes, et avec la ferme détermination de profiter de cette occasion unique pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Mais il était tout aussi clair que l'initiative exigerait des innovations aux plans politique, militaire, conceptuel et pratique. Nos pourparlers ont constitué la première négociation sur le contrôle des armes conventionnelles depuis la guerre, et les participants ont vite découvert que les tâches du mandat explicité dans le Communiqué final leur posaient un grand défi. La complexité de la question nécessitait manifestement une approche très soignée et tenace, une approche qui allait manifestement exiger beaucoup de temps.

Dans le cours des négociations, les deux parties ont développé leurs positions de négociation respectives, tant au plan conceptuel que sous la forme de propositions d'accord concrètes. Aux propositions de l'une des parties, l'autre partie a opposé des contre-propositions s'inspirant habituellement des propositions précédemment présentées. Ce processus permanent n'a jamais débouché sur un accord, mais il importe d'en noter la valeur puisqu'il a progressivement permis aux deux parties d'acquérir une riche expérience et une meilleure connaissance des difficiles questions posées par le contrôle des armes conventionnelles, ainsi qu'une meilleure compréhension des préoccupations de l'autre partie.

Les négociations MBFR ont donc été notre première et peut-être principale expérience; elles ont constitué un processus d'apprentissage irremplaçable qui nous a permis de mieux comprendre l'ensemble de la question et les considérations de sécurité qui sont en jeu. Mais elles nous ont donné davantage. Dans nos pourparlers, nous avons nettement dépassé les échanges officiels et entrepris une discussion approfondie de la question proprement dite. Et ce faisant, nous avons découvert que nos positions

respectives pouvaient effectivement être rapprochées. Malgré de grandes difficultés politiques et pratiques, de nombreux points de convergence ont émergé, tant au plan des concepts qu'à celui des questions concrètes.

Au point où nous en sommes maintenant, il y a largement entente entre les deux parties sur un certain nombre de buts et de principes généraux comme le but de la stabilisation des forces à des niveaux d'armement moindres, l'engagement de limiter les forces après les réductions, l'exigence d'une vérification efficace, la nécessité de procéder graduellement et de garantir à chaque étape que la sécurité des participants n'est pas compromise, ainsi que la nécessité de mesures complémentaires appropriées pour renforcer la stabilité et la confiance.



Lieu des pourparlers sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) qui ont pris fin récemment à Vienne.

Mais le fait que quinze ans de négociations n'ont pas permis d'en venir à un accord démontre amplement que, nonobstant d'importants points d'entente, il subsiste certains problèmes importants que l'Est et l'Ouest ont été incapables de résoudre. Pendant nos négociations, nous avons identifié les questions qui posent le plus de difficultés: ce sont le problème des données, les modalités de la vérification, le facteur géographique et la question du traitement des armements. Ces points nous sont bien connus. Je noterai seulement que, pour

l'Occident, ces points de mésentente touchent à des exigences fondamentales de leur sécurité. Ce n'est pas seulement que les négociateurs ont été incapables de trouver une formule de compromis acceptable. C'est plutôt que ces problèmes appellent une solution durable qui tienne compte des préoccupations légitimes de l'Occident en matière de sécurité, qui contribue sensiblement au renforcement de la paix et de la sécurité, et qui accroisse en même temps la confiance entre les participants. En ce sens, les questions que nous n'avons pu régler autour de cette table pourraient s'avérer avoir une signification plus large qui déborde le cadre de nos négociations.

Chaque partie voudra réserver son jugement sur les occasions manquées de régler ces importants problèmes.

Nous, Occidentaux, avons toujours pris très au sérieux l'objectif de notre mandat et avons fait de grands efforts pour l'étayer de propositions concrètes. Pendant toutes ces années et dans toutes nos propositions, nous avons eu pour principe directeur de rechercher une véritable amélioration de la relation de sécurité en Europe qui se refléterait dans un accord significatif, prenant en compte les exigences de la sécurité et de la stabilité.

L'Occident a pleinement contribué à combler le vide conceptuel qui existait

au début de nos pourparlers. Il a proposé un certain nombre de concepts importants qui ont graduellement reçu l'accord de principe des pays de l'Est et qui sont ainsi devenus des points d'entente. Comme exemples de tels concepts, mentionnons la parité exprimée par des plafonds communs, la collectivité, la vérification stricte et efficace et la nécessité de régler le problème des dissymétries. Nous avons soumis un certain nombre d'autres idées, comme le lien à maintenir entre les réductions et les limitations subséquentes, et la nécessité de mesures connexes visant à favoriser l'objectif général du renforcement de la sécurité et de la stabilité. Nous avons proposé des réductions numériquement ambitieuses, des réductions plus modestes dans les armements ainsi que des réductions limitées aux effectifs. Pendant ces quinze années, nous avons proposé différents points d'entente possibles, à savoir : une approche graduée, un accord global et un accord sur la première phase assorti de délais spécifiques.

Malgré ces efforts, nous n'avons pu obtenir une entente. Mais nous sommes optimistes alors que nous nous préparons pour une nouvelle négociation sur le contrôle des armes conventionnelles. Nous sommes heureux que les pays de l'Est se soient dits désireux de s'engager sérieusement sur les questions de contrôle des armes conventionnelles. On reconnaît maintenant généralement qu'il existe d'importantes disparités entre les forces conventionnelles des deux parties, disparités qui doivent être éliminées.

Si nous envisageons en rétrospective ces quinze années de négociations, notre conclusion est que, malgré l'absence d'un accord, « les Entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont fait œuvre de pionniers en cherchant à parvenir à des mesures de limitation des armements conventionnels dans une région cruciale de l'Europe ». Cette citation est extraite du discours que le ministre des Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, a prononcé, il y a seulement deux semaines, à la séance plénière de clôture de la réunion de suivi de la CSCE. Nos pourparlers ont utilement contribué à une meilleure compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest, de leurs positions respectives, à une plus grande sensibilisation du public à l'importance des questions en cause et à l'établissement graduel de meilleures

relations de sécurité en Europe. L'expérience que nous avons acquise du processus de négociations portant sur le contrôle des armes conventionnelles est d'une grande valeur et d'une valeur durable. Enfin, nos pourparlers ont été un instrument utile pour maintenir le dialogue entre l'Est et l'Ouest sur les questions de sécurité, même durant les périodes difficiles de notre relation. À ce titre, ils ont constitué en eux-mêmes un élément de stabilité.

Nos pourparlers se terminent ici aujourd'hui. Mais les efforts déployés pour amener davantage la sécurité et des relations plus stables en Europe doivent se poursuivre et ils se poursuivront. La conclusion du traité FNI a prouvé que, s'il existe une volonté politique des deux côtés, il est possible de trouver des solutions à des problèmes en apparence insolubles. En même temps, il a rendu les gouvernements et les publics plus vivement conscients de l'importance vitale des aspects conventionnels de la sécurité et a fait ressortir la nécessité de réaliser un équilibre plus équitable des Forces conventionnelles en Europe à des niveaux moindres. L'amélioration générale du climat des relations Est-Ouest, dont a témoigné dernièrement l'issue réussie de la réunion de suivi de la CSCE à Vienne, donne lieu à un certain optimisme quant aux perspectives de contrôle des armements. Les gouvernements des pays occidentaux demeurent engagés envers le processus de contrôle des armements, qui fait partie intégrante de la politique de sécurité de l'Ouest. Nos gouvernements continueront d'explorer toutes les possibilités qui cadrent avec les exigences de notre sécurité, pour la mise en œuvre d'accords efficaces et vérifiables de contrôle des armements. Comme l'ont affirmé les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN dans leur déclaration de Bruxelles intitulée « Orientation future » le trois mars 1988 : Nous recherchons des négociations non comme une fin en soi mais pour parvenir à des accords qui peuvent réduire sensiblement le risque de conflit et contribuer de façon véritable à la stabilité et à la paix.

Monsieur le président, j'ai déjà mentionné que nos entretiens ont contribué à une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest. C'est le bon moment, je crois, pour ajouter que ces nombreuses années ont apporté aussi de grandes satisfactions sur le plan personnel, car elles ont forgé tant de liens d'amitié et

d'estime mutuelle. Je suis convaincu que ces liens dureront, ce dont nous devrions être particulièrement reconnaissants.

C'est aussi le bon moment d'adresser un mot de remerciement aux autorités de la République d'Autriche. La façon impeccable et accueillante dont elles ont contribué à l'organisation de nos pourparlers mérite notre reconnaissance. Nous sommes également redevables à nos interprètes qui prêtent fidèlement leurs services à nos entretiens depuis tant d'années.» □

Ouverture des négociations sur les armements conventionnels en Europe

Le 9 mars 1989, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'à l'occasion des séances d'ouverture des deux nouvelles négociations sur le contrôle des armements conventionnels à Vienne, le Canada avait présenté, au nom de tous les États membres de l'OTAN, une série de propositions visant à renforcer la stabilité en Europe.

En ce qui concerne les Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe, M. Clark a noté que les objectifs du Canada et de ses alliés occidentaux étaient d'arriver à un équilibre sûr et stable des forces conventionnelles à des niveaux inférieurs; d'éliminer les disparités préjudiciables à la stabilité; et d'éliminer toute capacité de lancer une attaque surprise et d'engager une action offensive (c'est-à-dire de ramener à 40 000 le niveau des principaux chars de combat, à 33 000 celui de l'artillerie et à 56 000, celui des véhicules blindés de transport de troupes); l'imposition d'une limite sur les quantités d'armements dont peut disposer un pays (pas plus de 30 % des limites globales); et l'imposition de limites supplémentaires sur les armements des unités actives stationnées à l'extérieur du territoire national d'un pays (principaux chars de combat 3 200; artillerie 1 700; véhicules blindés pour le transport des troupes 6 000). Nous avons également proposé un échange annuel d'informations concernant les

niveaux des équipements militaires et des troupes, et souligné la nécessité de mettre en place des mesures de stabilisation et de prendre des arrangements rigoureux en matière de vérification.

Pour ce qui est des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe (CSBM), M. Clark a expliqué que nous essayons de bâtir sur le succès de l'application du Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, en encourageant une plus grande transparence des activités et de l'organisation militaires. À cette fin, nous avons pro-

posé : un échange annuel d'informations sur l'organisation, les effectifs et l'équipement militaires, ainsi que sur les programmes de déploiement d'armements conventionnels d'importance majeure, qui serait soumis à un système d'évaluation aléatoire; une intensification des échanges d'informations sur les activités militaires; l'amélioration des modalités d'observation et d'inspection; l'abaissement des seuils à partir desquels les activités de grande envergure nécessitent un plus long préavis et font l'objet d'une observation; ainsi que des mesures destinées à développer les contacts et la communication. Afin d'encourager un échange de vues libre et d'éliminer autant que possible les malen-

tendus, nous avons également proposé la tenue d'un séminaire sur la doctrine militaire, qui réunirait les 35 États participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Clark a noté que les propositions présentées à Vienne par le Canada et ses Alliés ont l'avantage d'être réalistes. Elles prévoient des mesures raisonnables qui, si elles venaient à être appliquées, pourraient donner à la sécurité de nouvelles bases qui permettraient de renforcer la stabilité en Europe. Nous espérons, a ajouté M. Clark, que ces propositions seront accueillies dans le même esprit de coopération dans lequel elles ont été présentées. ■

Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe

Voici l'énoncé de position présenté récemment par les délégations de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis lors de l'ouverture des négociations sur le contrôle des armements conventionnels en Europe.

Objectifs

1. Aux termes du mandat, les objectifs des négociations sont les suivants :
 - l'instauration d'un rapport stable et sûr entre les forces conventionnelles dont les niveaux auront été réduits;
 - l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité;
 - l'élimination, en priorité, de la capacité de lancer une attaque-surprise ou de déclencher une action offensive de grande envergure.
2. En adoptant l'approche exposée ci-après, les délégations occidentales s'efforceront de créer une situation telle que le lancement d'une attaque-surprise ou d'une action offensive de grande envergure ne soit plus à craindre. Nous poursuivons ce but dans un égal respect des intérêts de tous en matière de sécurité. Notre approche, qui constitue un tout cohérent, doit être mise en œuvre simultanément et intégralement dans la zone d'application.

Justification

3. Notre approche se fonde sur les considérations suivantes :

- la concentration actuelle de forces dans la zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural est la plus importante qu'on ait connue en temps de paix; elle représente le plus grand potentiel de destruction jamais réuni. Les niveaux globaux de forces, en particulier ceux des armements susceptibles de permettre une attaque-surprise ou une action offensive — tels que chars de combat, artillerie et véhicules blindés de transport de troupes — doivent donc être radicalement réduits. C'est la disparité considérable du nombre de ces systèmes d'armes, tous dotés d'une grande mobilité et d'une importante puissance de feu, qui constitue la principale menace à la stabilité en Europe. En outre, de tels systèmes jouent un rôle essentiel dans la prise et le contrôle d'un territoire, but primordial de tout agresseur;

- aucun pays ne doit être autorisé à dominer l'Europe par la force des armes : aucun participant ne doit par conséquent posséder plus qu'un pourcentage déterminé, proportionné aux besoins de sa propre défense, de la somme des armements de chaque catégorie détenus par l'ensemble des participants;

- les mesures visant le nombre total et la nationalité des forces ne toucheront pas en tant que telles le déploiement d'armements à l'extérieur des frontières nationales : d'autres limitations devront être imposées en ce qui concerne les forces stationnées sur le territoire d'autres pays;

- nous devons porter notre attention à la fois sur les niveaux d'armements et

sur l'état de préparation des forces dans les secteurs où la concentration de ces forces est la plus importante, et nous efforcer de prévenir le redéploiement dans un autre secteur des forces retirées d'un secteur de la zone d'application. Il sera par conséquent nécessaire de mettre en place un dispositif de limitations secondaires s'appliquant aux forces de toute la zone, ainsi que d'autres limitations concernant les armements des unités actives.

4. La mise en œuvre des mesures suivantes dans la zone d'application permettrait de réaliser ces objectifs :

Mesure 1 : Plafond global

Les armes des trois catégories susmentionnées ne dépasseront à aucun moment les plafonds globaux suivants :

— chars de combat	40 000
— pièces d'artillerie	33 000
— véhicules blindés de transport de troupes	56 000

Mesure 2 : Suffisance

Aucun pays ne détiendra plus de 30 % du plafond global de ces trois catégories, à savoir :

— chars de combat	12 000
— pièces d'artillerie	10 000
— véhicules blindés de transport de troupes	16 800

Mesure 3 : Forces stationnées

Aucun pays appartenant à l'une des deux alliances ne déploiera hors du territoire national des armements affectés à des unités actives excédant les niveaux suivants :

- chars de combat 3 200
- pièces d'artillerie 1 700
- véhicules blindés de transport de troupes 6 000

Mesure 4 : Limitations secondaires

Dans les zones indiquées ci-dessous, un groupe de pays appartenant à la même alliance ne dépassera pas les plafonds suivants :

(1) Dans la zone formée par la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Turquie, la Bulgarie, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et le territoire de l'Union soviétique situé à l'ouest de l'Oural comprenant les districts militaires suivants : Baltique, Biélorussie, Carpates, Moscou, Volga, Oural, Léningrad, Odessa, Kiev, Transcaucasie, Caucase nord :

- chars de combat 20 000
- pièces d'artillerie 16 500
- véhicules blindés de transport de troupes 28 000 (dont au maximum 12 000 VBCI)

(2) Dans la zone formée par la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et le territoire de l'Union soviétique situé à l'ouest de l'Oural comprenant les districts militaires suivants : Baltique, Biélorussie, Carpates, Moscou, Volga, Oural, pour ce qui est des armements des unités actives :

- chars de combat 11 300
- pièces d'artillerie 9 000
- véhicules blindés de transport de troupes 20 000

(3) Dans la zone formée par la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et le territoire de l'Union soviétique comprenant les districts militaires de la Baltique, de la Biélorussie et des Carpates, pour ce qui est des armements des unités actives :

- chars de combat 10 300
- pièces d'artillerie 7 600

- véhicules blindés de transport de troupes 18 000

(4) Dans la zone formée par la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Pologne, la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie, pour ce qui est des armements des unités actives :

- chars de combat 8 000
- pièces d'artillerie 4 500
- véhicules blindés de transport de troupes 11 000

(5) La mesure 4 doit être considérée comme un tout indissociable qui doit être appliqué simultanément dans toute la zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. Il appartiendra aux membres de chaque alliance de décider de la façon d'exercer les droits qui leur sont reconnus conformément à toutes ces mesures.

Mesure 5 : Échange d'information

Les parties déclareront chaque année les chars de combat, véhicules blindés de transport de troupes et pièces d'artillerie qu'elles détiennent, en ventilant les données jusqu'au niveau du bataillon. Cette mesure s'appliquera également au personnel, tant des unités combattantes que des unités de soutien. Toute modification de la structure des unités de niveau supérieur au bataillon telle qu'elle aura été notifiée, ou toute mesure entraînant un accroissement des effectifs de ces unités, devront faire l'objet d'une notification, selon des modalités qui seront déterminées au cours des négociations.

Mesures visant la stabilité, la vérification et le non-contournement

5. Les mesures suivantes devraient faire partie intégrante de l'accord :

- mesures de stabilisation : destinées à étayer les réductions des niveaux de forces dans la zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural, elles consisteraient notamment en mesures de transparence, de notification et de contrainte s'appliquant au déploiement, aux mouvements et au degré de préparation des forces armées conventionnelles, y compris les armements et équipements conventionnels;

- arrangements de vérification : il s'agirait notamment de l'échange de données détaillées concernant les forces et les déploiements, du droit d'effectuer des inspections sur place, ainsi que d'autres mesures visant à assurer le respect des dispositions convenues;

- mesures visant à prévenir tout contournement : faire en sorte, entre autres, que les effectifs et le matériel retirés d'une zone quelconque ne puissent faire peser de menace sur la sécurité d'aucun pays participant;

- une disposition permettant de dépasser temporairement les plafonds établis par la mesure 4 pour des manœuvres préalablement notifiées.

À plus long terme

6. À plus long terme, à la lumière de la mise en œuvre des mesures ci-dessus, nous serions disposés à envisager d'autres actions visant à renforcer la stabilité et la sécurité en Europe, et notamment :

- de nouvelles réductions ou limitations des armements et équipements conventionnels;

- la restructuration des forces armées de manière à renforcer leurs capacités défensives et à réduire encore leurs capacités offensives. □

Pourparlers canado-soviétiques

M. Fred Bild, sous-ministre adjoint pour le Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale, a visité l'Union soviétique, du 12 au 16 juin 1989.

Il a participé à une conférence régionale des Nations Unies sur la limitation des armements et le désarmement, à Dagomys. M. Bild, qui avait été chargé par le Secrétaire général des Nations Unies de prendre la direction d'une étude de 18 mois sur la vérification a fait une présentation sur les progrès de l'étude. Celle-ci a été entreprise par un groupe représentatif de 20 spécialistes en vérification, qui évalueront et définiront les rôles éventuels que pourraient jouer les Nations Unies dans le cadre de la vérification des accords sur le contrôle des armements et le désarmement.

Au cours de son séjour en Union soviétique, M. Bild a également tenu des consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement avec des hauts fonctionnaires du ministère soviétique des Affaires étrangères à Moscou. □

Allocution de l'honorable Mary Collins à Vienne

Voici le texte de l'allocution prononcée par l'honorable Mary Collins, ministre associé de la Défense nationale, lors du lancement des nouvelles négociations sur les armements conventionnels en Europe, le 7 mars 1989 à Vienne.

« Je suis très honorée de prononcer une allocution au nom du gouvernement du Canada à l'occasion de cette réunion historique. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, qui n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui, aurait apprécié autant que moi l'aimable hospitalité que nous offrent le Dr Mock et les autorités autrichiennes.

Nous nous sommes rassemblés à Vienne, une ville liée par son histoire à l'Est comme à l'Ouest, afin de marquer l'ouverture de deux nouvelles séries de négociations sur la sécurité militaire qui sont d'une signification sur laquelle nous ne saurions trop insister.

Nous sommes réunis dans le but de réduire les risques que se produise de nouveau une guerre en Europe et de trouver des nouvelles formules de paix et de sécurité. Nous sommes ici en vue d'établir de nouvelles traditions de collaboration qui serviront aux générations futures d'Européens et d'Américains.

Quarante-quatre ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe demeure divisée entre deux alliances militaires, et plus de cinq millions d'hommes et de femmes sous les armes se font face encore aujourd'hui. En dépit des énormes progrès accomplis depuis 1945, les Européens continuent à vivre sous la menace d'une attaque militaire soudaine. Il existe en ce moment la plus forte concentration de forces armées qu'il y ait jamais eu en Europe en temps de paix. La puissance destructrice de ces forces est énorme.

Nous ne pouvons laisser cette situation se perpétuer. L'Europe a vécu trop de guerres et en connaît bien les horreurs. Les Canadiens connaissent également les horreurs de la guerre : plus de 100 000 de nos hommes et de nos femmes sont morts en Europe au cours des deux Grandes Guerres mondiales. Nous ne devons plus jamais permettre à de telles confluations de se reproduire.

Le 9 mars, nos délégations entameront deux nouvelles séries de négociations en vue de réduire les risques d'une nouvelle guerre. Il s'agit dans un cas de négociations sur les mesures de confiance et de sécurité dont le but est de donner suite aux résultats déjà remar-



Mme Mary Collins, ministre associé de la Défense nationale.

quables qui ont été obtenus lors de la Conférence de Stockholm; dans l'autre cas, ce sont des négociations sur les forces classiques en Europe qui visent à établir, au moyen d'un accord conclu, des niveaux équilibrés et moins élevés de forces classiques en Europe.

Il nous apparaît que les pourparlers que nous sommes sur le point d'entamer constitueront les plus importantes négociations sur le contrôle des armements et sur le désarmement qui aient jamais été entreprises multilatéralement. S'ils aboutissent, ces pourparlers auront un effet positif sur des négociations entreprises dans d'autres domaines et contribueront à raffermir la volonté politique d'accroître la stabilité en Europe.

Les peuples que nous représentons aujourd'hui ont tous des raisons d'espérer que la paix que nous connaissons actuellement continuera de régner, et que le monde dans lequel nous vivons sera caractérisé par des tensions moins élevées et par un plus grand sentiment de sécurité. Nous sommes les artisans de notre destin. Consacrons notre énergie collective à la création, en Europe, d'une structure plus stable et plus harmonieuse sur le plan de la sécurité.

Des travaux ardues et prolongés ont été entrepris en vue des présentes négociations, au cours de la réunion de suivi tenue à Vienne et des pourparlers sur la délimitation du mandat des négociations. Mais, nous pouvons affirmer avec fierté que les efforts que nous avons déployés

ont porté leurs fruits. Car dans le domaine du contrôle des armements, aucune entreprise ne s'est jamais appuyée sur une base aussi solide que les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. De même, jamais par le passé des négociations n'ont eu dès le départ des objectifs et des lignes directrices aussi clairement établis que les négociations sur les forces classiques en Europe.

Les signes sont encourageants. Il est vrai que le déséquilibre des forces conventionnelles en Europe existe toujours. Cependant, des progrès spectaculaires ont été réalisés en matière de désarmement et de contrôle des armements au cours des dernières années, et les problèmes qui semblaient insolubles ont été surmontés ou sont en voie de l'être, devant la recherche patiente de solutions.

L'entente conclue à Stockholm en 1986 marque une étape importante vers le renforcement de la sécurité en Europe. Le caractère judicieux de l'accord signé dans cette ville a été confirmé lors de la mise en application de ses dispositions.

Depuis janvier 1987, environ 35 activités militaires ont pu être observées en vertu des modalités de ce document. Des soldats canadiens comptent parmi ceux qui ont été l'objet de vérifications et d'observations, et qui ont eux-mêmes eu l'occasion de participer à des activités d'observation. Ces mesures ont contribué de façon concrète à l'atmosphère de confiance qui règne actuellement et ont permis de consolider des gains significatifs, comme le droit d'effectuer des vérifications sur place, par exemple.

Les modalités établies relativement aux observations et les liens créés entre les membres du personnel militaire de divers pays sont d'une nature et d'une portée sans précédent. Les possibilités qui s'offrent à nous de renforcer le nouveau climat de confiance et de collaboration sont immenses. Nous nous devons de construire avec circonspection sur ces bases.

Or tous les efforts que nous avons fournis n'ont pas été aussi fructueux. Le mois dernier, par exemple, les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) se sont terminés sans que nous ne parvenions à conclure d'accord. Même si les éléments d'entente ne se sont pas révélés suffisants, les pourparlers nous ont néanmoins permis d'acquérir une expérience d'une grande valeur.

Plus tôt cette année, à Vienne, lors de la réunion qui a fait suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération

en Europe, M. Clark a affirmé que les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces avaient ouvert la voie aux négociations sur le contrôle des armements : les deux parties ont en effet adopté des positions convergentes sur un certain nombre de questions; de plus, les pourparlers ont permis aux participants de mieux comprendre les exigences liées aux réductions et aux limitations mutuellement acceptables et vérifiables des forces et des armements en Europe.

D'autres progrès significatifs ont également été accomplis dans le domaine du contrôle des armements. C'est à juste titre que la signature, en 1988, du traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire entre les États-Unis et l'Union soviétique a été qualifiée d'événement historique. Les progrès réalisés par ces deux pays en vue de la conclusion d'un accord sur des réductions majeures de leurs arsenaux nucléaires stratégiques donnent lieu à l'optimisme. Hier, je me suis réjoui d'entendre le ministre des Affaires étrangères Shevardnadze et le secrétaire d'État Baker réitérer leurs engagements dans ce domaine essentiel.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le dynamisme politique qui s'est manifesté en janvier dernier à la Conférence sur les armes chimiques de Paris facilitera la conclusion, au cours de la Conférence de Genève sur le désarmement, d'une entente proscrivant ces armes. À cet égard, le Canada appuie les propositions faites hier par le secrétaire d'État Baker relativement aux armes chimiques. Nous avons hâte de travailler en collaboration avec les États-Unis, l'Australie et d'autres pays en vue de mettre en oeuvre ces propositions. Pour sa part, le Canada a récemment divulgué des informations au sujet de son programme de recherche en matière de défense chimique. Qui plus est, nous avons invité des représentants de l'Union soviétique à visiter les seules installations du Canada où sont menées ces recherches.

Ces progrès sont signe de la détermination avec laquelle les alliés occidentaux, y compris le Canada, ont poursuivi leurs objectifs en matière de contrôle des armements et de désarmement tout au long de la présente décennie. On oublie trop souvent que bon nombre de propositions clés touchant le contrôle des armements ont été avancées par l'Ouest : c'est grâce à la détermination inébranlable des pays membres de l'Alliance Atlantique que l'on a fini par accepter l'« option zéro », pour ce qui est des FNI. C'est en mai 1986, à Halifax, au Canada, que des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont pris des décisions

en vue de préparer la négociation des mandats et des propositions sur le contrôle des armements relativement aux armements classiques en Europe, décisions qui ont d'ailleurs mené à la présente réunion. C'est sur notre insistance pour que soient éliminés les déséquilibres qui existent dans les forces classiques en Europe que les pays membres du Pacte de Varsovie se sont déclarés prêts à réduire leurs forces en Europe de l'Est.

Aujourd'hui, nous faisons face à une nouvelle dynamique dans les relations entre l'Est et l'Ouest, laquelle est attribuable, en partie, aux changements qui surviennent en Union soviétique. La Glasnost et la Perestroïka ont été accompagnées d'une nouvelle orientation politique de l'URSS, orientation qui a eu une incidence dans le domaine du contrôle des armements : le principe d'une quantité suffisante et raisonnable d'armements fait maintenant partie de la doctrine militaire des dirigeants soviétiques et de leurs partenaires du Pacte de Varsovie, ce qui semble indiquer qu'ils ont adopté une position plus défensive. Il semble qu'on comprenne mieux que la manière dont l'Ouest aborde la question militaire concorde avec la façon dont il perçoit ses besoins légitimes en matière de défense face aux niveaux des forces et aux déploiements du Pacte de Varsovie.

Les propos tenus en décembre dernier par le président Gorbatchev devant l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'il a annoncé son intention de réduire les forces soviétiques et de modifier le dispositif des forces de l'Union soviétique, témoignent éloquemment de cette nouvelle façon de penser. Par la suite, des réductions ont également été annoncées par d'autres pays de l'Europe de l'Est. Hier, M. Shevardnadze a fourni de plus amples détails à ce sujet. Ces annonces reçoivent un accueil favorable, et il s'agit d'une perspective dont nous nous réjouissons.

Tout ce chemin parcouru nous permet d'entrevoir avec optimisme l'issue de la mission à laquelle nous sommes ici conviés. Nous aurons néanmoins à relever un défi de taille. En effet, il nous faudra de grandes réserves de volonté politique, de confiance et de détermination, face à la formidable complexité des questions qui se posent. C'est par notre volonté de rehausser notre sécurité mutuelle et, partant, d'instaurer une paix plus stable, que nous devons faire avancer ces négociations.

L'intérêt et l'engagement du Canada à l'égard des présentes négociations découle de l'héritage historique et des riches traditions qu'il partage avec l'Europe. Les liens culturels et linguisti-

ques qui unissent les Canadiens avec les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe remontent à plusieurs siècles et demeurent forts encore aujourd'hui. Les relations commerciales du Canada et des pays européens sont très bonnes. Par ailleurs, le fondement même de notre état est lié à des événements qui se sont produits en Europe et auxquels nous avons participé. C'est en reconnaissance de l'héritage et des intérêts en matière de sécurité qu'il continue de partager avec l'Europe que le Canada affecte encore aujourd'hui un contingent en Europe. Ce contingent est chargé de respecter les engagements du Canada, dans le cadre d'une Alliance vouée à la défense de la liberté et des droits de la personne.

Au début des négociations qui s'amorceront jeudi, le Canada participera à la présentation des propositions détaillées et concrètes dont Sir Geoffrey Howe a donné un aperçu hier. Pendant les pourparlers sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, nous chercherons à améliorer les mesures convenues à Stockholm et à en ajouter afin de favoriser une plus grande transparence, et, pour ce faire, nous proposerons la mise en place d'une tribune où les parties en présence pourront tous les ans échanger des renseignements sur les organismes militaires, ainsi que l'adoption de mesures permettant de prévoir avec plus de justesse les activités militaires et de mieux en cerner la nature. Persuadés de la nécessité d'augmenter les contacts afin que chaque pays en arrive à mieux comprendre la façon de penser des autres sur le plan militaire, nous proposerons également que soient organisés des échanges de vues sur la doctrine militaire. Ces mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité viseront à amener tous les intéressés à aborder plus ouvertement les questions militaires et à dissiper la méfiance qui est cause de tension entre l'Est et l'Ouest.

Quant aux négociations relatives aux forces armées classiques stationnées en Europe, les propositions que nous avançons auront pour but d'accroître la stabilité grâce à la réduction des moyens dont disposent les États pour lancer des attaques surprises et des opérations offensives de grande envergure. Nous proposerons à cette fin qu'une limite globale soit fixée quant à la quantité totale de ceux parmi les armements stockés en Europe qui menacent le plus notre sécurité, par exemple les chars de combat, les pièces montées sur véhicule et les camions blindés de transport de troupes. Ces systèmes d'armes sont capables d'une grande mobilité et d'une grande puissance de feu et sont indispensables pour s'emparer d'un territoire et le garder.

Leur nombre doit donc être réduit de façon égale de chaque côté et les mêmes limites doivent être fixées pour les deux camps. De même, nous proposerons que soit limitée la quantité de ces armements qui peut être stockée par un pays, quel qu'il soit, sur son propre territoire ou ailleurs. Aucun pays ne doit être en mesure de dominer l'Europe par la force des armes.

L'une des tâches d'une importance critique que devront mener à bien les négociateurs sera de s'entendre sur des mesures de vérification efficaces. L'acceptation de telles mesures de vérification comme élément essentiel du processus de contrôle des armements et de désarmement a été officiellement reconnue dans des résolutions adoptées à l'unanimité à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La vérification du contrôle des armements présente des caractéristiques particulières. Ce n'est pas l'équivalent d'un contrôle unilatéral exercé par des moyens nationaux. Il ne s'agit pas non plus de l'observation de mesures unilatérales dans des conditions établies par un ou plusieurs pays sans qu'il y ait eu des négociations au préalable. Des mesures de vérification véritables doivent être le fruit de négociations. Elles doivent convenir et être également applicables à tous les signataires d'un accord. L'on possède encore peu d'expérience de la négociation et de l'application de telles mesures. Toutefois, sur le plan bilatéral, l'accord sur les Forces nucléaires de portée intermédiaire nous ouvre la voie, et, sur le plan multilatéral, la mise en oeuvre de mesures de confiance et de sécurité en vertu de l'Accord de Stockholm permet d'acquérir une expérience des plus utiles.

Ici à Vienne, les négociateurs devront faire fond sur l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des rapports bilatéraux et multilatéraux entre États pour s'entendre sur des mesures de vérification efficaces qui offrent la certitude que tous se conformeront aux engagements qui auront été pris. Il ne suffira pas d'en arriver à une entente sur des mesures de réduction des armements et de chercher ensuite à élaborer des dispositions en fait de vérification. Il faudra examiner de près les conséquences, pour ce qui est de la vérification, de toutes les propositions faisant l'objet des négociations afin de s'assurer qu'il sera possible de vérifier si les accords conclus sont respectés.

Pour que les mesures de vérification convenues produisent les résultats voulus, il sera nécessaire de faire appel à diverses techniques. Il faudra probablement recourir au contrôle sur place, à la surveillance à partir de l'espace et

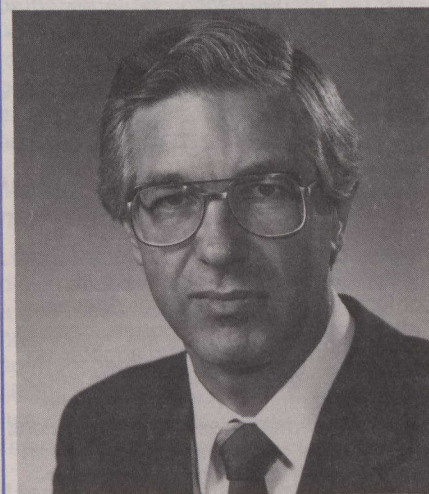
d'aéronefs et aux inspections faites à l'improviste. Cela nous a donc grandement encouragés lorsque M. Shevardnadze a déclaré que l'URSS est prête à considérer et à accepter toute mesure de vérification proposée au cours des négociations si l'autre camp est prêt à faire de même.

Au Canada, nous consacrerons des ressources considérables à cet aspect des négociations; dans le passé, nous avons fait part des résultats de nos recherches à la communauté internationale. Nous espérons que d'autres pays déploieront des efforts semblables aux nôtres. Dans les deux séries de négociations, le Canada cherchera à trouver des moyens permettant de vérifier si l'on se conforme à tout accord que l'on aura conclu.

Nous sommes d'avis que le Canada et ses alliés présenteront des propositions réalistes. Celles-ci appelleront non seulement la modification du dispositif des forces classiques, mais aussi de la conception que nous avons des modalités grâce auxquelles la paix et la sécurité pourront le mieux être préservées et renforcées, en Europe. Il faudra plus que jamais être déterminés à dissiper une bonne part du mystère qui entoure communément les opérations militaires. Pourtant, les changements que nous proposons sont possibles et réalisables. Ils font intervenir des mécanismes raisonnables, de nature à renforcer la confiance et à réduire les risques d'erreurs de calcul. Le moment est venu de passer aux actes : nos négociateurs ont à présent la difficile tâche de faire entendre les mesures proposées qui, comme vient de le dire le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, renforceront la sécurité mondiale.

À l'heure actuelle, les relations Est-Ouest inspirent un optimisme grandissant. On a le sentiment que, pour une des rares fois dans l'histoire, le moment, combien spécial, est venu où des pays pourront tenter de dénouer les problèmes jusque-là insolubles, à force de volonté et d'ingéniosité politiques. Ne ratons surtout pas la chance qui nous est donnée de racheter les affrontements de ce siècle, reconnus comme les plus destructeurs et les plus sanglants de toute l'histoire mondiale. Mettons donc à contribution toutes nos énergies et toutes les ressources dont nous disposons afin de jeter les bases d'une structure qui garantira une sécurité réelle et stable en Europe et en Amérique du Nord au siècle prochain — en ma qualité de Ministre du gouvernement de mon pays et en tant que personne et mère qui se préoccupe de ces questions, je crois que telle est, tout au moins, la dette que nous avons envers nos ancêtres et envers les générations futures. ■

Nomination diplomatique



M. David Peel, ambassadeur du Canada aux Négociations sur les forces conventionnelles en Europe, à Vienne.

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonce la nomination diplomatique suivante :

Monsieur David Peel de Truro (Nouvelle-Écosse) est nommé Ambassadeur à la négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe et aux Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité.

Monsieur Peel (B.A., 1954, licence en droit, Université de Dalhousie, 1957; doctorat en droit international public, Université de Paris, 1959) est entré au ministère des Affaires extérieures en 1959. Il a servi à l'étranger à titre de Deuxième secrétaire à Ankara de 1961 à 1963; de Deuxième secrétaire à Madrid de 1963 à 1966; de Premier secrétaire à Prague de 1966 à 1968; de Conseiller à Moscou de 1972 à 1974; et comme Ambassadeur à Prague de 1981 à 1984. À Ottawa, il a été Secrétaire du Comité des visites, Direction de l'Europe de l'Est de 1968 à 1972; adjoint du Président au groupe de l'analyse de la politique de 1974 à 1975; Directeur adjoint, Consultation juridique de 1975 à 1977; Directeur, Investissement industriel et politique de la concurrence de 1977 à 1981; Directeur général du renseignement économique, 1984 à 1985. Il a été Directeur général de la sécurité internationale et du contrôle des armements de 1985 à 1988, et est depuis Conseiller, Contrôle des armements conventionnels. Il est marié à Diana Roberts et ils ont deux enfants. ■

Document de référence sur les questions relatives aux MDCS

L'énoncé de position suivant a été présenté par les délégations de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le 9 mars 1989, les trente-cinq États participant à la CSCE entameront, à Vienne, des pourparlers qui feront fond sur les résultats déjà obtenus à la Conférence de Stockholm et dont ils s'efforceront d'élargir la portée, dans le but de mettre au point et d'adopter un nouvel ensemble de mesures de sécurité et de confiance (MDCS) mutuellement complémentaires. Les déclarations publiques qui seront faites à l'occasion de l'ouverture des négociations pourraient utilement s'appuyer sur les notes qui suivent.

Que sont les MDCS ?

Les mesures de confiance et de sécurité sont expressément conçues pour dissiper la suspicion et la méfiance que suscitent les moyens et les objectifs militaires. À cet effet, elles instaurent une plus grande transparence dans le domaine militaire : par exemple, des États peuvent fournir à d'autres des informations sur leurs exercices militaires, et leur donner la possibilité d'observer ces exercices.

Rappel historique

Le processus de création d'un climat de confiance en Europe a commencé avec la signature de l'Acte final de la conférence d'Helsinki, en 1975. Ce document comportait un certain nombre de mesures de confiance relativement modestes, invitant notamment les pays à se communiquer volontairement leurs projets quant à l'organisation de certaines activités militaires de grande envergure.

La notification volontaire était un bon début, mais ce n'était pas suffisant. C'est pourquoi, à la réunion de la CSCE à Madrid (1981-1983) les Alliés ont proposé de nouvelles négociations, afin d'élargir la portée des mesures acceptées à Helsinki et de les rendre contraignantes. Ces négociations, connues sous l'appellation de Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE), ont duré de 1984 à 1986. Elles ont abouti à un ambitieux programme de mesures interdépendantes, largement inspirées des propositions occidentales. Ces mesures tendaient à placer les activités de formation et d'entraînement des forces armées présentes en Europe, de l'Atlantique à l'Oural sous le signe de la prévisibilité,

de la transparence et de la confiance. Le programme adopté prévoyait notamment : l'échange de calendriers annuels des activités militaires, la notification des exercices (avec un seuil inférieur à celui à partir duquel devaient jouer les dispositions non contraignantes adoptées à Helsinki), l'invitation d'observateurs de tous les États participants à la CSCE aux manœuvres d'une certaine ampleur, et surtout, un régime d'inspections sur place — sur mise en demeure — comme moyen de vérification des activités militaires. Par la suite, ce régime d'inspection a servi de modèle dans d'autres négociations sur la maîtrise des armements.

Le régime des MDCS adopté à Stockholm a joué, au cours des deux dernières années, un rôle de première importance dans la multiplication des échanges d'information et dans l'introduction d'un élément de prévisibilité et de transparence dans les programmes d'activités militaires. Il a eu par ailleurs un effet bénéfique sur les relations politiques Est-Ouest en général.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Stockholm, en janvier 1987, des représentants d'États participants ont été invités, en qualité d'observateurs officiels, à plus de 35 activités militaires organisées dans 12 pays, et on a procédé à 18 inspections sur mise en demeure (lesquelles permettent à un pays d'exercer le droit qui lui est reconnu dans le document de Stockholm, de s'assurer que les activités militaires d'un autre État respectent les engagements découlant de la CDE). Les inspections ont prouvé leur utilité pour l'instauration d'un climat de confiance mutuelle. La multiplication des contacts, surtout entre militaires, due à l'observation et aux inspections d'exercices a aussi contribué à améliorer la compréhension mutuelle. Ces résultats dépassent de loin tout ce que beaucoup de spécialistes auraient cru possible il y a 10 ans.

C'est un progrès encourageant, mais encore une fois, nous pouvons faire mieux. De nouvelles initiatives sont nécessaires si nous voulons atteindre notre objectif qui est de réduire les tensions en levant les ambiguïtés sur les moyens et les visées militaires et en favorisant la coopération. Lorsque la nouvelle série de négociations sur les MDCS commencera à Vienne, en mars, les Alliés proposeront un ensemble de mesures intégré et bien structuré, qui devrait permettre de faire avancer le processus de renforcement de la confiance que nous avons lancé avec tant de succès à Helsinki, à Madrid et à Stockholm.

I Transparence concernant l'organisation militaire

Ces mesures sont destinées à renforcer la confiance et la transparence concernant le dispositif de forces de chaque État participant. À cet effet, des informations sur les forces stationnées à terre dans la zone et sur les programmes de déploiement de systèmes d'armes d'importance majeure seront échangées régulièrement. Les informations ainsi obtenues seront soumises à évaluation.

Mesure 1 : Échange d'informations militaires

Les États participants échangeront annuellement des informations au sujet de leur organisation, de leur personnel et de leur équipement militaire dans la zone. Ils indiqueront notamment :

- l'organisation du commandement des forces terrestres dans la zone;
- la désignation des grandes unités terrestres au niveau de la division et en deçà;
- les emplacements normaux de ces unités en temps de paix;
- les effectifs de ces unités;
- les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure, appartenant à ces unités;
- les unités aériennes basées à terre et le nombre de leurs avions.

En outre, les États participants notifieront :

- le transfert dans la zone des grandes unités terrestres définies ci-dessus d'un emplacement normal du temps de paix à un autre;
- le rappel d'un nombre significatif de réservistes.

Mesure 2 : Échange d'informations sur les programmes de déploiement d'armements conventionnels d'importance majeure

Chaque État participant informera les autres États participants des systèmes d'armes et des équipements d'importance majeure conventionnels définis dans la Mesure 1 qu'il compte mettre en service dans ses forces armées dans la zone couverte par la CDE au cours d'une période donnée.

Mesure 3 : Création d'un système d'évaluation aléatoire

Afin d'apprécier les informations fournies au titre des Mesures 1 et 2, les États participants créeront un système d'évaluation aléatoire en vertu duquel :

— ils auront le droit d'effectuer un certain nombre de visites préalablement annoncées aux emplacements normaux du temps de paix définis dans la Mesure 1;

— ces visites de durée limitée seront menées par du personnel déjà accrédité auprès de l'État hôte ou désigné par l'État visiteur;

— les équipes d'évaluation seront autorisées à observer les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure;

— des dispositions appropriées pour la visite d'évaluation seront prises par l'État hôte, dont des représentants accompagneront à tout moment les équipes d'évaluation.

II Transparence et prévisibilité des activités militaires

Ces mesures prolongeront celles qui ont été adoptées à Stockholm par un affinement destiné à rendre les activités militaires plus transparentes et plus prévisibles.

Mesure 4 : Amélioration des informations figurant dans le calendrier annuel

Les États participants fourniront dans leurs calendriers annuels des informations plus nombreuses et plus détaillées sur les activités militaires futures. Ces informations comporteront la désignation, le nombre et le type des grandes unités terrestres, au niveau de la division et au delà, qu'il est prévu de faire participer à des activités militaires notifiables dans la zone.

Mesure 5 : Amélioration des informations figurant dans la notification

Afin d'améliorer la notification relative aux activités militaires, les États participants communiqueront des informations plus nombreuses et plus détaillées sur l'engagement de leurs forces armées et sur les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure employés lors de telles activités des forces terrestres.

Mesure 6 : Amélioration des modalités d'observation

Les États participants faciliteront l'observation, par exemple en organisant des séances d'information plus détaillées, en fournissant de meilleures cartes et en autorisant l'emploi de matériels d'observation plus nombreux. En outre, pour mieux permettre aux observateurs

d'évaluer l'ampleur et la portée d'une activité, les États participants sont encouragés à organiser un survol de la zone dans laquelle se déroule l'activité. D'autre part, la durée du programme d'observation sera améliorée.

Mesure 7 : Abaissement du seuil d'observation

Les États participants inviteront des observateurs à assister aux activités notifiées chaque fois que l'effectif des troupes engagées sera égal ou supérieur à 13 000 hommes, ou encore si plus de 300 chars de combat y participent.

Mesure 8 : Amélioration des modalités d'inspection

Les États participants adopteront des mesures destinées à améliorer sensiblement le système d'inspection, notamment :

— en augmentant le nombre des inspections passives;

— en raccourcissant la période qui sépare la demande d'inspection du moment où les inspecteurs ont accès à la zone désignée;

— en autorisant, sur demande des inspecteurs, un survol avant le début de l'inspection;

— en améliorant l'équipement et les installations de communication que l'équipe d'inspection sera autorisée à utiliser;

— en améliorant les séances d'information destinées aux inspecteurs.

Mesure 9 : Abaissement des seuils à partir desquels les activités de grande envergure nécessitent un plus long préavis

Les États participants ne mèneront pas d'activités militaires assujetties à notification préalable et mettant en jeu plus de 50 000 hommes, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'une communication stipulée dans le Document de Stockholm.

III Contacts et communications

Ces mesures sont destinées à mieux faire connaître les moyens militaires des États participants en développant les communications et les contacts militaires.

Mesure 10 : Amélioration de l'accès du personnel accrédité traitant de questions militaires

Pour appliquer le principe d'une plus grande transparence concernant les

questions militaires et pour améliorer la confiance mutuelle, les États participants faciliteront les modalités de déplacement du personnel accrédité traitant de questions militaires et l'aideront à entrer en rapport avec des représentants officiels des gouvernements. Il faudrait réduire les restrictions imposées, dans la zone de la CDE, aux activités du personnel accrédité.

Mesure 11 : Développement des moyens de communication

Lorsqu'ils transmettent, par les voies diplomatiques, des communications liées à des mesures agréées (calendriers, notification, etc.), les États participants sont encouragés à envisager des dispositions supplémentaires propres à assurer un échange d'informations aussi rapide que possible.

Mesure 12 : Égalité de traitement des représentants des médias

Les États participants seront encouragés à autoriser les représentants des médias à assister aux activités militaires faisant l'objet d'une observation; si des représentants des médias sont invités, l'État hôte admettra ceux de tous les États participants et les traitera sans discrimination.

IV Échange de vues sur la politique militaire

Le renforcement de la confiance obéit à une dynamique propre, que favorise un échange de vues libre et franc destiné à dissiper les malentendus et les idées fausses dont les moyens militaires peuvent faire l'objet. À cette fin, les États participants profiteront, lors des négociations prochaines, des possibilités :

— de discuter des questions concernant la mise en œuvre des dispositions du Document de Stockholm;

— de discuter en séminaire de la doctrine militaire touchant le dispositif et la structure des forces conventionnelles présentés dans la zone, notamment :

— en échangeant des informations sur leurs dépenses militaires annuelles;

— en échangeant des informations sur l'entraînement de leurs forces armées, par référence aux manuels militaires;

— en cherchant à clarifier les faits nouveaux qui engendrent l'incertitude, comme les modifications du nombre et de la répartition des activités militaires notifiées. ■

Allocution de l'honorable Mary Collins sur l'Arctique

Voici le texte de l'allocution prononcée par l'honorable Mary Collins, ministre associé de la Défense nationale, à l'occasion de l'enquête sur l'Arctique organisée par la société True North Strong and Free tenue à Edmonton (Alberta), le 18 mars 1989. Le fonds du Ministère pour le désarmement, a fourni une aide financière à la société organisatrice.

«Au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de féliciter la société True North Strong and Free, grande responsable de l'organisation et de la promotion de cette deuxième étape du dialogue qu'elle a entamé sur le Canada, le monde et les perspectives d'avenir.

Par un froid intense de novembre 1986, nous avons été témoins d'une fin de semaine sans précédent dans l'histoire contemporaine des politiques publiques au Canada — la première Conférence de la société True North Strong and Free. Cinq mille Canadiens de toutes conditions sociales et de toutes convictions ont pris part à un débat public sur les politiques de défense et les armes nucléaires. L'échange fut dignifié d'une véritable démocratie.

Les délibérations que vous avez tenues à l'époque, comme c'est le cas aujourd'hui, ont une incidence sur bon nombre des grandes questions sociales et politiques qui se posent aux Canadiens. Je suis frappée par l'éventail des dossiers intéressants l'Arctique dont traiteront les éminents conférenciers que vous avez réunis ici pour l'occasion. Je me réjouis tout spécialement de la présence parmi nous de M. Johan Holst, mon collègue ministre de la Défense nationale de Norvège.

Ce n'est pas par hasard que je me joins à vous aujourd'hui pour prendre part à vos délibérations.

Durant les cinq ans où j'ai travaillé dans l'Arctique, j'ai appris à connaître les habitants du Nord et je suis devenue solidaire de leurs aspirations, de leurs rêves et de leurs préoccupations. Je suis des vôtres aujourd'hui non seulement en tant que ministre d'un gouvernement résolu à présenter et à relever la qualité de la vie dans le Nord, mais aussi en tant que personne soucieuse de faire partie de la solution plutôt que du problème.

Cela dit, la question fondamentale qui se pose au gouvernement quel qu'il soit consiste à en arriver à un consensus et à équilibrer les intérêts divergents. Qui-conque s'attelle à cette tâche délicate doit s'armer de prudence et de patience, car nous cherchons à résoudre des questions qui ne sont pas forcément absolues.

Il est essentiel que ceux d'entre nous dont les pays se trouvent en bordure de l'océan Arctique jouent un rôle plus actif et soyons mieux renseignés sur les enjeux de l'Arctique, afin d'être en mesure de poser des jugements éclairés sur la paix et la sécurité. Aussi le rythme des développements technologiques, politiques et climatiques qui touchent l'Arctique ne cesse-t-il de s'accroître.

L'évolution des secteurs des communications, des transports, de l'extraction des ressources et des capacités militaires a eu pour effet de relever l'importance stratégique de l'Arctique. Les découvertes en ce qui a trait à la couche d'ozone et à l'effet de serre font ressortir à quel point la région est précieuse pour l'environnement. Ces événements unissent les populations du Nord de tous les pays du monde et accentuent les intérêts communs et les perspectives d'ensemble.

D'aucuns ont proclamé que nous avons entamé l'ère de l'Arctique. Il est donc à propos que la Conférence d'aujourd'hui ait pour thème les moyens de garantir la paix et la sécurité de cette région.

En 1985, le comité mixte du parlement chargé d'examiner les relations internationales du Canada a relevé la nécessité d'ajouter la dimension du Nord à la politique extérieure du Canada. Comme suite à ces recommandations, le gouvernement a résolu en 1986 de mettre en oeuvre les quatre grands principes suivants :

- raffermir la souveraineté du Canada dans les eaux de l'Arctique;
- moderniser nos défenses dans le Nord;
- préparer l'utilisation du passage du Nord-Ouest à des fins commerciales et
- augmenter nos rapports circumpolaires, entre autres les contacts entre les peuples du Nord de nations différentes.

Les mesures prises alors par le gouvernement accentuaient également la nécessité d'harmoniser les résolutions

politiques du Canada et des autres nations, pour que la ligne de conduite à l'égard de l'Arctique découle d'une perspective globale et cohérente.

Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan en faveur de la coopération circumpolaire. Il a conclu dernièrement des accords avec le Danemark en vue d'une coopération dans le secteur de l'environnement, et avec l'Union soviétique, en prévision de l'échange de spécialistes et de données scientifiques sur les questions de l'Arctique.

Le Canada est aussi favorable à l'avancement de la Conférence circumpolaire inuit, qui se réunira en juin prochain. Nous avons resserré notre collaboration avec la Norvège sur les questions intéressantes le Nord, ce qui a mené à la tenue d'une conférence bilatérale à Tromsø en 1987, dont nos Ministres des Affaires étrangères respectifs ont assuré la direction.

Sur le plan national, le gouvernement compte notamment confier aux administrations des territoires certains programmes à caractère provincial et prendre des mesures afin de conclure dans les meilleurs délais des accords donnant suite aux revendications territoriales des autochtones. Ce faisant, nous devons prendre toutes les précautions possibles afin de préserver les valeurs ancestrales des peuples du Nord, dans le contexte des changements d'ordre politique et économique qui s'opéreront et des mesures qui seront adoptées pour garantir la sécurité et la prospérité du Nord.

Le gouvernement dont je fais partie est notamment soucieux d'éviter que la militarisation de l'Arctique soit exagérée dans l'intérêt de la stabilité stratégique, et c'est ce qu'il fait valoir en prenant part au contrôle des armements et au désarmement. Tout en poursuivant ces objectifs, cependant, il nous faut empreindre nos idéaux de réalisme. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en jeu notre liberté et notre sécurité — ces valeurs nous sont trop précieuses.

Au cours des deux prochains jours, nous entendrons beaucoup parler de sécurité, de liberté et de prospérité. Ce sont d'ailleurs des facteurs fondamentaux dans le maintien de la paix. Ces facteurs ne sont pas des concepts abstraits pour les nations du monde; ils sont indissociablement liés à certaines réalités concrètes, soit :

— le degré de protection accordé aux droits, aux valeurs et aux libertés des peuples et à leur environnement;

— la stabilité socio-économique des peuples, individuellement et collectivement;

— le degré de sécurité militaire dont bénéficient les peuples.

Un pays ne peut pas se croire vraiment en sécurité s'il néglige ces facteurs dans l'une ou l'autre de ses régions. L'aspect multidimensionnel conféré à cette rencontre par ses organisateurs montre bien qu'on admet l'existence d'une telle relation. J'espère que cette façon d'aborder la question favorisera la tenue d'un débat équilibré sur les différents choix qui s'offrent à nous relativement à la paix et à la sécurité.

Pour ma part, je désire aborder la question de la sécurité, de la défense et du contrôle des armements. La sécurité dans l'Arctique est indissociable de celle de l'ensemble du Canada. La menace elle-même ne provient pas de l'Arctique et ne sera pas contrée par la défense de cette région. La solution est inhérente au règlement des tensions Est-Ouest.

Attardons-nous un moment à la relation Est-Ouest, qui est indiscutablement en évolution constante. On assiste actuellement à une transformation de sa nature fondamentale, qui donnera des résultats avantageux, espérons-le. Il n'y a aucun doute que les changements dont nous avons été témoins en Union soviétique — améliorations dans le domaine des droits de la personne, déclarations et changements réalisés à l'égard de la politique étrangère, engagement unilatéral envers le désarmement — sont autant d'événements favorables. En réagissant à ces changements, nous devons cependant nous poser la question à savoir jusqu'où ils iront, et combien de temps durera cette attitude de leur part.

Bien sûr, ni l'une ni l'autre de ces questions ne donne lieu à une réponse définitive. Le processus de changement est si peu solidement établi qu'il peut être modifié radicalement en très peu de temps. Les réponses formulées doivent être conçues de façon à permettre au pays d'exploiter pleinement les progrès réalisés tout en le protégeant des renversements de situation qui pourraient survenir et ainsi menacer sa sécurité. Ce n'est pas une tâche facile à assumer, et l'on doit faire preuve de prudence et d'imagination dans la façon d'aborder la situation.

J'arrive tout juste de Vienne, où je représentais le Canada à l'ouverture des dernières négociations sur les forces classiques en Europe. J'en reviens avec l'impression que les ministres réunis de l'OTAN, du Pacte de Varsovie et des pays Européens neutres ou non alignés

étaient tous également conscients que l'occasion se présente aujourd'hui de réduire la confrontation armée classique, sur la ligne de faille des relations Est-Ouest, et que cette occasion pourrait bien ne jamais se représenter.

Les résultats découlant de ces négociations détermineront le ton des relations Est-Ouest pour la prochaine génération. Si nous échouons dans notre tentative d'agir de façon constructive, avec patience et détermination, les pourparlers pourraient connaître à nouveau l'état latent des négociations au début des années 1980. Advenant un tel échec, notre sécurité continuerait d'être menacée par la présence de l'important déséquilibre des forces classiques en Europe qui favorise le Pacte de Varsovie.

Mais les perspectives d'un accord véritable et avantageux pour les deux parties n'ont jamais été aussi brillantes. L'accord visé permettrait d'éliminer l'asymétrie des forces stationnées et réduirait grandement la possibilité de préparer des attaques surprises ou des opérations offensives à grande échelle.

Pouvez-vous imaginer quel monde différent nous aurions si la confrontation en Europe était contenue et désamorcée ? Pourrait-il y avoir une meilleure base, pour le contrôle des armements dans l'avenir, que la conclusion fructueuse d'un accord à cette fin ?

Au moment d'entamer les négociations sur les forces classiques stationnées en Europe, nous pouvons aussi nous permettre de croire que les négociations sur la réduction des armements stratégiques qui se poursuivent entre l'Union soviétique et les États-Unis prendront leur essor au cours de l'année, en vue d'une réduction mutuelle de 50% de leurs armements. Nous pouvons également espérer que des progrès intéressants seront réalisés en vue d'un traité pour l'abolition des armes chimiques.

Il semble bien que nous vivions actuellement une période où les intérêts des deux parties coïncident, dans l'histoire des relations Est-Ouest. Les deux parties partagent actuellement un même intérêt envers la réduction des forces armées et la réaffectation des ressources de la défense à des fins civiles, dans leur économie respective. Nous ne devons pas laisser une telle chance nous glisser entre les doigts. La semaine dernière à Vienne, j'ai eu l'occasion de communiquer à M. Shevarnadze et à d'autres ministres des Affaires étrangères le désir du Canada de travailler à l'établissement d'un monde plus pacifique et moins sujet aux confrontations.

Je sais qu'au cours des deux prochains jours, en examinant les différentes options relatives à la paix et à la

sécurité dans l'Arctique, vous adopterez une attitude sérieuse et critique face à ces enjeux. J'espère que vous conviendrez avec moi que la paix, la sécurité et la liberté ne sont pas interchangeable et ne peuvent pas être accordées en prime — elles sont les parties intégrantes d'un ensemble. Un peuple qui n'a pas la certitude d'être en sécurité ne connaît pas la paix, et la paix ne signifie rien sans la liberté.

Le gouvernement ne peut envisager la sécurité dans l'Arctique isolément de la sécurité nationale, tout comme il lui est impossible de séparer la sécurité du Canada de celle de l'Est, comme de l'Ouest.

La paix, la sécurité et la liberté sont les objectifs du gouvernement du Canada aussi sûrement qu'elles sont les objectifs de nombreux groupes, associations et personnes ici présents. Nous pouvons tous travailler ensemble à construire une paix durable et à léguer aux générations futures un véritable Grand Nord, véritablement fort et libre. ■

Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord

Voici le texte du communiqué publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, les 29 et 30 mai 1989.

L'OTAN : 40 années de succès

Alors que notre Alliance célèbre son 40^e anniversaire, nous avons lieu d'être fiers de ce qu'elle a accompli. Fondée à une époque où la sauvegarde de notre sécurité était menacée, elle a subi avec succès l'épreuve de quatre décennies et permis à nos pays de jouir, dans la liberté, d'une des plus longues périodes de paix et de prospérité de leur histoire. Elle a constitué un élément essentiel de stabilité et de coopération. Ces résultats sont le fruit d'une association fondée sur une communauté de valeurs et d'intérêts durables et sur une unité de dessein.

Notre réunion a lieu alors que se produisent de grands changements et que s'ouvrent des perspectives nouvelles. Nous sommes à un moment où il convient de tracer le chemin à suivre par notre Alliance, et de définir nos objectifs futurs.

Une époque de changement

Dans un monde en mutation rapide où les idées connaissent encore moins les frontières, la force et les acquis de la démocratie et de la liberté apparaissent avec de plus en plus d'éclat. L'inaptitude intrinsèque des régimes oppressifs à répondre aux aspirations de leurs citoyens devient tout aussi évidente.

En Union soviétique, des changements importants sont en cours. Nous accueillons avec satisfaction les réformes actuelles, qui ont déjà conduit à une plus grande ouverture, à un respect accru des droits de l'homme, à une participation plus active des individus et à de nouvelles attitudes dans le domaine de la politique étrangère. Mais beaucoup reste à faire. Nous attendons toujours avec intérêt de voir se réaliser le déplacement annoncé des priorités dans l'affectation des ressources économiques du secteur militaire vers le secteur civil. Si elles se poursuivent, les réformes renforceront les perspectives d'amélioration fondamentale des relations Est-Ouest.

Nous saluons aussi les nets progrès qui s'accomplissent dans certains pays d'Europe de l'Est vers l'établissement d'institutions plus démocratiques, des élections plus libres, un plus grand pluralisme politique et un plus large choix économique. Cependant, nous regrettons vivement que d'autres gouvernements d'Europe de l'Est aient choisi d'ignorer cette tendance réformatrice et continuent encore trop souvent à violer les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Notre vision d'un monde juste, humain et démocratique a toujours inspiré les politiques de l'Alliance. Les changements qui ont lieu maintenant nous rapprochent de sa réalisation.

Nous voulons surmonter la douloureuse division de l'Europe, que nous n'avons jamais acceptée. Nous voulons dépasser la période de l'après-guerre. Tablant sur la dynamique de coopération que nous voyons se développer aujourd'hui et sur les défis communs que nous aurons à affronter demain, nous cherchons à construire un nouvel ordre politique pacifique en Europe. Nous nous emploierons en tant qu'Alliés à saisir toutes les occasions de parvenir à cet objectif. Mais le succès final ne dépend pas seulement de nous.

Les orientations dont nous nous inspirerons pour cela sont celles du rapport

Harmel, dans leurs deux approches qui se complètent et se renforcent mutuellement, à savoir : puissance militaire suffisante et solidarité politique et, sur cette base, recherche d'une coopération et d'un dialogue constructifs, y compris en ce qui concerne la maîtrise des armements, en vue d'instaurer un ordre de paix juste et durable en Europe.

L'Alliance a pour objectifs à long terme :

— de prévenir toute forme de guerre et d'intimidation en Europe et en Amérique du Nord et de faire en sorte qu'aucun gouvernement ne puisse raisonnablement envisager ou espérer entreprendre avec succès une agression, et de poser ainsi les fondements d'un monde où les forces armées existeront seulement pour garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays, comme c'est le cas pour les Alliés depuis toujours;

— d'établir un nouveau type de relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest, dans lequel l'antagonisme idéologique et militaire fera place à la coopération, à la confiance et à l'émulation pacifique, et dans lequel la jouissance des droits de l'homme et des libertés politiques sera pleinement garantie pour tous.

Dans le cadre de nos responsabilités plus larges de chefs d'État et de gouvernement, nous sommes également résolus :

— à oeuvrer sans relâche pour une communauté internationale fondée sur la primauté du droit, dans laquelle tous les pays agiront de concert pour réduire les tensions dans le monde, régler pacifiquement les différends et chercher des solutions aux problèmes d'ampleur universelle, comme la pauvreté, l'injustice sociale et la dégradation de l'environnement, dont dépend notre sort à tous.

Maintenir notre défense

La paix se construit. Elle ne peut jamais être tenue pour acquise. Le climat politique entre l'Est et l'Ouest, qui s'est nettement amélioré, offre des perspectives d'une paix stable et durable, mais l'expérience nous enseigne qu'il faut rester vigilants. Nous ne pouvons ni ignorer que les pays signataires du Traité de Varsovie disposent de moyens leur permettant de lancer une action militaire offensive, ni négliger les dangers que pourraient entraîner des tensions et des crises politiques graves.

Une Alliance forte et unie demeurera fondamentale non seulement pour la sécurité de nos pays, mais aussi pour notre action en faveur du changement politique. C'est sur cette base que nous pourrions poursuivre des négociations fructueuses sur la maîtrise des armements et sur de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance mutuelle grâce à une transparence accrue et à une meilleure prévisibilité. La sécurité militaire et les démarches destinées à réduire les tensions et à faire disparaître les clivages politiques sous-jacents ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Une défense crédible, reposant sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité de tous les pays membres, restera donc essentielle pour notre effort commun.

Il n'existe pas, à échéance prévisible, d'alternative à la stratégie de l'Alliance pour prévenir la guerre. Il s'agit d'une stratégie de dissuasion fondée sur une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles adéquates et efficaces, qui seront maintenues à niveau là où ce sera nécessaire. Nous ferons en sorte que ces forces restent viables et crédibles, au niveau minimum compatible avec les besoins de notre sécurité.

La présence en Europe de forces conventionnelles et nucléaires nord-américaines demeure vitale pour la sécurité de l'Europe, tout comme la sécurité de cette dernière est vitale pour celle de l'Amérique du Nord. Le maintien de cette relation implique que les Alliés remplissent leurs engagements essentiels au bénéfice de la défense commune. En conséquence, chacun de nos pays assumera sa juste part des risques, rôles et responsabilités inhérents à l'association transatlantique. L'évolution de l'Europe vers une plus grande unité politique peut conduire au renforcement de la composante européenne de notre effort pour la sécurité commune et de son efficacité. L'utilisation la plus rationnelle des ressources consacrées à la sécurité de nos pays sera déterminante pour le succès de cet effort. À cette fin, nous nous attacherons à gérer nos programmes de défense avec le maximum d'efficacité et nous chercherons à régler les questions qui, dans le domaine des politiques économiques et commerciales, ont des répercussions sur notre défense. Nous continuerons aussi de protéger notre potentiel technologique par un contrôle effectif des exportations de produits stratégiques essentiels.

Initiatives concernant la maîtrise des armements

La maîtrise des armements a toujours fait partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance et de son approche d'ensemble des relations Est-Ouest; elle est indissociable du contexte politique plus général dans lequel nous cherchons à améliorer ces relations.

Les Alliés ont constamment pris l'initiative en vue de définir les bases conceptuelles de la maîtrise des armements, en déterminant les domaines dans lesquels les participants aux négociations trouvent un intérêt commun à parvenir à un résultat mutuellement satisfaisant compatible avec leurs intérêts de sécurité légitimes.

Des progrès historiques ont été accomplis ces dernières années et nous voyons se dessiner des perspectives de nouvelles améliorations substantielles. Déterminés à réduire le poids excessif de l'élément militaire dans les relations Est-Ouest et à remplacer de plus en plus la confrontation par la coopération, nous pouvons désormais tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre le contrôle des armements comme facteur de changement.

Nous exhortons instamment les membres du Pacte de Varsovie à se joindre à nous pour accélérer les efforts en vue de signer et d'appliquer un accord qui renforce la sécurité et la stabilité en Europe par des réductions des forces armées conventionnelles. Pour saisir l'occasion unique qui s'offre ainsi, nous comptons présenter une proposition qui complétera et élargira la position que nous avons exposée à l'ouverture des négociations sur les FCE le 9 mars.* À cette fin :

— nous entérinerons un accord, compte tenu des plafonds déjà proposés à Vienne pour les chars de combat, les véhicules blindés de transport de troupes et les pièces d'artillerie détenus par les membres des deux alliances en Europe; tous les équipements retirés devant être détruits. Les plafonds relatifs aux chars d'assaut et aux véhicules blindés de transport de troupes seront fondés sur les propositions déjà déposées à Vienne; des questions de définition restent à régler au sujet des pièces d'artillerie;

* À cette occasion, rappelant que le mandat des négociations de Vienne exclut le nucléaire, la France entend réaffirmer que sa liberté d'appréciation et de décision concernant les moyens concourant à la mise en oeuvre de sa stratégie autonome de dissuasion nucléaire demeure entière.

— nous développerons notre proposition actuelle en y incluant des réductions, de part et d'autre, jusqu'à des plafonds égaux inférieurs de 15 % au nombre d'hélicoptères et d'avions de combat basés à terre que détient l'Alliance dans la zone comprise entre l'Atlantique et l'Oural, tous les équipements retirés devant être détruits;

— nous proposerons une réduction de 20 % des effectifs des forces de combat américaines stationnées en Europe et, par voie de conséquence, l'application d'un plafond de 275 000 hommes environ aux effectifs des forces terrestres et aériennes américaines et soviétiques stationnées en dehors du territoire national, dans la zone comprise entre l'Atlantique et l'Oural. Pour respecter ce plafond, l'Union soviétique devrait réduire de 325 000 hommes environ ses forces en Europe de l'Est. Les forces américaines et soviétiques retirées seront démobilisées;

— nous chercherons à obtenir la conclusion d'un tel accord dans un délai de six mois à un an et à effectuer les réductions d'ici à 1992 ou 1993. En conséquence, nous avons chargé le Groupe de travail de haut niveau de l'Alliance sur la maîtrise des armements conventionnels de mettre définitivement au point cette proposition, y compris ses éléments de vérification, afin qu'elle puisse être déposée au début de la troisième série de négociations sur les FCE, qui s'ouvrira le 7 septembre 1989.

Nous considérons comme une importante initiative l'appel lancé par le président Bush en faveur d'un régime de libre survol des territoires, visant à améliorer la confiance entre les États en conduisant des opérations de reconnaissance et à contribuer à la transparence des activités militaires, à la maîtrise des armements et à l'information du public; elle fera l'objet d'une étude attentive et de sérieuses consultations.

Conformément aux principes et aux objectifs définis dans notre concept global de maîtrise des armements et de désarmement, que nous avons adopté à la présente réunion, nous continuerons à nous servir du contrôle des armements comme moyen d'accroître la sécurité et la stabilité au plus bas niveau possible de forces armées, et à affermir la confiance par de nouvelles mesures appropriées. Nous avons déjà fait la preuve de notre attachement à ces objectifs : tant dans le cadre de négociations que

de manière unilatérale; cela s'est traduit depuis 1979 par des réductions de plus d'un tiers des moyens nucléaires affectés au Commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).

Vers un renforcement de notre association

À l'aube de la cinquième décennie de notre Alliance, nous relèverons le défi d'adapter nos relations aux réalités politiques et économiques des années 90. Ce faisant, nous reconnaissons que notre sécurité et notre prospérité — ainsi que nos espoirs d'amélioration des relations Est-Ouest — reposent et continueront de reposer sur l'étroite cohésion des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, liés par leurs valeurs communes et le caractère démocratique de leurs institutions autant que par leurs intérêts communs en matière de sécurité.

Nous faisons partie d'une association dynamique. La force et la stabilité du lien transatlantique fournissent un fondement solide pour réaliser nos objectifs à long terme, comme pour atteindre ceux de l'avenir immédiat. Nous reconnaissons que les missions qui nous incombent aux uns et aux autres dépassent les possibilités de l'Europe comme de l'Amérique du Nord seules.

À cet égard, nous nous félicitons de voir l'identité européenne s'affirmer avec une force et une cohérence croissantes, y compris dans le domaine de la sécurité. L'évolution à laquelle nous assistons aujourd'hui est un exemple d'intégration progressive, laissant loin derrière elle des conflits séculaires. Elle ouvre la voie à une association transatlantique plus responsable et plus équilibrée et constitue l'un des fondements de la future structure de l'Europe.

Pour que nos efforts continuent d'être fructueux, nous sommes convenus :

— de renforcer notre processus de consultation et, le cas échéant, de coordination politiques, et de charger le Conseil permanent d'envisager l'adoption de méthodes permettant d'améliorer encore ce processus;

— d'élargir et d'intensifier notre effort pour que nos approches respectives des problèmes affectant notre sécurité commune se complètent et s'étayent mutuellement;

— de renouveler notre soutien à nos partenaires moins favorisés sur le plan

économique et de réaffirmer que notre objectif est d'accroître le niveau actuel de l'aide et de la coopération;

— de continuer à développer notre coopération dans les enceintes appropriées, tout en veillant à ce que des obstacles ne s'y opposent pas dans les domaines commercial, monétaire et technologique.

Surmonter la division de l'Europe

Les efforts que nous déployons pour surmonter la division de l'Europe doivent aujourd'hui, plus que jamais, s'attacher à ses causes politiques profondes. Par conséquent, chacun de nous continuera de poursuivre une approche d'ensemble des multiples dimensions du programme des relations Est-Ouest. Conformément aux valeurs que nous défendons, nous accordons une importance primordiale aux libertés fondamentales dont doivent jouir les individus en Europe de l'Est. Ce sont là également des éléments-clés pour renforcer la stabilité et la sécurité de tous les États, ainsi que pour garantir une paix durable sur le continent.

Le processus de la CSCE reflète notre vision de ce que doivent être des relations pacifiques et plus constructives entre tous les États participants. Nous entendons le développer encore, dans toutes ses dimensions, et l'utiliser au mieux.

Nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis par certains pays de l'Est quant à l'application des engagements pris dans le cadre de la CSCE. Mais nous exhortons tous les pays de l'Est à reconnaître et à mettre pleinement en pratique les engagements que tous les États participant à la CSCE ont acceptés. Nous entendons faire appel aux mécanismes de la CSCE — tels qu'ils ont été récemment définis dans le document de clôture de Vienne — ainsi qu'aux dispositions d'autres accords internationaux, afin d'amener tous les pays de l'Est à :

— garantir dans la loi et dans la pratique le respect des droits de l'homme et des libertés reconnus par les conventions internationales et par les documents de la CSCE, ce qui ferait progresser l'état de droit;

— abattre les murs qui nous séparent physiquement et politiquement, à simplifier le passage des frontières, à accroître le nombre de points de franchissement, et à libérer les contacts entre les personnes et les échanges d'informations et d'idées;

— garantir que personne ne sera empêché par la force des armes de fran-

chir les frontières que nous partageons avec les pays de l'Est, et que chacun pourra ainsi exercer son droit de quitter tout pays, y compris le sien;

— respecter dans la loi et dans la pratique le droit de tous les citoyens de chaque pays de déterminer librement et périodiquement la nature du gouvernement qu'ils souhaitent avoir;

— faire en sorte que tous leurs citoyens puissent décider, par l'intermédiaire de leurs instances élues, de la forme des relations qu'ils souhaitent entretenir avec d'autres pays;

— accorder les véritables libertés économiques qui sont liées intrinsèquement aux droits de la personne;

— développer la transparence, en particulier sur les questions militaires, ce qui permettrait d'améliorer la compréhension et la confiance mutuelles.

La situation à Berlin et alentour est un élément essentiel des relations Est-Ouest. L'Alliance se déclare résolue à veiller à la liberté et à la prospérité de la ville et à y obtenir des améliorations, notamment par l'initiative alliée sur Berlin. Le mur qui divise cette ville est un symbole inacceptable de la division de l'Europe. Nous recherchons l'établissement d'un état de paix en Europe où le peuple allemand retrouve son unité par la libre autodétermination.

Notre conception de la coopération

Pour notre part, nous avons réaffirmé aujourd'hui que l'Alliance redoublera d'effort pour surmonter la division de l'Europe et pour explorer toutes les possibilités de coopération et de dialogue qui s'offrent. Nous appuyons l'ouverture des sociétés d'Europe de l'Est et encourageons des réformes tendant à une évolution positive dans les domaines politique et économique ainsi que dans celui des droits de l'homme. L'adoption de mesures concrètes sur la voie d'une réforme politique et économique véritable améliore les possibilités de large coopération, tandis que le déni constant des libertés fondamentales ne peut avoir qu'un effet négatif. Notre approche reconnaît la spécificité de chaque pays, qui doit être traité selon ses caractéristiques propres. Nous reconnaissons également qu'il incombe essentiellement aux pays de l'Est de résoudre leurs problèmes par des réformes internes. Mais nous pouvons aussi jouer un rôle constructif dans le cadre de notre Alliance comme dans celui des relations bilaté-

rales, de même qu'au sein des organisations internationales, selon le cas.

À cette fin, nous nous sommes entendus sur les points d'un programme d'action commun :

— à mesure que les occasions se présenteront, nous étendrons nos contacts et notre coopération à une vaste gamme de questions importantes pour l'Est comme pour l'Ouest. Nous entendons consacrer un effort soutenu à des actions spécifiques qui contribueront à accentuer l'ouverture et à promouvoir la démocratie dans les pays de l'Est, et ainsi à instaurer une paix plus stable en Europe;

— nous chercherons notamment à développer des contacts non officiels entre les citoyens des pays de l'Est et de l'Ouest en y associant tous les éléments de la société, et plus particulièrement la jeunesse qui aura la responsabilité de poursuivre nos efforts communs;

— nous chercherons à entretenir avec les pays de l'Est des relations économiques et commerciales plus larges, sur une base commercialement saine et tenant compte de l'intérêt mutuel et de la réciprocité. Ces relations devraient également inciter les pays de l'Est à entreprendre de véritables réformes économiques, et ouvrir la voie à une plus grande intégration de ces nations dans le système des échanges internationaux;

— nous voulons démontrer par une coopération accrue que les institutions démocratiques et les choix économiques constituent les meilleures conditions du progrès économique et social. Des systèmes politiques et économiques ouverts faciliteront la coopération et permettront d'en tirer un meilleur profit;

— un aspect important de notre coopération consistera à examiner les moyens de faire bénéficier les pays de l'Est de l'expérience et du savoir-faire des Occidentaux, de manière à répondre aux évolutions positives et à les encourager. Les échanges dans les domaines de la technique et de la gestion, la mise au point de programmes de formation en coopération, le développement des échanges dans les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture nous offrent encore des possibilités à exploiter;

— il sera tout aussi important d'associer plus étroitement les pays de l'Europe de l'Est aux efforts qui visent à relever les défis du monde moderne, dans les domaines social, technologique et de

l'environnement, et où l'intérêt commun devrait prévaloir. Confrontés aux défis mondiaux, nous nous attacherons à faire participer les pays de l'Est à des stratégies de coopération pour la protection de l'environnement ainsi que pour la lutte contre le terrorisme et la drogue. La disposition des pays de l'Est à relever avec nous ces défis d'une manière constructive contribuera à développer la coopération dans d'autres domaines;

— la compréhension entre l'Est et l'Ouest ne pourra s'améliorer que si nos sociétés respectives arrivent à mieux se connaître et à communiquer effectivement. En vue d'encourager le développement d'études sur l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est dans nos universités et celui d'études correspondantes dans les pays de l'Est, nous sommes disposés à créer, à l'intention d'étudiants ou de chercheurs de l'Europe de l'Est comme de l'Ouest et de l'Amérique du Nord, un programme de bourses destiné à favoriser l'étude de nos institutions démocratiques.

Défis mondiaux

Les événements internationaux qui affectent nos intérêts en matière de sécurité nous conduisent légitimement à nous consulter et, le cas échéant, à coordonner nos positions. Notre sécurité est à considérer dans un contexte plus large que la seule prévention de la guerre.

Les conflits régionaux demeurent un souci majeur. La coordination des approches de pays membres de l'Alliance a récemment contribué à faire avancer le règlement de certains différends parmi les plus dangereux et les plus anciens dans le monde. Nous formulons l'espoir que l'Union soviétique s'emploiera de plus en plus à trouver avec nous, par des mesures positives et pratiques, des solutions diplomatiques aux conflits qui continuent de préoccuper la communauté internationale.

Nous nous efforcerons de maîtriser les nouvelles menaces qui pourraient affecter notre sécurité et les conséquences déstabilisatrices de la dissémination incontrôlée et de l'application de technologies militaires modernes.

Dans l'esprit de l'article 2 du Traité de Washington, nous serons de plus en plus souvent amenés à traiter les problèmes mondiaux qui ont des incidences sur notre sécurité, particulièrement les atteintes à l'environnement, les conflits sur les ressources et les disparités éco-

nomiques graves; nous tenterons de le faire dans les enceintes multilatérales compétentes, par la coopération la plus large possible avec d'autres pays.

Chacun de nos pays resserrera encore sa coopération avec les autres démocraties industrielles dont les objectifs et les politiques sont proches des nôtres.

Nous redoublerons d'efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies qui a trouvé un nouveau dynamisme, en renforçant son rôle dans le règlement des conflits et le maintien de la paix et en appuyant ses efforts accrus en faveur de la paix mondiale.

Notre « troisième dimension »

Convaincus de la nécessité vitale de la coopération scientifique et technique à l'échelle internationale et de son effet bénéfique pour la sécurité du monde, nous menons depuis plusieurs décennies, dans le cadre de l'Alliance, des programmes de coopération scientifique. Reconnaisant l'importance de la protection de l'environnement, nous avons

aussi coopéré sur ce plan, au sein du Comité sur les défis de la société moderne. Ces activités ont montré toute la diversité des objectifs communs que nous poursuivons. Nous voulons donner un plus grand retentissement à nos programmes grâce à de nouvelles initiatives dans ces domaines.

L'avenir de l'Alliance

Nous, dirigeants de 16 pays libres et démocratiques, sommes attachés à la réalisation des objectifs de notre Alliance et entendons oeuvrer à l'unisson pour qu'elle se poursuive.

À un moment où des promesses sans précédent se font jour dans les affaires internationales, nous répondrons aux espoirs qu'elles suscitent. L'Alliance restera la pierre angulaire de la sécurité, de la paix et de la liberté de nos pays. Confiant dans sa solidité, nous nous tournerons vers les pays qui sont disposés à se joindre à nous pour façonner un environnement international plus stable et plus pacifique, au service de nos sociétés. □

Déclaration du très honorable Brian Mulroney sur le Sommet de l'OTAN

Voici des notes préparées en vue de la conférence de presse du Premier ministre Brian Mulroney à l'issue du Sommet de l'OTAN.

« Nous sommes venus à Bruxelles pour célébrer 40 années de coopération entre les pays de l'Alliance, 40 années qui ont apporté paix et prospérité à nos nations. À la même occasion, nous avons accueilli parmi nous un homme d'une grande expérience et d'une grande sagesse dans le domaine des affaires étrangères, le nouveau Président des États-Unis.

Nous sommes venus aussi poser des jalons pour l'avenir.

Nous faisons alors face à deux défis : d'abord, la question de savoir comment profiter pleinement des possibilités qu'offre la révolution qui est en train de se produire en Union soviétique et, ensuite, l'adoption d'un cadre pour toutes les négociations sur le contrôle des armements que l'Alliance entreprendra dans un avenir prévisible.

Au cours des dernières 24 heures, les 16 délégations ont toutes manifesté leur travail les qualités qui ont toujours fait de l'Alliance une organisation forte et tournée vers l'avenir.

Nous avons dû nous attaquer à des problèmes épineux et il nous a fallu concilier des positions divergentes. En tenant compte des préoccupations particulières de certains et du bien-être de tous, nous sommes parvenus une fois de plus à établir un consensus. Et nous y sommes arrivés en acquérant une véritable compréhension de ce que nous désirons collectivement et non pas en faisant simplement du replâtrage.

Le Canada a joué son rôle dans tout cela.

Comme vous le savez, le Président Bush a fait une proposition d'une portée considérable dans le but de faire progresser les négociations sur les forces conventionnelles qui se déroulent présentement à Vienne. Cette proposition est à la fois originale et ambitieuse.

Nous mettons l'Union soviétique au défi d'en venir rapidement à une entente sur toutes les catégories d'armes conventionnelles (chars d'assaut, pièces d'artillerie, véhicules blindés, avions de combat et hélicoptères) pour lesquelles l'Union soviétique est prête à négocier. Les États-Unis offrent également de

limiter réciproquement le nombre de soldats soviétiques et américains stationnés en Europe entre les Ourales et l'océan Atlantique.

La proposition du Président Bush était importante en soi; elle a aussi contribué directement à débloquer l'impasse des SNF en créant la possibilité d'entamer des négociations sur les missiles à courte portée immédiatement après la mise en application d'un accord sur les armes conventionnelles, ce qui pourrait se produire au cours des deux prochaines années.

À la suggestion du Canada, l'OTAN a adopté cette proposition à l'unanimité et a convenu de la préparer en vue de sa présentation officielle à Vienne d'ici 60 à 90 jours.

Les participants au Sommet ont accepté l'invitation du Président Bush d'établir un régime de libre survol des territoires, une proposition à l'égard de laquelle le Canada avait encouragé le Président Bush il y a quelque temps.

Cela pourrait s'avérer une importante mesure de renforcement de la confiance et jouer un rôle appréciable dans le régime de vérification du respect de l'accord sur les armes conventionnelles que nous espérons conclure dans un proche avenir.

Pendant notre réunion ici, des experts de tous les pays de l'OTAN se penchent sur une autre initiative canadienne, datant d'il y a quelques mois. Ils sont présentement réunis au Canada au Collège militaire royal de St-Jean pour examiner les moyens de vérifier de façon complète et persuasive le respect d'un accord sur les armes conventionnelles.

Sur un plan non-militaire et moins spectaculaire, la déclaration émise aujourd'hui fait état de la décision d'établir un fonds pour le financement de bourses d'études qui permettront à des citoyens des pays de l'Est comme de l'Ouest d'étudier le fonctionnement des institutions démocratiques. J'ai été très heureux de voir l'accueil que mes collègues ont réservé à cette proposition canadienne, présentée il y a quelques semaines par l'ambassadeur Smith.

Il y a 40 ans, le Canada s'est battu avec succès pour faire reconnaître dans le traité de l'Atlantique Nord la valeur intrinsèque de la sécurité tant politique, économique que militaire pour notre Alliance.

Nous avons, pendant ce Sommet, réaffirmé nos objectifs communs et défini

les orientations à suivre pour parvenir à une paix et à une stabilité durables. Le fait que le problème des SNF ait été efficacement résolu et qu'on lui ait donné la place qui lui revient dans le concept global de l'Alliance est un événement particulièrement heureux.

Cela ouvre la voie à l'adoption d'une approche systématique et rationnelle pour toutes les négociations que l'Alliance entreprendra dans les prochaines années sur le contrôle des armements. Cela nous permettra de mener ces négociations avec l'assurance que notre sécurité sera solidement établie pendant que nous progresserons vers notre objectif de stabilité à des niveaux réduits d'armements.

En particulier, cela établit clairement à quel moment les négociations sur les armes nucléaires à courte portée pourront débiter.

Suite à cette réalisation et aux propositions faites par M. Bush, les deux superpuissances pourraient, d'ici quelques années, se retrouver avec des effectifs d'au plus 275 000 soldats chacune en Europe, en dehors de l'Union soviétique, un nombre considérablement réduit d'armes conventionnelles et être en voie de diminuer le nombre de SNF à moins de 88 lanceurs de chaque côté.

Quand on pense que l'Union soviétique a actuellement environ 1 800 missiles du genre prêts à être lancés, on comprend quelle réalisation ce serait que de simplement en ramener le nombre à celui que possède l'OTAN.

Quand nous aurons véritablement commencé à exécuter ces programmes de destruction d'armements et de retrait de troupes, nous serons en bonne voie d'établir une plus grande sécurité et une plus grande stabilité dans le monde. Nous espérons aussi que nous serons alors parvenus à établir d'importants liens de coopération avec le bloc de l'Est à l'égard de questions d'intérêt mondial, telles que la protection de l'environnement. Ce sont là quelques-uns des objectifs vers lesquels nous avons réalisé d'importants progrès au cours des deux derniers jours.

L'Alliance est sortie de ce Sommet en excellente santé. Nous avons eu quelques divergences de vues, mais nous les avons réglées à la satisfaction de tous. C'est pourquoi tous les membres sortent gagnants de cet exercice.

La déclaration politique trace un plan directeur pour nos relations futures avec l'Europe de l'Est. Notre position est

claire : nous souhaitons le succès des réformes entreprises par M. Gorbatchev. Nous lui avons offert la possibilité de conclure rapidement une entente d'une portée historique sur les armes conventionnelles; nous sommes convenus d'entreprendre des négociations sur les SNF; nous avons proposé d'ouvrir notre territoire aux survols d'inspection et mis M. Gorbatchev au défi d'en faire autant.

Ce Sommet a été une occasion de célébrer un important anniversaire et d'aborder des questions de la plus haute importance. Je retourne au Canada plus convaincu que jamais de l'importance de l'Alliance pour le Canada et du rôle qu'y joue notre pays.» □

L'OTAN une pierre angulaire de la politique étrangère canadienne

Voici le texte de la déclaration du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre des communes, à l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation de l'OTAN, le 4 avril 1989.

«Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui célèbre le 40^e anniversaire de sa fondation. Cette organisation a été et reste l'une des pierres angulaires de la politique étrangère de notre gouvernement et de ceux qui l'ont précédé. Nous soulignons aujourd'hui non seulement 40 années de paix ininterrompue en Europe, mais aussi les valeurs qui nous ont rapprochés à l'époque et qui nous unissent encore aujourd'hui.

Lorsqu'il a signé le traité au nom du Canada, le très honorable Lester Pearson a déclaré ce qui suit :

« Ce traité, s'il est le produit de la crainte et de la frustration, doit néanmoins mener à des réalisations sociales, économiques et politiques qui survivront à l'urgence qui lui a donné naissance et dont les effets déborderont le cadre géographique qu'il recouvre aujourd'hui. »

Nous devons nous rappeler la situation qui régnait à l'époque : l'armée soviétique, encore avec ses effectifs de guerre, était toujours stationnée en Europe; Berlin-Ouest faisait l'objet d'un blocus; un coup de force communiste

venait tout juste d'écraser une démocratie naissante en Tchécoslovaquie, et les nations de l'Europe de l'Ouest, qui se relevaient à peine de la guerre, étaient ouvertement menacées de subir le même sort. Il y a là un contraste frappant avec la période de prospérité que nous traversons aujourd'hui, et l'OTAN a été, et demeure, un instrument essentiel de ce progrès.

L'unité et la détermination de l'Alliance ont souvent été mises à rude épreuve : troubles périodiques en Europe de l'Est, soulèvement en Hongrie, crise du canal de Suez, écrasement des manifestations du printemps de Prague, détente dans les années 70, l'Afghanistan et la double décision. Chaque fois, l'OTAN en est ressortie plus forte et plus pertinente.

Aujourd'hui, l'OTAN est garante de la sécurité de plus de 600 millions de personnes dans 16 pays des deux côtés de l'Atlantique. Nous vivons une époque marquée par les conflits, et pourtant l'Europe — où l'on retrouve la plus forte concentration d'armements sophistiqués au monde — jouit actuellement de la plus longue période de paix et de stabilité depuis l'apogée du Saint Empire romain. Nous devons cette paix à l'inébranlable volonté de l'OTAN de poursuivre des objectifs complémentaires : en premier lieu, maintenir des systèmes de défense propres à décourager toute agression; en deuxième lieu, contrôler et limiter les armements par le biais d'accords vérifiables et soigneusement négociés et, enfin, promouvoir un dialogue constant avec les pays de l'Europe de l'Est.

L'Alliance a-t-elle répondu aux attentes formulées par Lester B. Pearson il y a 40 ans ? A-t-elle été à l'origine de réalisations dans les domaines social, économique et politique ? Est-elle plus qu'une simple alliance militaire ? À l'évidence, la réponse est oui dans les trois cas.

C'est dans le cadre de l'OTAN que nous-mêmes et nos alliés avons, en 1972, établi nos objectifs pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons réussi, grâce à ce processus, à obtenir de l'Union soviétique et de ses alliés est-européens de véritables engagements dans les domaines des droits de la personne, de la coopération économique et de la sécurité militaire. Nous constatons aujourd'hui dans les pays de l'Est un plus grand respect pour les droits de l'homme, une plus grande liberté de déplacement lorsqu'il s'agit de rendre visite à des amis ou à des parents ainsi qu'une plus grande liberté de culte. Il n'aurait pu en être ainsi sans la ténacité

avec laquelle les Alliés ont pressé ces pays d'accorder à leurs citoyens des privilèges et des droits que nous tenons pour acquis.

Nous sommes présentement à un tournant de l'histoire. Les deux superpuissances ont convenu d'éliminer une catégorie entière d'armes nucléaires. Des progrès importants ont été réalisés sur la voie d'un traité qui permettrait de réduire d'environ 50 p. 100 la taille de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Une détermination nouvelle caractérise aujourd'hui les efforts déployés pour contrôler et, à terme, bannir les armes chimiques. Et, plus important encore peut-être, de nouvelles négociations visant à réduire les forces conventionnelles en Europe sont en cours à Vienne. Si les deux parties font preuve d'imagination et de bonne volonté, nous avons toutes les raisons d'être optimistes.

Le président Gorbatchev s'attribue une grande partie de ces succès, à juste titre d'ailleurs. Dans l'ensemble, il est à redéfinir l'Union soviétique. Il ne faut pas oublier toutefois qu'il n'a fait que donner suite à des idées et des propositions avancées à l'origine par l'Ouest. C'est notre cohésion et notre fidélité aux valeurs occidentales qui l'ont amené à agir et qui expliquent le succès de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Tous les Canadiens de bonne volonté applaudissent aux changements qui se produisent en Union soviétique et dans certaines parties de l'Europe de l'Est. Ces changements témoignent de progrès véritables vers les réalisations sociales, économiques et politiques qu'envisageait M. Pearson. L'OTAN doit continuer de travailler à réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest et à favoriser les mesures qui accroîtront la confiance et la coopération. Cette mission exigera la même unité et la même détermination qui ont permis à l'Alliance de jouer un rôle si important dans les progrès réalisés jusqu'ici.

Au dire de certains, le Canada devrait abdiquer ses responsabilités en tant que membre de cette alliance occidentale. Si nous avions agi de la sorte auparavant, l'OTAN n'aurait pas été en mesure de contribuer de façon aussi constructive aux progrès que nous constatons aujourd'hui dans le monde. Le Canada dispose de plusieurs moyens pour servir la paix sur la terre. L'un de ces moyens, qui donne des résultats depuis 40 ans et qui est essentiel au progrès continu des relations Est-Ouest, est l'Alliance atlantique dont nous célébrons l'anniversaire aujourd'hui.

L'OTAN a été utile pour l'Europe, utile pour l'Amérique du Nord et utile pour le Canada. Le gouvernement tient à ce que le Canada continue à jouer un rôle de premier plan au sein de l'OTAN et aide à façonner une ère nouvelle dans les relations Est-Ouest. ■

Le Canada sera l'hôte d'un atelier sismique

Du 9 au 15 septembre prochain, le Canada sera l'hôte d'un atelier du Groupe d'experts scientifiques (GES) rattaché à la Conférence sur le désarmement (CD) à Genève. Les membres du Groupe, qui se rencontreront à Edmonton avant de se rendre à Yellowknife, s'entretiendront de questions techniques liées à la détection d'événements sismiques, à la communication de données par satellite, ainsi qu'aux installations de gestion et de traitement de bases de données. En plus de ces questions, le GES examinera les arrangements en vue du deuxième essai technique à grande échelle d'une infrastructure pour la communication et le traitement des données, qui doit avoir lieu en 1990 et qui se déroulera sous la coordination générale (mondiale) du représentant principal du Canada auprès du GES, M. Peter Basham, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Afin de vérifier l'interdiction complète des essais nucléaires, il faudrait convenir d'arrangements en vue de l'échange international de données sismiques. Le GES a pour mandat de définir les caractéristiques d'un système qui permettrait un échange de données dont les propriétés sur les plans de la rapidité et de la fiabilité seraient acceptables pour toutes les parties à un traité d'interdiction complète des essais.

Poursuivant la coopération bien établie entre l'Unité de recherche sur la vérification, du ministère des Affaires extérieures, et la Commission géologique du Canada, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cet atelier sera une occasion idéale d'inaugurer l'ensemble sismologique de Yellowknife, récemment modernisé. Au nombre des interventions, il y aura un résumé détaillé de certaines recherches particulièrement intéressantes actuellement menées à l'Université de Toronto, sous l'égide du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. ■

Crise de crédibilité

La Conférence sur le désarmement (CD) est « l'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement » de la communauté internationale. Constituée dans sa forme actuelle en 1978, elle se réunit à Genève et jouit d'un statut particulier par rapport au reste du système des Nations Unies. La CD n'est pas un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle définit son propre règlement intérieur et établit son propre ordre du jour, compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée générale.

Voici des extraits de la déclaration de M. Fred Bild, sous-ministre adjoint des Affaires de politique et de sécurité internationale, du ministère des Affaires extérieures, devant la Conférence sur le désarmement, à Genève, le 20 juin 1989.

« Monsieur le Président, il est temps que nous fassions le bilan du processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement. À mon avis, nous nous approchons peut-être d'une crise de crédibilité de la part de nos publics à cause de la façon dont les questions de désarmement sont traitées à l'échelle internationale. Je sais que personne ne met en doute le dévouement, la patience et l'intégrité de ceux qui débattent ces questions au nom de leur pays. Toutefois, dans la plus pure tradition de l'auto-critique, il conviendrait peut-être de se demander si la suite interminable de discussions, de réunions, de délibérations et de négociations consacrées aux questions de désarmement dans différentes tribunes multilatérales ne nous a pas entraînés dans un piétinement qui a l'allure d'une danse futile. Au lieu de chercher à accroître la cohésion par la dépoliarisation des vues et de mettre au jour les vérités que renferment les idées de base, nous sommes devenus prisonniers de cette danse. Je ne veux pas abuser de cette métaphore, mais elle semble correspondre aux événements de ces derniers temps.

Un grand nombre des éminents représentants qui assistent aujourd'hui à la Conférence sur le désarmement ont sans doute ressenti la même déception que moi lorsque la Troisième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, tenue l'année dernière, s'est terminée dans l'impasse. L'incapacité de parvenir à une entente lors de grandes réunions organisées en fanfare ne devrait-elle pas à un moment donné nous porter à nous interroger sur la raison d'être même de ces réunions ? La dernière réunion de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui sui-



M. Fred Bild, sous-ministre adjoint, Affaires politiques et sécurité internationale, ministère des Affaires extérieures.

vait l'échec de la Troisième session extraordinaire sur le désarmement, ne peut que susciter des commentaires sceptiques de la part du public sur la valeur de ces réunions.

D'autre part, nous pouvons constater avec satisfaction que les rapports entre l'Est et l'Ouest se sont détendus. L'état actuel des relations des superpuissances pousse ces dernières à se tendre la main et à collaborer davantage à l'établissement d'un cadre de sécurité réciproque. Nous avons pu voir au cours des dernières semaines que les négociations sur la réduction des forces armées conventionnelles (CFE) ne ressembleront pas à celles sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). En effet, la façon dont se sont déroulées dernièrement — dans la semaine qui a précédé le sommet de l'OTAN — les négociations sur la réduction des forces conventionnelles qui viennent de s'amorcer à Vienne est une indication des résultats spectaculaires auxquels peuvent parvenir les États souverains lorsqu'un esprit de compromis anime et guide des volontés politiques divergentes. Une entente a pu intervenir grâce à une conjoncture où tous ont voulu trouver une position commune à partir de laquelle pouvait s'opérer la plus importante transition en matière de sécurité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces États se sont engagés dans une voie qui mènera au remplacement de la confrontation militaire en Europe centrale par des systèmes défensifs restructurés de façon à ne comprendre que quelques dispositifs dotés de moyens offensifs réduits et surveillés.

Certes, ce n'est là qu'un début. Mais la volonté des pays de l'OTAN de faire avancer les négociations avec les pays du Pacte de Varsovie, exprimée surtout par le désir du président Bush de

presser l'échéancier, est encourageante — elle donne l'espoir que le désarmement cessera d'être le rêve exclusif de l'utopiste. En effet, ce dont nous sommes témoins aujourd'hui, ce sont les efforts du pragmatiste de traduire les nobles pensées de l'idéaliste dans les actes. C'est le pragmatiste qui peut entrevoir les résultats concrets du désarmement, non seulement du point de vue des avantages économiques qui en découleront mais aussi du point de vue du sentiment de sécurité accrue que nous pourrions tous partager. Le rapport qui existe entre ces propos et la présente réunion, monsieur le Président, est le suivant : les pourparlers CFE démontrent que nous sommes en présence d'un processus multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement qui devrait permettre de réfuter les arguments de ceux qui prétendent que les arrangements bilatéraux constituent le seul moyen que peut prendre un pays pour parvenir à une relation de sécurité satisfaisante avec un adversaire potentiel.

Toutefois, il faut également être conscient du fait que la recherche du désarmement va peut-être trop au-delà de ce que la conjoncture politique peut supporter. Tant que ce décalage ne sera pas corrigé, c'est-à-dire tant que toutes les parties intéressées ne feront pas preuve d'une volonté d'ajuster leur compréhension mutuelle et leur accommodement politique à un niveau permettant de prendre des mesures pratiques pour maîtriser les armements et pour procéder au désarmement, nos espérances devraient se limiter à celles qu'autorisent les mesures de confiance. Il est bon de se rappeler qu'il faut apprendre à marcher avant de commencer à courir.

À cet égard, la Conférence de Stockholm qui a réuni les 35 pays d'Europe offre une leçon salutaire. Grâce à l'Accord conclu en septembre 1986 sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe, ces pays ont parvenu à établir une plus grande transparence et une plus grande ouverture entre les groupes militaires de la région, sans exclure les États neutres et non alignés. Je crois qu'il est possible d'affirmer que le succès de l'Accord de Stockholm — il n'y a eu jusqu'ici aucun cas de dérogation aux obligations — a préparé le terrain pour que les négociations CFE débouchent sur des mesures de désarmement concrètes. Si la destruction de matériels militaires en présence d'observateurs internationaux a bel et bien lieu comme prévu, le désarmement — le désarmement multilatéral — aura enfin été réalisé sans l'amenuisement de la sécurité. Par ailleurs, il y a un autre aspect de l'héritage de Stockholm qu'il ne faut pas oublier : on a réussi à

inclure dans l'Accord, pour permettre la vérification du respect de celui-ci, des dispositions prévoyant des inspections de défi demandées à bref délai. L'acceptation de mesures de vérification si puissantes au profit de la transparence accrue des activités et des opérations militaires a mis à notre disposition un dispositif pratique et souple nous permettant de renforcer la confiance sur le plan multilatéral.

Monsieur le Président, la vérification et la transparence sont deux thèmes qui constituent un élément central de la position du gouvernement du Canada à l'égard des mesures multilatérales de maîtrise des armements et de désarmement. Ces deux thèmes sont intimement liés au renforcement de la confiance et à la réalisation d'un consensus. Que la vérification figure en tête de liste de nos priorités n'étonnera certainement pas les distingués représentants réunis à cette conférence. Par l'intermédiaire de son Programme de recherche sur la vérification, le Canada s'efforce de contribuer de façon concrète à la mise en place des mesures qui constituent le fondement même du contrôle des armements à notre époque. Certaines des études que nous avons entreprises ont porté sur les problèmes techniques associés aux différentes méthodes de vérification, alors que d'autres ont cherché à clarifier la base conceptuelle de la vérification, compte tenu de l'importance primordiale que revêtiront dans chaque cas les aspects à vérifier du contrôle des armements et du désarmement. Dans sa déclaration plénière prononcée en mars dernier, monsieur l'Ambassadeur Marchand a abordé ces questions et a décrit les projets que nous avons menés dans le passé et que nous poursuivons en ce moment. Je n'en reparlerai pas ici.

J'aimerais toutefois ajouter quelques points sur la vérification qui pourrait être effectuée dans un contexte multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement. C'est en 1985 que l'attention a été attirée la première fois sur cet aspect à l'Assemblée générale des Nations Unies, grâce à une initiative du Canada qui a mené à l'adoption par consensus de la résolution 40/152(o). Cette résolution a démontré que la communauté mondiale devenait de plus en plus consciente du fait que le progrès des négociations repose sur les questions de la vérification. De fait, depuis, les pays n'ont cessé de s'ouvrir à ces questions et les abordent maintenant avec davantage d'aplomb. Par exemple, en 1987 et en 1988, la Commission du désarmement des Nations Unies a mis au point 16 principes généraux relatifs à la vérification. Lors de la Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en

juin 1988, on a demandé au Secrétaire général de faire effectuer une étude sur le rôle des Nations Unies dans le processus de vérification. À la 43^e Assemblée générale des Nations Unies, un texte transactionnel a pu être élaboré et une résolution a été adoptée qui a mené à l'établissement du Groupe d'experts que j'ai l'honneur de présider.

Le Groupe a accepté de fonder ses travaux sur les principes de la Commission du désarmement des Nations Unies et il s'agit là d'un fait encourageant. Comme ces travaux ne font que débuter, il est impossible toutefois de savoir exactement quelle sera la nature exacte des recommandations du Groupe. Des progrès certains ont été réalisés jusqu'ici et je ne cache pas mon optimisme. Le Groupe produira un rapport qui sera solide du point de vue technique et réaliste du point de vue politique et qui renforcera le processus multilatéral de maîtrise des armements et du même coup, les Nations Unies elles-mêmes.

Permettez-moi de vous offrir ici quelques réflexions sur la façon de favoriser la confiance en conjuguant la vérification multilatérale et la recherche d'une plus grande transparence et ouverture à l'égard des activités militaires. Le mois dernier, le président Bush a annoncé une proposition d'ouverture des espaces aériens. Selon cette proposition, l'espace aérien d'un pays serait ouvert à bref préavis pour permettre le survol d'avions non armés, selon le principe de la réciprocité. La proposition a été formulée dans un contexte bilatéral concernant les territoires des États-Unis et de l'Union soviétique. Toutefois, le président Bush a fait savoir clairement que cette proposition pourrait facilement être reformulée pour comprendre les États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Pour le moment, l'ouverture des espaces aériens est considérée comme une mesure de renforcement de la confiance qui est indépendante de tout accord particulier sur le contrôle des armements ou sur le désarmement. Cette proposition cherche à améliorer la transparence et l'ouverture d'une façon qui est accessible à tous les pays. De fait, ceux-ci n'auraient pas besoin de satellites ultra-perfectionnés. En outre, tous les pays pourraient disposer des mêmes renseignements, surtout dans le domaine qui nous intéresse le plus, soit les préparatifs militaires pour une attaque surprise ou une intervention offensive. . .

Au cours des deux dernières années, des accords sont intervenus sur une quantité de questions d'une importance capitale ayant trait à la vérification, aux méthodes et au calendrier de destruction des armes chimiques ainsi qu'aux déclara-

tions préliminaires d'un traité. Les prochaines étapes, où il faudra notamment régler de nombreux détails, ne donneront pas, en raison de leur nature même, l'impression que de grands progrès sont accomplis. N'oublions pas, cependant, que les apparences ne peuvent se substituer aux progrès réels, quoique lents et laborieux, qui mèneront à la mise au point finale du projet de convention qui nous occupe présentement. Il faut donc éviter d'imposer des délais artificiels aux négociations et ne pas céder à l'inclination de forcer les enjeux au-delà de ce qui peut faire l'objet d'un consensus. Les progrès que nous réaliserons dans le cadre de la présente séance se feront petit-à-petit et dépendront de l'attention qui sera accordée aux détails. Je félicite le président du comité spécial d'avoir facilité ces progrès par l'élaboration d'un programme de travail réaliste et bien défini.

Monsieur le Président, nous ne devons point perdre de vue le fait que les seize principes de vérification, qui ont fait l'objet d'un accord général au sein de la Commission du désarmement des Nations Unies, constitue le fondement sur lequel s'élaborera toute approche globale future concernant le désarmement. Par conséquent, il faut veiller à protéger et à entretenir ce consensus afin qu'il puisse s'enraciner dans le processus même du désarmement multilatéral. Naturellement, au fur et à mesure que ces racines se développeront, elles deviendront de plus en plus enchevêtrées et complexes, mais cela est vrai de tout système fermement implanté. La perspective de la complexité de la vérification ne devrait pas nous consterner. Il nous faut plutôt nous demander comment mettre en oeuvre de manière pratique et efficace les dispositions qui ont fait l'objet d'un accord de principe de la part de tous les États membres de la Conférence.

En ces temps modernes, le contrôle des armements et le désarmement sont devenus, peut-être à la surprise de certains, de plus en plus tributaires d'inspections menées sur place et à bref délai. Le Traité américano-soviétique sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de même que l'Accord multilatéral de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe contiennent des dispositions en ce sens. Les deux accords ont été mis en oeuvre avec succès et leurs dispositions sont entièrement respectées. À mon avis, cet état de choses s'explique en grande partie par le fait qu'il est possible d'avoir recours à des inspections menées à bref délai et sur place.

Permettez-moi de développer ce commentaire en me reportant au projet de

convention sur les armes chimiques dont il est question aujourd'hui. Il m'est difficile d'imaginer que des traités sur le désarmement puissent être signés sans que soit envisagé le recours à une vérification internationale éventuellement indiscreète. Y a-t-il lieu de s'alarmer ou de s'inquiéter? Pas du tout. N'oublions pas, premièrement, que toute mesure de vérification ne pourra entrer en jeu tant qu'elle n'aura pas été soigneusement adaptée aux exigences d'un traité donné. Deuxièmement, la coopération ainsi que l'accord général à l'égard de ces détails feront de l'inspection internationale indiscreète menée sur place une mesure de renforcement de la confiance, signifiant que le traité est entièrement respecté par toutes les parties.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, un point a été soulevé selon lequel, outre qu'elle serait sensible du point de vue politique, une demande d'inspection par mise en demeure pourrait être perçue comme une insinuation de culpabilité. Ceux qui entretiennent cette vue comprennent mal les objectifs de l'inspection de défi. Il n'y a pas lieu de la considérer comme provocatrice; elle devrait plutôt être perçue comme un moyen de renforcement de la confiance. Jusqu'à ce que l'expérience et la technologie permettent la mise en place de méthodes systématiques d'inspection en vue d'assurer la vérification globale, je maintiens que des inspections par mise en demeure devront forcément être prévues dans presque tous les traités sur le désarmement, la Convention sur les armes chimiques étant l'un des plus importants. Nous pourrions cependant nous heurter à un problème d'attitude, problème que nous pourrions surmonter dans la mesure où nous ne perdrons pas de vue les éléments suivants : premièrement, le fait que l'une des principales préoccupations de la Convention sera de garantir aux inspecteurs internationaux l'accès à toute installation où l'on soupçonne que des activités clandestines ont lieu; deuxièmement, le fait que c'est à l'État qui a été mis en demeure qu'il incombe de prouver sa conformité aux dispositions et non à l'État qui demande l'inspection de prouver la non-conformité.

Étant donné que nous avons tous manifesté notre intérêt soutenu à l'égard de l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques qui soit complète, globale et efficacement vérifiable, l'objectif concernant la vérification devrait être accepté d'emblée et les obligations qui y sont liées assumées volontairement, voire même de bon cœur. Il n'y a donc aucune raison d'avoir peur. Étant donné que nous avons déjà manifesté notre

accord avec la conclusion de la Commission du désarmement des Nations Unies à l'effet qu'une demande d'inspection ne sera pas assortie d'insinuations de culpabilité mais sera plutôt considérée comme un élément normal de la vérification, mettons donc ce problème d'attitude de côté et passons à un examen plus pratique, et moins imbu d'anxiété, de ce que les inspections de défi peuvent comporter.

Par la même occasion, gardons-nous de voir dans les inspections de défi une panacée ou ce vers quoi la vérification en matière d'armes chimiques devrait absolument tendre. Il faut en effet envisager sérieusement la mise au point d'un régime de vérification qui éviterait le recours inutile aux inspections de mise en demeure. Nous pouvons également explorer d'autres avenues : peut-être pourrions-nous généraliser ces inspections, au point où elles deviendraient des mesures « de routine », ou encore conserver le plus possible un caractère multilatéral aux étapes de l'exécution et du compte rendu; enfin, nous pourrions maintenir la plus grande souplesse afin que soient réglés, par d'autres moyens et à la satisfaction de toutes les parties, les problèmes de conformité. Il pourrait être question, entre autres, de mesures bilatérales adoptées d'un commun accord, de visites d'établissement des faits pour vérifier le respect des mesures de désarmement ou encore d'autres moyens de constatation de conformité qui n'appellent pas un recours aux dispositions concernant les inspections de défi. À force d'ingéniosité et de persévérance, je crois sincèrement que le comité spécial trouvera la solution qui apaisera les inquiétudes que suscitent les inspections de défi indiscreètes effectuées sur place, sans mettre en jeu l'intégrité du principe prévoyant les inspections obligatoires et à bref délai.

J'aimerais aborder maintenant la question de l'interdiction complète des essais nucléaires. Monsieur l'Ambassadeur Marchand a décrit la position du Canada dans sa déclaration du mois de mars dernier. Nous considérons que la proposition de compromis de monsieur l'Ambassadeur Vejvoda est celle qui offre les plus grandes chances de déboucher sur un consensus. Nous attendons avec intérêt de recevoir les observations des membres qui ne se sont pas encore prononcés à ce sujet.

Mais prenons encore une fois un peu de recul afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation à la fin de cette deuxième décennie du désarmement. Nous nous retrouvons dans une impasse, n'ayant pu convenir d'un mandat qui nous permettrait de discuter de l'importante question de l'interdiction des essais nucléaires. Nous avons tous, à un

moment ou à un autre, fait remarquer, avec ou sans réserves, qu'une interdiction complète des essais nucléaires, dûment négociée, est à la fois souhaitable et réalisable. Il nous faut cependant être réalistes et reconnaître que nous ne pouvons laisser nos espérances à l'égard d'une interdiction complète des essais nucléaires l'emporter sur ce qui est faisable du point de vue politique ou réalisable du point de vue technique. Ici encore, si nous regardons les choses en face, nous sommes confrontés à une triste perspective, à savoir : même s'il était possible de parvenir aujourd'hui même à une interdiction complète, cette réalisation n'empêcherait sans doute pas la mise au point d'engins explosifs nucléaires, qu'ils aient fait l'objet d'essais ou non, et leur éventuelle utilisation au cours d'un conflit. Voilà donc le fait déconcertant auquel il faut faire face.

D'autre part, des démarches ont lieu en ce moment pour modifier un traité actuel, le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, dans le but de parvenir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Examinons les effets qui se produiraient à long terme si nous tentions d'atteindre l'objectif d'une interdiction des essais en présentant sommairement une demande de modification aux pays dépositaires. Il est dangereux d'obliger les parties en cause à apporter des changements radicaux à des traités sur le contrôle des armements et le désarmement, particulièrement s'il n'y a aucun consensus préalable entre les pays signataires. L'avenir même de l'accord actuel pourrait être menacé. Nous devrions examiner avec circonspection les conséquences à long terme qu'une telle démarche pourrait avoir sur les discussions multilatérales touchant le contrôle des armements et le désarmement. Ce qui est encore plus déconcertant, c'est l'empressement apparent de certains à établir un rapport entre une telle demande de conférence de modification du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et l'avenir du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il faut s'opposer vigoureusement à de tels efforts, et il s'agit d'un parfait exemple de situation où l'on pêche par excès de zèle. Il est tout simplement irresponsable de menacer de faire tomber la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire pour une modification qui ne produira pas nécessairement une interdiction des essais qui soit globale, complète et ouverte à la vérification.

Ce que nous pouvons faire, cependant, c'est de demeurer fermes et résolus dans notre recherche d'un terrain d'entente pour une interdiction des essais. Tant que les puissances nucléaires ne seront pas convaincues

qu'une interdiction est avantageuse pour leur sécurité, ils feront la sourde oreille aux demandes de négociations. Il nous faut toutefois être prêts pour le moment où les circonstances changeront, et j'ai bon espoir qu'elles changeront. Les vives inquiétudes que ressentiront sans aucun doute les puissances nucléaires et les autres pays lorsqu'ils s'apprêteront à entrer dans l'ère post-nucléaire seront grandement apaisées par la certitude que personne ne trichera. C'est pourquoi l'amélioration et le perfectionnement des moyens dont nous disposons pour surveiller efficacement une telle interdiction doivent occuper une place importante au programme du désarmement multilatéral. Nous devons poursuivre énergiquement les expériences sismiques et les échanges de données dans ce domaine. Ce n'est qu'en améliorant les moyens techniques et les méthodes de coordination permettant la surveillance globale des événements sismiques que nous pourrions atteindre un niveau de vérification qui sera réconfortant et rassurant pour tous. Il faut éviter de se retrouver dans une situation où les puissances nucléaires seraient prêtes à mettre fin à leurs essais, alors que les moyens de vérification ne seraient pas encore au point.

Monsieur le Président, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est un objectif que nous désirons tous atteindre. La marche de la technologie ne s'arrête pas; de plus en plus de pays mettent au point des techniques et des moyens qui leur permettent d'envoyer dans l'espace des fusées et des satellites ainsi que les sondes spatiales et les autres instruments scientifiques qu'ils transportent. Notre tâche est de rassurer nos populations sur le fait que de telles activités, même celles menées par des organismes militaires, contribuent à la sécurité internationale et n'y portent pas atteinte.

Avant de pouvoir aller de l'avant à cet égard, il nous faut toutefois savoir ce que signifie la sécurité internationale dans l'espace. La sécurité internationale, comme l'a récemment signalé monsieur l'Ambassadeur Marchand, ne suppose pas seulement l'absence d'armes dans l'espace, mais également la responsabilité des deux grandes puissances de l'espace d'entretenir des relations stables et régulières relativement aux questions de l'espace. Tous les rapports que l'on peut envisager entre la sécurité internationale et l'espace sont donc fondés sur une plus grande stabilité. C'est à nous de trouver des mesures relatives à l'utilisation de l'espace qui pourront faire l'objet de négociations multilatérales, être adoptées par consensus et permettre une plus grande stabilité; cette tâche, nous le savons tous, est énorme. C'est une raison de plus



Une vue d'ensemble de la Conférence sur le désarmement en séance plénière.

ONU 163792

pour nous de commencer par des bases solides qui permettront ensuite l'adoption d'autres propositions.

Permettez-moi de répéter l'argument avancé par la délégation canadienne. Nous devons accorder beaucoup plus d'attention à l'ensemble des conditions déterminant l'utilisation de l'espace. Le régime actuel, qui comprend un certain nombre d'accords et de traités internationaux, peut être amélioré; nous pouvons essayer de trouver un terrain d'entente sur la définition de certains termes importants, clarifier la question de la stabilité et, globalement, établir ainsi des fondations solides qui orienteront notre travail pour les années à venir. Nous pourrions commencer, par exemple, par l'adoption de principes de transparence qui s'appliqueraient aux activités dans l'espace; il nous faudrait alors convaincre les parties signataires de la Convention sur l'enregistrement d'accepter de fournir des renseignements exacts et plus précis sur les fonctions des satellites qu'elles lancent, notamment des renseignements révélant si certains satellites sont censés servir à des fins civiles ou militaires ou aux deux.

Comme vous le savez certainement tous, le Canada a fait connaître son empressement à aller de l'avant relativement à la négociation d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Nous disposons d'un projet depuis de nombreuses années déjà. Toute possibilité de progrès a toutefois été retardée par des questions qui, même si elles sont certainement importantes en soi, ne sont pas à notre avis essentielles à la signature d'un accord sur l'interdiction d'une nouvelle forme horrible d'armes

nucléaires. Il n'est pas nécessaire de rappeler les arguments qui nous ont menés vers une telle impasse; il faut plutôt prendre du recul pour voir les choses dans leur ensemble. Quelle incidence une telle impasse aura-t-elle sur nos autres efforts? Ne minera-t-elle pas la crédibilité du processus multilatéral?

Heureusement, les armes radiologiques n'existent pas encore. Logiquement, c'est maintenant qu'il faudrait empêcher la mise au point de telles armes en nous entendant sur une interdiction globale et efficace. Pour certains, l'interdiction d'une arme qui n'existe pas peut sembler une bien maigre victoire. Mais pensons aux autres traités internationaux dont l'objet était, implicitement, sinon explicitement, d'empêcher certaines activités dans l'oeuf. Nous avons des exemples sous les yeux: le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité relatif au fond des mers, le Traité sur la modification de l'environnement et ainsi de suite.

Sur le plan bilatéral, le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques interdit la mise au point, l'essai et le déploiement de système de missiles anti-missiles balistiques et de leurs composants, qu'ils fassent appel à des principes technologiques actuels ou futurs. Pour de nombreux États, le fait d'interdire, par ce Traité, le déploiement unilatéral des systèmes de missiles anti-missiles balistiques constitue la pierre angulaire du processus de contrôle des armes nucléaires entre les superpuissances et confère à ce processus toute sa légitimité. Je prétends qu'un traité sur les armes radiologiques contribuerait de la même façon à la légi-

timité et à la crédibilité du processus multilatéral de désarmement et que nous devrions donc adopter une perspective plus positive à son égard.

Monsieur le Président, je suis frappé par le fait que les succès auxquels nous commençons à assister relativement aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement entre les États-Unis et l'URSS, ainsi que les succès qui pourraient bien survenir au cours de la prochaine année dans le cadre des discussions multilatérales de Vienne sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, nous encouragent à poursuivre nos travaux ici à Genève et nous rappellent que le monde pourrait en conséquence se tourner davantage vers la

Conférence sur le désarmement. Nous avons d'ailleurs déjà attiré les regards au cours de la dernière année relativement aux événements touchant l'utilisation d'armes chimiques. Comme la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de l'accumulation d'armements dans de nombreuses régions du monde, de l'utilisation potentielle de nouveaux types d'armes, des nouvelles zones de déploiement (notamment l'espace extra-atmosphérique) et de l'utilisation d'armes que nous espérons depuis longtemps ne jamais voir utiliser de nouveau, on nous posera des questions très pertinentes et on nous demandera quels résultats nous avons à offrir. Ce moment viendra peut-être plus rapidement que nous le croyons.

Nous devons toutefois protéger le processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement contre les demandes excessives, en n'oubliant pas ce vieil adage selon lequel le mieux est souvent l'ennemi du bien. Nous ne pouvons nous attendre à ce que les négociations sur le contrôle des armements permettent de régler tous les problèmes ou d'aplanir les divergences politiques actuelles. Monsieur le Président, travaillons assidûment à réconcilier suffisamment nos différences pour que la Conférence sur le désarmement puisse atteindre un objectif en principe réalisable : le maintien et l'augmentation de la crédibilité du processus multilatéral de désarmement. Nous ne pouvons nous permettre de perdre une telle crédibilité. » □

Déclaration canadienne à la Conférence sur le désarmement

Voici le texte du discours de l'ambassadeur de Montigny Marchand devant la Conférence sur le désarmement, à Genève, le 7 mars 1989.

« Monsieur le Président,

Dans ma première intervention en séance plénière de la présente session, j'aimerais tout d'abord souligner que le Canada partage l'évaluation généralement optimiste de la situation établie par la plupart des orateurs qui m'ont précédé, à savoir que cette session se tient à un moment particulièrement propice où des perspectives nouvelles et encourageantes semblent s'ouvrir aux relations internationales, y compris dans le domaine du désarmement. Je voudrais d'abord rappeler le climat dans l'ensemble positif dans lequel s'est déroulé la 3^e Session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD III), même si celle-ci a pris fin sans qu'on ait pu s'entendre sur un document de fond. Ce climat favorable s'est encore mieux fait sentir, au cours de la 43^e Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), à la Première commission que le Canada a eu l'honneur de présider. Lorsque le représentant de l'URSS a pris la parole au nom du groupe des États socialistes, le 30 novembre, à la réunion finale de la Commission, je pense qu'il a exprimé notre impression commune en notant que les travaux de la Commission avaient été facilités d'une manière sans précédent par l'existence d'un climat politique international positif. Le nombre de résolutions et de décisions adoptées a été supérieur à celui de la 42^e AGNU,

et il en fut de même des résolutions de consensus. L'autre grand événement a été, bien entendu, la tenue à Paris, en janvier, d'une Conférence consacrée au Protocole de Genève de 1925, dont la Déclaration finale nous a été officiellement présentée le 7 février par le ministre français des Affaires étrangères, Son Excellence Roland Dumas. Fait de toute première importance, la Réunion de suivi de la CSCE a connu une heureuse conclusion le mois dernier à Vienne. En particulier, elle a abouti à la grande décision d'entamer deux nouvelles négociations relatives aux forces conventionnelles en Europe. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous commencions les travaux de cette session avec le ferme espoir d'accomplir de nouveaux progrès.

Cela dit, nous ne devons pas nous laisser aller à un sentiment d'euphorie tel qu'il nous fasse oublier les problèmes très difficiles auxquels nous restons confrontés pour chacune des huit questions de fond inscrites à notre ordre du jour. L'an dernier, soit le 10 mars, prenant pour la première fois la parole en assemblée plénière, j'ai insisté sur l'importance fondamentale attachée par le Canada à un élément qui doit caractériser aussi bien le processus bilatéral que nos travaux multilatéraux, c'est-à-dire une vérification effective fondée sur des mécanismes de mise en œuvre convenus et efficaces. J'ai en outre émis l'opinion que des dispositions précises et souvent « indiscrètes » de vérification doivent constituer un élément nécessaire et capital des accords de contrôle des

armements et de désarmement si l'on veut qu'ils soient politiquement viables et que leur respect puisse inspirer confiance. Le gouvernement canadien est toujours de cet avis, lequel j'espère est partagé par l'ensemble d'entre nous. Si tel est le cas, nous devons aussi reconnaître, notamment dans le contexte des travaux qui se poursuivent en vue d'une Convention sur les armes chimiques, la nécessité d'intensifier nos efforts pour régler les problèmes pendants, de façon à définir des mesures de vérification à la fois pratiques et efficaces.

Monsieur le Président, j'exposerai dans quelques instants de manière plus détaillée certaines de nos préoccupations relatives aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et à un traité sur l'interdiction des essais nucléaires; auparavant, je voudrais appuyer notre collègue l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Von Stulpnagel, qui nous a invités le 16 février à étudier la possibilité de concentrer un peu plus nos efforts sur les domaines où nous avons les meilleures chances de réaliser de réels progrès. Je suis bien entendu conscient que chacun des points à notre programme a son importance intrinsèque. De plus, il n'en est aucun qui ne recueille l'appui particulier de quelques-uns au moins des pays qui prennent part à nos travaux. Néanmoins, que cela tienne au sujet lui-même ou à la position de certains pays, selon le cas, tous ces points ne se prêtent pas également pour le moment à des négociations productives. Peut-être serait-il donc préférable que nous consacrons

une plus grande part de notre temps et de nos efforts communs — qui ne peuvent évidemment être illimités et dont nous faisons déjà un usage proche du point de rupture — à des questions telles que la convention relative aux armes chimiques, sur laquelle nous réalisons des progrès lents mais sûrs, la quasi totalité des États souverains nous ayant expressément demandé de redoubler nos efforts. C'est pour les mêmes raisons, Monsieur le Président, que je partage également les réserves de l'ambassadeur Von Stulpnagel au sujet de tout accroissement du nombre de questions dont nous sommes saisis. Sans aucun doute, il est d'autres problèmes d'importance auxquels la Conférence sur le désarmement pourrait prêter attention, mais non pas, dirais-je, avant d'avoir réussi à régler au moins quelques-uns de ceux dont elle s'occupe déjà.

J'aimerais maintenant, Monsieur le Président, m'étendre un peu plus sur trois points de notre ordre du jour qui intéressent particulièrement le Canada : les points 1, 4 et 5. Je ne dirai que quelques mots du point 1, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. Sur ce sujet, chacun d'entre nous a déjà clairement fait connaître son opinion; en outre, c'est en fin de compte aux États dotés d'armes nucléaires qu'il revient de faire réellement avancer ce dossier. Ce sont ces États qu'il faut convaincre que l'adoption d'une interdiction complète des essais peut être favorable à leur propre sécurité nationale. Ils doivent aussi jouer un rôle de premier plan dans l'examen des possibilités concernant la mise au point de mesures de vérification susceptibles d'inspirer une confiance réelle à chacun d'entre nous. Pour cela, il importe que le dialogue bilatéral et l'expérience conjointe de vérification menés en ce domaine entre les États-Unis et l'URSS se poursuivent et débouchent sur l'adoption de nouvelles limitations en matière d'essais. Dans l'intervalle, les autres États qui, comme le Canada, appuient fermement une interdiction complète des essais, doivent favoriser ce processus dans toute la mesure de leurs moyens.

Il est un domaine dans lequel le Canada s'estime depuis de nombreuses années en mesure d'apporter une contribution de réelle importance, soit le domaine clé de la vérification. En décembre 1986, le gouvernement canadien a réaffirmé son engagement à cet égard, répondant à un rapport d'un

comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui recommandait la mise au point de mesures adéquates de vérification comme moyen de renforcer le contrôle des armements, il a confirmé que, grâce aux travaux de l'Unité de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures, il ferait des propositions concrètes quant aux procédures de vérification. Beaucoup d'entre vous ont sans doute déjà pris connaissance de certains des nombreux documents de recherche et des études que nous avons publiés sur diverses questions.

Toujours à propos du point 1 de l'ordre du jour, je voudrais tout particulièrement rappeler la participation du Canada à l'expérience d'Échange international de données sismiques menée à la fin de 1984. Celle-ci a été suivie d'un atelier sur l'échange de données sur les formes d'ondes sismiques, tenu à Ottawa en octobre 1986. Depuis cette date, le ministère canadien des Affaires extérieures, de concert avec d'autres organismes publics du Canada, consacre une partie de ses ressources à la modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife, de réputation internationale. Une fois qu'on aura réalisé le programme de modernisation, à la fin de 1989, cet ensemble constituera un centre d'études de premier ordre dont nous espérons qu'il servira de prototype pour la construction dans d'autres pays de stations qui permettront d'établir un réseau international de données sismiques.

L'année dernière, parlant de l'ensemble sismologique au cours d'une de mes interventions en séance plénière, j'ai annoncé que le Canada sera l'hôte à l'automne de 1989 d'un séminaire technique qui se tiendra à Yellowknife. Les membres du Groupe d'experts scientifiques (GES) seront alors invités à l'inauguration officielle de l'ensemble. À cette occasion, les conclusions de recherches effectuées par le Canada sur la vérification de l'interdiction des essais nucléaires seront examinées; les préparatifs de l'expérience d'échanges de données à grande échelle que coordonne le représentant canadien auprès du GES feront par ailleurs l'objet de discussions informelles. En fait, le représentant canadien présentera l'invitation aux membres du Groupe lors de leur prochaine réunion, qui doit avoir lieu les 16 et 17 mars.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas abandonner le sujet de l'interdiction

complète des essais nucléaires sans dire quelques mots de la proposition visant à convoquer une conférence de modification du Traité sur l'interdiction partielle des essais, dans le but de parvenir d'une façon ou de l'autre à un accord sur l'élargissement de ce Traité à une interdiction complète. Certes, une telle conférence pourrait être réunie (les dépositaires ont déjà reçu au moins 30 des 38 demandes nécessaires). Mais à quoi bon ? Il est évident que le projet de modification ne recueillera pas l'assentiment de chacun des trois États dotés d'armes nucléaires qui ont initialement signé le Traité, comme il le faudrait pour qu'une quelconque modification entre en vigueur. En outre, toutes les puissances nucléaires de l'heure ne sont pas parties au Traité. C'est pour ces raisons, ainsi que pour d'autres tenant notamment à l'existence de questions difficiles non encore réglées — par exemple, celle de la vérification d'une interdiction complète des essais — que le Canada voit peu d'avantages à une telle entreprise. D'ailleurs, il reste convaincu que des négociations directes constituent le seul moyen pratique de parvenir à une interdiction complète et réellement vérifiable des essais nucléaires. Nous qui siégeons à la Conférence sur le désarmement, le mieux que nous puissions faire serait de nous entendre sur la création d'un Comité spécial. Nous pourrions prendre quelques mesures d'ordre pratique, et le Canada verrait avec faveur que nous commencions à œuvrer dans ce domaine, sur la base du mandat proposé par notre ancien collègue l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, M. Vejvoda, tel qu'il est exposé dans le document CD/863 du 23 août 1988.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de me tourner vers le point 5 de notre ordre du jour, à savoir la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il nous semble que nos travaux sur ce point sont peut-être trop sélectifs. Étant donné l'importance de l'utilisation de l'espace pour le présent et pour l'avenir de l'humanité, nous devons évidemment réfléchir sérieusement à une question très vaste et quelque peu imprécise — le lien entre la sécurité internationale d'une part, l'utilisation de l'espace d'autre part. Les deux termes de cette relation, de même que la relation elle-même, méritent une étude approfondie.

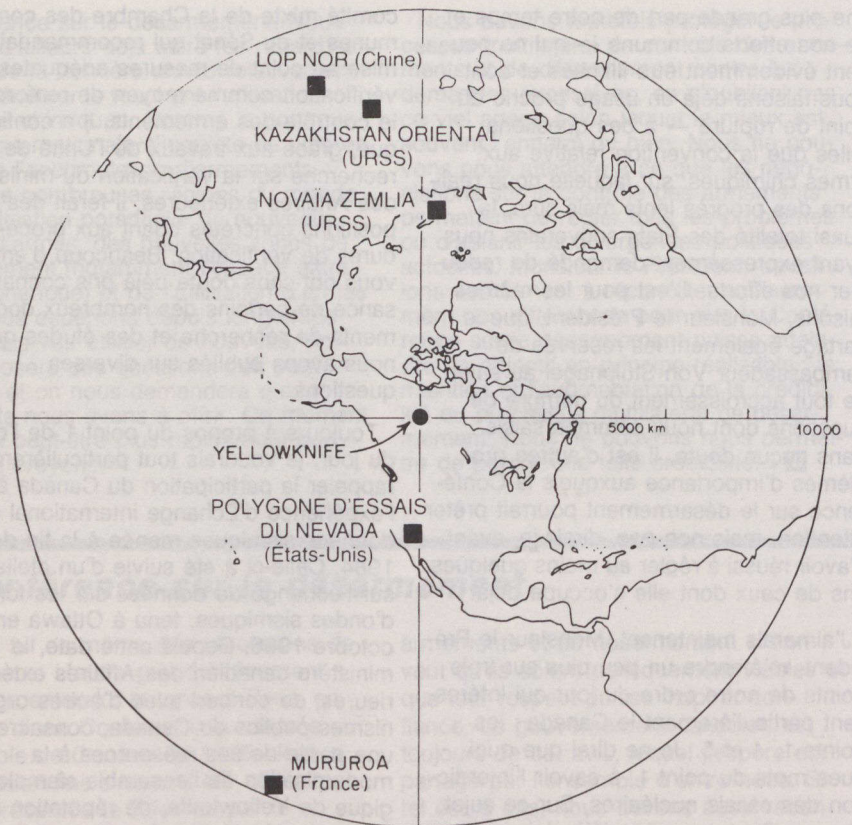
Dans ce contexte, la sécurité internationale ne tient pas seulement à l'absence d'armes en tant que telles dans l'espace

extra-atmosphérique. Il incombe aux deux grandes puissances spatiales de maintenir entre elles des rapports stables et disciplinés, dans leur intérêt propre comme dans celui du reste du monde. Nous qui œuvrons dans l'arène multilatérale ne devons pas l'oublier. C'est pourquoi ma délégation a insisté sur la nécessité de bien s'assurer que nos travaux, loin de nuire à la stabilité, la favorisent et que nos négociations s'harmonisent avec les négociations bilatérales qui se déroulent entre les deux grandes puissances spatiales.

Nous devons également nous pencher sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Jusqu'à une date récente, les deux grandes puissances spatiales dominaient complètement ce domaine. Elles y ont affecté d'énormes ressources et elles ont mis au point des techniques d'avant-garde en vue de préserver leurs relations stratégiques, comme je viens de le mentionner. La situation change toutefois de jour en jour. L'un des défis que devra relever le milieu multilatéral du désarmement sera non seulement d'exploiter à bon escient les nouvelles techniques spatiales mais, ce qui importe plus encore, de convenir de ce qu'il faut entendre par « bon escient ».

En rapportant cela, Monsieur le Président, j'avais pour but de souligner qu'à notre avis le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devrait s'intéresser davantage aux structures fondamentales relatives à l'utilisation de l'espace, à savoir : renforcer le régime actuel, s'entendre sur une définition des termes clés, clarifier la question de la stabilité et, de manière générale, asseoir sur de solides bases nos travaux des années à venir. J'irais jusqu'à dire que c'est un domaine où les efforts multilatéraux peuvent être particulièrement pertinents.

Ce plaidoyer en faveur d'une clarification des paramètres essentiels de notre travail ne signifie pas que le Comité spécial, une fois créé, ne devrait pas également porter son attention sur des questions précises. Dans ce contexte, le Canada reste convaincu, en ce qui concerne la Convention sur l'immatriculation, que si les parties fournissaient des renseignements plus actuels et plus précis sur les fonctions des satellites qu'elles lancent — et notamment sur leur rôle civil, militaire ou mixte — elles contribueraient ainsi à renforcer la confiance.



Carte des polygones d'essais nucléaires. L'ensemble sismologique de Yellowknife est situé dans un rayon de 10 000 km de tous les principaux polygones d'essais d'explosions nucléaires souterraines.

Monsieur le Président, en sa qualité de membre de la Conférence sur le désarmement que la réalisation de progrès dans ce domaine intéresse tout particulièrement et, par surcroît, en tant que coordonnateur du groupe des pays occidentaux pour cette année, le Canada espérait qu'il serait possible pour une fois de limiter au minimum les querelles de procédure en ce qui concerne la création d'un Comité spécial. Ce ne fut pas tout à fait le cas, mais ma délégation est prête à considérer l'attention portée au point 5 de notre ordre du jour comme un signe positif de notre désir commun de nous pencher sérieusement sur ce que comporte la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, par nos travaux collectifs, de réaliser des progrès dans ce sens.

Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais informer les participants que notre Unité de recherche sur la vérification a déjà réuni en un volume le texte des interventions sur l'espace extra-atmosphérique de la session de 1988, accompagné de tous les documents de travail publiés à ce sujet. Le Secrétariat devrait distribuer sous peu ce recueil qui

constituera, nous l'espérons, un instrument de travail utile et un document de référence pour nos futurs travaux.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, d'aborder le quatrième sujet à l'ordre du jour, soit les armes chimiques. Nous avons aussi des documents à diffuser sur cette question et nous espérons qu'ils se révéleront utiles. L'un de ces documents, premier numéro d'une nouvelle série d'études que nous comptons publier sur la vérification du contrôle des armements, a pour titre « Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique : observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques ». Ces études, qui paraîtront régulièrement, s'adressent surtout à des spécialistes. Elles exposeront les résultats de certains travaux de recherche indépendants entrepris dans le cadre de notre Programme de recherche sur la vérification, exprimant donc les opinions de leurs auteurs et pas nécessairement celles du gouvernement canadien. Le deuxième jeu de documents que nous nous proposons de distribuer est un recueil en trois volumes des déclarations et documents sur les

armes chimiques issus de notre session de 1988. Les volumes renferment respectivement A) les déclarations en séance plénière (PV), B) les documents de travail en séance plénière (WP) et C) les documents relatifs au Comité spécial (CD/CW/WP). Je vous signale d'ailleurs que plusieurs documents de cette dernière catégorie, déposés après la clôture de la session officielle en septembre 1988, ne figurent pas dans le troisième volume.

Ceci m'amène, Monsieur le Président, à des observations relatives à la substance même de nos travaux sur les armes chimiques, par lesquelles j'aimerais conclure. Elles consistent pour l'essentiel à rappeler certaines de nos préoccupations de longue date quant aux problèmes difficiles qu'il nous faudra bien surmonter si nous voulons mener à bien nos travaux. Comme je l'ai déjà mentionné, notre tâche primordiale consiste probablement à nous entendre sur un mécanisme de vérification efficace, faute de quoi nous ne saurions espérer qu'une convention trouve un appui général. Pour reprendre la Déclaration finale de la Conférence de Paris, la Convention doit être « universelle, générale et d'application effectivement vérifiable ». À notre avis, pour être efficace, le mécanisme de vérification doit être pratique. Il doit permettre une utilisation efficiente des ressources, à un coût acceptable. Vous vous souviendrez peut-être à ce sujet que le 31 mars dernier, le Canada a diffusé un document de travail (CD/823) portant sur les facteurs dont il faut tenir compte pour déterminer le coût en personnel et en ressources d'un organisme de vérification. Nous travaillons actuellement à un document de suivi dans lequel nous examinons les répercussions financières qu'entraînerait la constitution d'un corps d'inspecteurs; nous espérons pouvoir vous le distribuer plus tard dans l'année. Notre but encore une fois est de faire progresser la discussion de cet aspect essentiel de nos travaux sur la vérification dans le contexte de la Convention sur les armes chimiques.

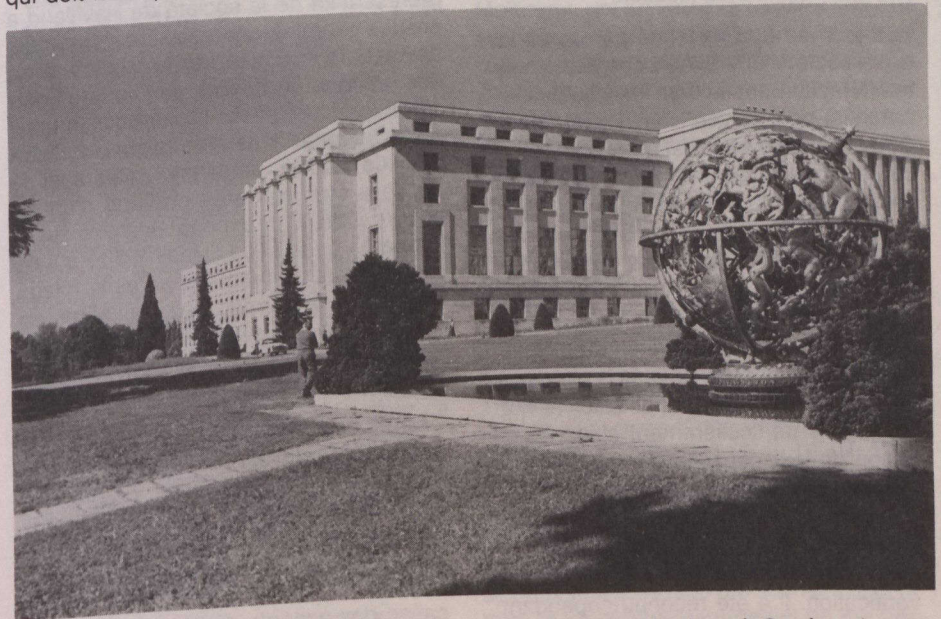
Si nous voulons continuer à progresser, nous devons nous attaquer aux graves problèmes d'ordre à la fois politique et technique qui restent à résoudre. L'inspection par mise en demeure en est un; malgré une acceptation en apparence générale de cette formule, du moins en principe, un certain nombre d'États semblent avoir de la difficulté à tolérer le degré d'intrusion néces-

saire pour faire des inspections par mise en demeure un mécanisme de vérification efficace. La composition du futur Conseil exécutif et les pouvoirs qui lui seront attribués constituent un autre problème épineux. Nous devons ainsi nous entendre sur des choix difficiles quant au degré d'autorité dont cet organe aura besoin pour superviser l'application de la Convention et à la façon dont il devra rendre compte de ses actes. Il faudra aussi déterminer le mode de sélection de ses membres. D'autres problèmes nous attendent. Les articles X et XI en posent de particulièrement délicats, mais il existe sûrement des solutions qui tiennent pleinement compte des préoccupations des divers participants aux négociations. La difficulté sera de faire les choix nécessaires en gardant présent à l'esprit notre objectif global, qui est de parvenir à une convention efficace. Le maintien du niveau actuel de sécurité pendant la période de transition pose un problème différent; nous n'avons pas encore une idée assez claire des inquiétudes que ce sujet inspire à certains d'entre nous. Il est cependant probable que si nous réussissons à résoudre les problèmes connexes concernant les principes et l'ordre de destruction, nous dissiperons certaines de ces inquiétudes. Le problème de la confidentialité, quoique différent, demeure difficile. Il est d'un intérêt particulier pour les pays dotés d'une industrie chimique avancée qui doit lutter pour survivre dans un

milieu international très compétitif et dont il faut comprendre les préoccupations commerciales légitimes.

Il est d'autres aspects de notre travail d'élaboration d'une Convention sur les armes chimiques qu'il vaut mieux laisser aux experts. Les définitions et les critères de l'article II ainsi que le contenu et le nombre d'annexes qu'exigera l'article VI constituent peut-être les principaux. Parmi les questions sur lesquelles se prononceront les spécialistes du droit, il en est deux qui intéressent particulièrement le Canada. La première a trait au sens de l'expression « juridiction et contrôle », qui soulève des problèmes d'extra-territorialité. Le Canada préférerait qu'on la remplace par une formule précise qui indiquerait les obligations des signataires. L'autre a trait à l'article XII. Je me bornerai à ce sujet à rappeler qu'en août dernier le Canada a émis l'opinion qu'un article distinct n'est peut-être pas nécessaire.

Autre point important sur lequel j'aimerais m'arrêter : il a été suggéré, à cette Conférence et à la Conférence de Paris, qu'une Convention sur les armes chimiques ne devrait être conclue que si les négociations sur le contrôle des armes nucléaires progressaient. Le gouvernement du Canada n'est absolument pas d'accord. Une interdiction complète des armes chimiques est souhaitable en soi. Elle est, aux yeux du Canada, dans l'intérêt des nations de toutes les régions



La Conférence sur le désarmement se réunit au Palais des Nations à Genève, le siège de l'ONU en Europe. Avant la Deuxième Guerre mondiale, le Palais des Nations était le siège de la Société des Nations et a été témoin d'un bon nombre d'événements historiques.

Photo de l'ONU 1365

du globe. Il n'y a pas lieu de la lier aux progrès réalisés dans d'autres domaines.

Monsieur le Président, ma liste des problèmes « difficiles » qui restent à résoudre est loin d'être exhaustive. En la dressant, je n'avais aucunement l'inten-

tion de minimiser l'importance des problèmes non mentionnés. Mon dessein était plutôt de nous rappeler que la simple bonne volonté et l'intention de redoubler d'efforts ne suffiront pas pour réaliser à cette session le genre de progrès évoqué tant à la 43^e AGNU qu'à la Conférence de Paris.

Pour conclure, Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir annoncer aux participants à cette Conférence que le Canada se joindra aux États membres qui ont déjà effectué ou prévoient effectuer des inspections pilotes. Nous en ferons connaître les résultats dès qu'ils seront disponibles. » □

Séminaire organisé par le Programme de recherche sur la vérification

Le 1^{er} juin 1989, la Section de recherche sur la vérification, de la Direction du contrôle des armements et du désarmement, a été l'hôte d'un séminaire d'une journée organisé à l'intention des officiers militaires et des fonctionnaires de l'OTAN, dans le but d'examiner les recherches menées au Canada sur la vérification d'un accord de limitation des forces classiques en Europe (CFE). Juste avant, du 28 au 31 mai, les participants avaient assisté, au Collège militaire royal de Saint-Jean, à un atelier du Groupe de travail sur la vérification du Groupe d'étude de haut niveau de l'OTAN. Ce séminaire, qui s'est déroulé au Centre national des Arts à Ottawa, a permis à la Section de recherche sur la vérification d'établir la preuve de l'expertise accumulée au Canada depuis la mise en œuvre du Programme de recherche sur la vérification.

La journée a commencé par un exposé de la société SPAR Aérospatiale sur la télédétection spatiale en tant qu'outil potentiel pour la vérification d'un accord CFE. L'exposé était basé en grande partie sur le projet PAXSAT « B » qui prévoit le recours à des satellites pour la vérification d'un traité comme l'Accord CFE. On avait conclu dans cet exposé qu'un système de surveillance spatial qui ferait partie d'un ensemble de mesures offre de grandes possibilités pour la vérification d'un accord CFE. Les plates-formes de surveillance par satellite ont été jugées particulièrement efficaces en raison de leur capacité de couvrir rapidement des zones étendues, et de détecter les anomalies pouvant ensuite faire l'objet d'enquêtes réalisées au moyen de diverses autres techniques de vérification. Il a été reconnu cependant que, faute d'un pouvoir de résolution suffisant, les satellites civils actuels et prévus ne pouvaient fournir des données assez précises. Il faudra attendre le

siècle prochain pour utiliser ces satellites pour la vérification multilatérale.

Cet exposé a été suivi par un document présenté conjointement par INTERA Technologies et Boeing Canada (Division de la société De Havilland), et axé sur la possibilité d'utiliser des aéronefs comme plates-formes de surveillance pour la vérification d'un accord CFE. Le représentant d'INTERA a indiqué que cette compagnie avait déjà utilisé avec succès des techniques de détection aérienne pour effectuer des études d'occupation des sols et de recensement des ressources, de même que pour mesurer la perte de chaleur émanant des bâtiments dans une vaste zone, cela à l'aide de techniques infrarouges. Il a déclaré pour conclure que l'expérience d'INTERA pouvait être utile à la vérification d'un accord CFE. Le représentant de la société de Havilland a ensuite examiné les caractéristiques qui devaient, sur le plan des capacités et des chiffres, être celles de l'appareil qui serait éventuellement utilisé pour une observation adéquate de la zone à l'intérieur de laquelle certaines limites sont censées être imposées en vertu d'un accord CFE. Son exposé était axé sur l'appareil de la série DASH 8-300 qui est représentatif du type d'appareil le mieux adapté à une mission de vérification, en raison de la robustesse de sa carlingue, des faibles coûts d'entretien, et de sa souplesse sur le plan opérationnel.

Après une interruption pour le déjeuner et une visite du Centre national des Arts, les exposés ont repris. Le premier a été présenté par M. Marc Kilgour, du Département de mathématiques de l'Université Wilfrid Laurier, qui a essayé d'appliquer la théorie des jeux à la vérification des accords de contrôle des armements, dans le cadre d'un contrat passé avec la Section de recherche sur la vérification. Utilisant des modèles mathématiques, M. Kilgour a examiné

dans son exposé la répartition optimale des inspections. Il a ensuite conclu que l'accent devrait être mis sur l'aspect aléatoire des inspections et leur répartition sur toute la durée de l'accord afin de détecter et de décourager les infractions.

La journée s'est terminée par l'exposé donné par un représentant d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), qui a décrit l'expérience d'EACL en ce qui concerne la vérification de ce que l'on appelle les installations de stockage protégées. Ce type d'installations pourrait être important en cas d'accord CFE étant donné que plusieurs articles dont le nombre serait limité en vertu d'un tel traité pourraient être stockés dans des endroits de ce type pour permettre d'en contrôler plus facilement l'entrée et la sortie. EACL doit son expérience au fait que c'est elle qui est chargée de stocker et de conserver le combustible épuisé pour inspection par l'Agence internationale de l'Énergie atomique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Afin d'assurer la sécurité du périmètre et de tenir la comptabilité du matériel, EACL a mis au point une importante série de techniques qui lui permettent de remplir ses obligations. Nombre de ces techniques pourraient servir à la vérification d'un accord CFE.

Les participants à ce séminaire se sont dits très satisfaits de ce que leur avait apporté cette journée de travaux. Plusieurs d'entre eux ont tenu à exprimer au Canada leur gratitude pour toutes les recherches pratiques et utiles effectuées dans le cadre du Programme canadien de recherche sur la vérification. On devrait faire davantage d'efforts sur ce plan à mesure que se précisent les problèmes que pose la vérification d'un accord sur les forces classiques. □

Commission du désarmement des Nations Unies : peu de progrès

La session de fond de 1989 de la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) s'est tenue à New York du 8 au 31 mai. Les 159 États membres sont invités à participer aux débats sur diverses questions relatives au désarmement et au contrôle des armements. L'objectif de la CD est d'élaborer, relativement aux questions de désarmement, des rapports de consensus qui seront examinés par l'Assemblée générale.

Alors que l'Assemblée générale peut adopter des résolutions n'ayant pas force obligatoire par un vote à la majorité simple, la Commission doit avoir l'approbation de tous les États participants pour formuler des recommandations. Certaines questions, dont l'examen dure depuis une décennie, étaient de nouveau inscrites à l'ordre du jour cette année. L'absence, encore une fois, de progrès à la session de 1989 a provoqué un sentiment de frustration parmi de nombreuses délégations. Dans les interventions qu'elles ont faites à la clôture de la session, plusieurs délégations ont demandé que soit examinée la possibilité de modifier la structure de la Commission afin de faire avancer le processus du désarmement. L'absence de résultats à la session de 1989 a fait nettement contraste avec les résultats accomplis en 1988, alors que les participants avaient mis fin aux travaux sur deux questions, soit la vérification et les mesures de confiance.

Cette année, le Groupe de contact chargé de rassembler les propositions aux fins de recommandations sur le « Désarmement nucléaire » et autres mesures prioritaires en matière de désarmement, a réussi à s'entendre sur les textes de deux recommandations concernant les négociations sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI) et les Entretiens sur la limitation des armes stratégiques (START), ainsi que le désarmement classique. Par contre, il n'a pas réussi à s'entendre sur 20 des 35 propositions examinées à des fins de recommandations.

En ce qui concerne la question de la « Réduction des budgets militaires », les participants, n'étant pas d'accord sur la déclaration volontaire ou obligatoire par les États de leurs dépenses militaires aux Nations Unies, des consultations informelles ont été organisées par le président de la Commission, l'ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengya, du Zaïre, pour essayer de trouver un compromis, mais sans succès.

Les délégations qui ont participé aux débats sur la question de la « Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud » ont con-

venu que certains progrès avaient été accomplis durant l'examen de nouvelles propositions. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, les progrès se heurtent à des divergences d'opinion inconciliables entre les délégations quant à la capacité nucléaire effective de l'Afrique du Sud et à la question de savoir si ce pays jouit d'une aide extérieure pour atteindre cette capacité.

Le Groupe de travail chargé d'examiner le « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement » a réussi à incorporer certains matériels tirés de la section du rapport de SENUD III relative au mécanisme du désarmement dans le document de travail de son président. Toutefois, ce document est surchargé d'autres propositions.

La question intitulée « Les armements navals et le désarmement naval » continue d'être litigieuse. Cette question est examinée sous les auspices du président de la Commission, par voie de consultation ouverte, un groupe de travail ne pouvant être établi en raison des objections soulevées par une délégation. Les vues échangées par les parties intéressées à propos de cette question témoignent d'une différence d'attitude et d'une divergence d'opinion considérables à l'égard du désarmement naval et des mesures de confiance.

Les débats au sein du Groupe de travail sur le « désarmement classique » ont été animés. Certaines délégations ont fait de vives représentations dans le but de souligner plusieurs des recommandations examinées, y compris les transferts internationaux d'armes, le désarmement et le développement.

À la suite des préoccupations exprimées à l'égard du déroulement des débats sur la « troisième Décennie du désarmement », le chef de la délégation canadienne, l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, a été recruté alors que personne ne s'y attendait pour remplir les fonctions de président du Groupe de contact chargé d'examiner ce point. L'ambassadeur Roche a produit un projet de déclaration dans lequel il a essayé de tenir compte du désir de certaines délégations qui avaient demandé un document concis et de celui d'autres délégations qui voulaient, elles, un document englobant toute la liste des questions de contrôle des armements et de désarmement. Bien que ce document n'ait pas fait l'objet d'un consensus, il constitue un document de travail qui sera utilisé à titre de référence. □

Changement de rédacteur en chef

Après le présent numéro, le Bulletin du désarmement aura un nouveau rédacteur en chef. M. Paul Bennett, qui remplit cette fonction depuis juillet 1987, est affecté à Addis-Abéba, en Éthiopie, et il sera remplacé par M^{me} Shannon Selin, ancienne rédactrice en chef des « Chroniques du contrôle des armements » publiées par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement.

Nous espérons que notre publication saura intéresser nos lecteurs, et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le Bulletin. Si vous connaissez d'autres personnes ou organismes qui pourraient être intéressés à recevoir le Bulletin, veuillez nous le faire savoir. □

Inspection d'un exercice militaire en Tchécoslovaquie par des Canadiens

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé le 13 juin 1989 que le Canada s'était adressé au gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque pour demander l'inspection d'un exercice militaire. En vertu du Document de la conférence de Stockholm, auquel a adhéré le Canada et la Tchécoslovaquie en 1986, chaque État participant a le droit d'effectuer des inspections sur le territoire de tout autre État participant dans la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité décrites dans le Document.

Quatre observateurs des Forces canadiennes se rendront en Tchécoslovaquie le 14 juin 1989 pour y effectuer une inspection de 48 heures d'une activité militaire censée se dérouler, du 12 au 16 juin 1989 selon la notification donnée par la Tchécoslovaquie. Il s'agit d'un exercice auquel participent le commandement et l'état-major. L'aspect tactique de l'exercice sur le terrain se déroulera au niveau divisionnaire et comportera un déploiement partiel de troupes.

M. McKnight a annoncé que le groupe d'observateurs serait dirigé par le colonel Ken C. Mitchell de Montréal, qui

est Commandant de la troisième Agence des services techniques des Forces canadiennes à Toronto. Le groupe s'envolera vers la Tchécoslovaquie le 14 juin, depuis la base des Forces canadiennes de Lahr en République fédérale d'Allemagne. Il inspectera les activités militaires tchécoslovaques conformément au Document de Stockholm, en utilisant des véhicules et des avions du pays hôte.

Après la période d'inspection de 48 heures, les observateurs retourneront à la base de Lahr, où ils rédigeront un rapport qui sera envoyé à tous les États signataires de l'Accord de Stockholm.

Il s'agit de la première fois que le Canada use des droits d'inspection accordés en vertu du Document de Stockholm. L'inspection démontre l'engagement ferme du Canada à l'égard des mesures de confiance et de sécurité prévues par le Document de Stockholm ainsi que notre conviction que ces mesures servent à augmenter le niveau de confiance en Europe et qu'elles expriment l'obligation des États de ne pas avoir recours à la force.

De nombreuses inspections menées par des États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ont eu lieu au cours des deux dernières années, établissant fermement le principe voulant que les inspections par mise en demeure puissent être démunies de contestation politique et contribuer positivement à l'établissement de la transparence des activités militaires en Europe.

En vertu des dispositions sur les inspections par mise en demeure établies dans le document de Stockholm, le pays qui en a reçu la demande doit donner une réponse dans un délai n'excédant pas 24 heures. Dans les 36 heures suivant l'envoi de la demande, l'équipe d'inspection doit être autorisée à pénétrer sur le territoire de l'État d'accueil. Il ne doit pas y avoir plus de quatre inspecteurs dans une équipe, et ces derniers doivent terminer leurs travaux dans les 48 heures. L'État d'accueil assurera le transport par voies terrestre et aérienne et fournira les installations de communications requises par l'équipe pendant l'inspection. Il assurera également subsistance et hébergement à l'équipe d'inspection. L'État qui effectue l'inspection établira un rapport de son activité et en adressera copie à tous les États participants à la CSCE.

Plus tôt cette année, les Ministres ont conclu que compte tenu de l'intérêt

manifesté par le Canada en matière de vérification et en vertu de son expertise dans ce domaine, ce dernier devrait contribuer positivement au processus continu de renforcement de la confiance en menant une inspection par mise en demeure conformément aux modalités du document de Stockholm. Le 12 juin dernier, le Canada a adressé au gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque une demande d'inspection d'un exercice militaire dont notification a été donnée conformément au document de Stockholm. L'inspection de cette activité militaire a pour objet de souligner l'engagement du Canada envers les mesures

dudit document. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de ces mesures sert à renforcer la confiance en Europe, et souligne l'obligation des États à éviter le recours à la force. Le Canada a la responsabilité de continuer à jouer un rôle actif dans les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), et de travailler à améliorer la transparence en matière de forces et d'activités militaires. Accrue par cette inspection, l'expérience du Canada en matière de vérification nous permettra de mieux contribuer à l'élaboration et à l'application de moyens de vérification pour les ententes futures. □

Départ de l'Ambassadeur au désarmement

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 6 juin le départ de M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, au terme de son mandat. M. Clark a indiqué que M. Roche avait servi la cause de la limitation des armements et du désarmement avec dévouement et efficacité et que le gouvernement comptait continuer de bénéficier de ses conseils.

Nommé Ambassadeur au désarmement en 1984, M. Roche a, en cette qualité, dirigé chaque année la délégation du Canada à la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Commission du désarmement de l'ONU. L'une des grandes réalisations de l'Ambassadeur durant son mandat aura été son rôle à la présidence des travaux de la Première commission de la 43^e session de l'Assemblée générale, en 1988.

M. Roche s'est en outre distingué en tant que chef de la délégation canadienne à la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en 1985 et à titre de chef adjoint de la délégation canadienne à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement en 1987 et à la Troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement en 1988.

M. Roche a été le principal point de contact du gouvernement avec les organisations non gouvernementales canadiennes et les membres du public qui s'intéressent à la limitation des armements, au désarmement, à la paix et à



M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement.

la sécurité; il s'est acquitté de ce rôle avec une patience et un dévouement infatigables. C'est sous sa direction que le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements est devenu un mécanisme informel et efficace qui permet un échange de vues entre des représentants du gouvernement et le grand public.

Un remplaçant devrait être nommé sous peu. M. Clark a indiqué que M. Roche avait accepté de rester en poste jusqu'à l'été, pour faciliter la transition. □

Bonne question!

Le présent numéro du Bulletin du désarmement marque le lancement de ce qui, nous l'espérons, deviendra une rubrique régulière, soit une colonne destinée aux élèves de l'école secondaire. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou suggestions concernant des sujets que vous aimeriez voir traiter.

Vérification

Cela existe partout dans la vie quotidienne...sur la patinoire où se déroule un match de hockey comme à la banque...en sport comme en affaires. Tout le monde accepte de se montrer fair-play, et si quelqu'un est pris à tricher, il est pénalisé. Certains sports se pratiquent selon un régime de confiance, alors que d'autres ont des arbitres. Dans le cas des banques, vos relevés mensuels vous permettent de vérifier combien d'argent vous avez effectivement sur votre compte. La vérification du contrôle des armements fonctionne de la même manière; elle établit des méthodes mutuellement convenues de vérification et de surveillance afin de s'assurer qu'un pays respecte effectivement ses engagements.

L'engagement du Canada à l'égard de la réduction et de la limitation des armements conduisant à un désarmement final dans le monde entier, est bien connu. Ce sont là des objectifs que l'on atteint grâce à des négociations et à des traités. Mais la force d'un traité ne vaut que ce que vaut la confiance que les parties ont en lui. Si vous vous méfiez de votre banque, vous n'y déposez pas d'argent. En l'absence de confiance entre les nations, il est indispensable de pouvoir pratiquer une vérification. Il est plus facile d'avoir foi dans un traité s'il vous est possible de vous assurer que votre interlocuteur en respecte les conditions. En surveillant l'application des accords passés, les nations renforcent leur sécurité nationale, car, si un traité fait l'objet de mesures de vérification satisfaisantes, et si tout le monde a confiance en elles, il est dans leur intérêt de s'y conformer.

Il est toujours difficile de s'assurer qu'un accord est vérifié comme il se doit. Dans une banque, certains déposants insistent parfois pour constater de visu que leur argent est bien dans la chambre forte. Mais la plupart se contentent du relevé qu'ils reçoivent. Dans le contrôle des armements, un des principaux obstacles aux négociations est la définition de ce qui constitue une vérification adéquate. Il se peut que certains pays considèrent que la moindre violation doit être décelable, que les conditions du traité doivent être vérifiables à

100 %. D'autres se contenteront d'un régime de vérification suffisant pour repérer les violations importantes au seul plan militaire, tout en n'étant pas suffisamment affûté pour détecter chaque infraction mineure. Selon l'auteur de cet article, il suffit qu'un mécanisme de vérification permette de repérer les violations qui présentent un danger, étant donné que les autres violations n'ont, de toute façon, pas grande importance sur le plan de la sécurité. Manifestement, il est très difficile de trouver une définition qui permette de faire la différence entre une violation qui est grave sur le plan militaire et une qui ne l'est pas, et cela a été la source de bien des désaccords dans le passé.

Les moyens de vérification proprement dits font habituellement intervenir une large gamme de systèmes de collecte de l'information. Pour surveiller une activité, on a parfois recours à plusieurs de ces systèmes. L'utilisation de plusieurs méthodes de renforcement de la vérification est ce que l'on appelle parfois l'établissement d'une «série de vérifications». Cela signifie que s'il est possible de trouver une parade à certaines des méthodes de vérification, il est très difficile de le faire régulièrement pour toutes.

On fait appel à divers systèmes de vérification : satellites de photoreconnaissance; satellites de reconnaissance électronique qui interceptent les messages; satellites équipés de détecteurs à l'infrarouge qui repèrent la chaleur dégagée par des dispositifs artificiels; et radars de repérage des mouvements. Dans le cas d'une explosion nucléaire, des sismographes permettent de détecter les vibrations telluriques. Ces systèmes de télédétection constituent ce que l'on appelle les Moyens techniques nationaux (MTN) et sont la principale méthode de vérification utilisée par les États-Unis et l'Union soviétique, car ils n'enfreignent pas leur souveraineté mutuelle. Ces deux superpuissances sont également seules à disposer de matériel suffisamment poussé (et l'argent nécessaire) pour faire des MTN une méthode viable de vérification.

Parmi d'autres méthodes moins techniques de vérification, on peut citer les inspections sur le terrain; l'utilisation de postes de contrôle; le suivi de documents gouvernementaux et de diverses publications. En règle générale, ces méthodes sont beaucoup plus intrusives car elles exigent habituellement l'accès physique aux installations militaires d'un pays. Jusqu'à présent, l'Union soviétique a refusé de l'accorder. Les choses ont cependant changé dernièrement. Au cours de la négociation du Traité pour l'élimination des missiles à courte et moyenne portée (l'Accord sur les FNI),

par exemple, le gouvernement soviétique a montré qu'il était maintenant prêt à accepter une plus large intrusion qu'auparavant. Ce changement d'attitude à l'égard de la vérification est un des événements les plus encourageants qui ont marqué le contrôle des armements au cours de ces dernières années.

Nous avons jusqu'à présent parlé de la vérification en général. Examinons maintenant le rôle important qu'elle joue dans certains accords de contrôle des armements. En ce qui a trait aux armes nucléaires, deux des accords les plus connus sont SALT I et II, terme qui signifie «Traité de limitation des armements nucléaires*». Ces traités fixent des plafonds au nombre et aux types de systèmes d'armes nucléaires stratégiques que les États-Unis et l'Union soviétique peuvent déployer. Les MTN des superpuissances sont le principal instrument de vérification en ce qui concerne l'application des accords SALT. Conformément aux dispositions relatives à la vérification contenues dans ces traités, les superpuissances ont également convenu d'adopter d'importantes mesures de coopération. Elles ont en particulier convenu de ne pas toucher à leurs MTN mutuels.

D'autres traités importants concernent les essais nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais, signé en 1963, interdisait tous les essais nucléaires à l'exception des essais souterrains. Dans ce cas, la surveillance de l'application de cette interdiction est moins difficile, car les explosions atmosphériques et sous-marines sont habituellement très visibles. Parmi les autres traités négociés entre les Américains et les Soviétiques, citons le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires qui interdit les explosions souterraines de plus de 150 kilotonnes. Depuis 1977, de nombreux pays, dont le Canada, ont recommandé une interdiction complète des armes nucléaires qui mettrait fin à tout essai, quelle qu'en soit l'importance. L'utilisation de capteurs sismiques est, de loin, la méthode la plus efficace pour s'assurer que cette limitation des essais souterrains est observée. Ils permettent de déterminer, avec une exactitude acceptable, l'origine d'un événement sismique, qu'il s'agisse d'une explosion ou d'un tremblement de terre, ainsi que son importance.

Les exemples ci-dessus tendent à démontrer l'importance de la vérification en ce qui concerne les traités bilatéraux de contrôle des armements. Comme le mot l'indique, ces contrôles sont ceux qui sont conclus entre deux parties. Le contrôle des armements s'exerce également sur le plan multilatéral. Ce terme signifie que plusieurs parties participent à un traité de contrôle des armements,

et à sa vérification. Le contrôle de la vérification multilatérale des armements présente un intérêt particulier pour le Canada, car il est peu probable que, dans un avenir prévisible, nous soyons amenés à signer des traités de contrôle des armements de caractère strictement bilatéral. Examinons maintenant quelques exemples de contrôle multilatéral, et discutons-en sur le plan de la vérification.

Pour essayer de contrôler la prolifération des armes nucléaires et mettre un terme à la course aux armements, le Traité de non prolifération nucléaire (TNP) a été signé en 1968. En vertu de ce traité, les États disposant d'armes nucléaires sont convenus de ne pas transférer la technologie nécessaire à leur production. En contrepartie, les États qui ne disposaient pas de ces armes ont accepté de ne pas en recevoir, en fabriquer ou en acquérir d'une manière quelconque. Les puissances nucléaires sont également convenues de s'employer à réduire la taille de leurs arsenaux. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est chargée de vérifier l'application de ce traité grâce à son système d'inspection. Bien qu'elle ait plusieurs fonctions en dehors de la surveillance du TNP, l'AIEA est la principale agence responsable de veiller à ce que les États signataires du TPC ne disposent pas d'armes nucléaires ne tentent pas de détourner des matériaux nucléaires destinés à des usages pacifiques au profit de la production d'armes. L'AIEA a mis au point plusieurs techniques à cette fin, et compte sur sa capa-

acité de comptabiliser l'utilisation des combustibles et d'inspecter les installations nucléaires pour s'assurer que la quantité de combustible usé provenant d'un réacteur nucléaire correspond à la quantité utilisée au départ.

L'AIEA et ses méthodes sont autant d'exemples de ce que l'on appelle un régime de vérification propre à chaque traité. Il s'agit là d'un régime dans lequel l'autorité requise pour inspecter un emplacement donné découle des principes et des pratiques énoncés dans un traité déterminé. En outre, l'agence inspectrice a pouvoir de rechercher les infractions possibles au traité mais un point c'est tout. Elle n'est pas autorisée à aller fouiner partout pour trouver des renseignements sur toutes sortes de sujets. Jusqu'à présent, les seules organisations de vérification créées sont spécifiques à un traité. Actuellement, il n'existe pas de plan d'établissement d'une organisation de vérification qui ne serait pas lié à un projet déterminé, encore que cette idée ait déjà été discutée.

L'espace est une autre question extrêmement sensible. À l'heure actuelle, le traité le plus important dans ce domaine est le Traité sur l'espace de 1967. Il interdit la mise en place de toute arme nucléaire ou autre arme de destruction massive dans l'espace ou sur la lune. Le traité lui-même est muet sur la manière dont l'interdiction d'armes nucléaires sur orbite sera vérifiée. Les technologies actuelles d'identification des satellites et de leur objet font notamment appel à

des télescopes terrestres et à des dispositifs d'écoute électronique. À l'avenir, il se peut que l'on utilise aussi plus fréquemment des capteurs spatiaux.

On considère que la vérification a été le facteur le plus important des négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements des années 1980. Les ministres des Affaires extérieures du Canada ont maintes fois pris l'engagement d'appliquer les compétences canadiennes à l'élaboration de procédures de vérification. C'est ainsi que le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré : «... notre survie peut très largement dépendre de la confiance que nous avons dans les accords relatifs au contrôle des armements. Cette confiance doit être fondée sur la certitude raisonnable que les termes de l'accord sont respectés. Nous avons pris l'engagement d'exprimer une opinion intelligente au cours des négociations relatives au contrôle et au désarmement. La vérification fait partie intégrante de ces entretiens. Sans elle, aucun traité valable ne peut être négocié.» Cela nous ramène à l'exemple de la banque. Si nous sommes sûrs qu'elle gère correctement notre argent, nous serons mieux disposés à le lui laisser. Peut-être acceptons-nous par là d'exercer un peu moins de contrôle sur l'utilisation de cet argent lorsque nous n'en avons pas besoin, mais nous savons qu'il est en sécurité. Quand nous respectons toutes les règles, nous avons des chances de remporter la partie. □

Subventions et contributions versées par le fonds du désarmement au 30 juin 1989 (année financière 1989-1990)

CONTRIBUTIONS

1. Fédération canadienne des femmes diplômées des universités — concours de dissertation	500 \$
2. M. Jules Dufour — préparation pour cours universitaire	1 900 \$
3. Voix des femmes — orientation touchant la Commission du désarmement aux Nations Unies	6 050 \$
4. Peace Education Centre — conférence intitulée "Youth for Global Awareness"	4 000 \$
5. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — études touchant la DPB	19 760 \$
6. Science for Peace (Toronto Chapter) — conférence de l'University College sur les études universitaires sur la paix	3 000 \$
7. Centre de ressources sur la non-violence — recherche sur la défense civile non violente et la sécurité commune	7 000 \$
8. Polish-American Parliamentary Debate Institutes Canada — visite en Pologne du 11 juin au 8 juillet	2 500 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS	44 710 \$

SUBVENTIONS

1. M. Michael Mephram — Langage et idéologie	7 000 \$
2. Pugwash étudiant du Canada — conférence annuelle	9 488 \$
3. M. William Epstein — participation au Symposium Pugwash à Dublin, Irlande, du 5 au 7 mai 1989	320 \$
4. Canadian Institute of Strategic Studies — procès-verbaux des débats du Colloque de mai 1989	7 500 \$
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	24 308 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	69 018 \$